

**REPÈRES STATISTIQUES SUR LES DIMENSIONS
ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

NUMERO 4

présenté au nom

de la section des questions économiques générales et de la conjoncture

M. Pierre Pérez, rapporteur

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	1
I - Le contexte économique	3
A - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	5
Fig. 1 : La population mondiale a progressé de 60 % et de près de 2,5 milliards de personnes en trente ans (1975-2005).....	5
Fig. 2 : L'Union européenne était, en 2005, la première puissance économique mondiale.....	6
Fig. 3 : L'Union européenne compte aujourd'hui près de 500 millions d'habitants.....	7
Fig. 4 : Les cinq principales économies représentent environ 70 % du PIB de l'Union européenne à 27	8
Fig. 5 : L'essor des pays « émergents » tire la croissance mondiale.....	9
Fig. 6 : Les pays de l'OCDE disposent d'un PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat) près de six fois supérieur à celui des pays en développement..	10
Fig. 7 : L'évolution du PIB par habitant depuis 1970 entre les Etats-Unis, le Japon, la zone euro et la France	11
Fig. 8 : La proportion de personnes sous-alimentées dans les pays en développement jusqu'en 2003.....	12
Fig. 9 : Les échanges au sein des grandes régions du monde représentent 55 % du commerce mondial des marchandises en 2007	13
Fig. 10 : L'évolution de la part des cinq principaux pays exportateurs de 2007 dans le total des exportations mondiales de marchandises (1977-2007).....	14
Fig. 11 : Un environnement international marqué par le déficit extérieur considérable des Etats-Unis et la croissance de l'excédent chinois	15
Fig. 12 : Les fluctuations du taux de change de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis, au yen japonais, au yuan chinois et à la livre britannique (au 27 novembre 2008)	16
Fig. 13 : Les taux d'intérêt directeurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis et de la Banque centrale européenne depuis le lancement de l'euro.....	18

II

Fig. 14 : Le déficit des échanges extérieurs de la France s'accroît.....	19
Fig. 15 : Les importations d'énergie pèsent d'un poids de plus en plus important dans les échanges extérieurs de la France	20
Fig. 16 : Le solde du commerce extérieur des biens et services contribue négativement à la croissance française.....	21
B - INFLATION	22
Fig. 17 : Les cours des matières premières se sont repliés depuis l'été 2008 après avoir considérablement progressé depuis 2002.....	22
Fig. 18 : L'évolution des prix à la consommation en moyenne annuelle	23
Fig. 19 : Une forte hausse des prix des produits pétroliers et de l'alimentation .	24
Fig. 20 : Depuis 20 ans, les prix des produits agricoles à la production sont restés presque stables tandis que ceux des produits alimentaires à la consommation progressaient de moitié.....	25
Fig. 21 : La Bourse de Paris est nettement repartie à la baisse depuis la mi-2007	26
Fig. 22 : La valeur des biens immobiliers résidentiels a été en moyenne multipliée par 2,5 en France en dix ans tandis que les loyers progressaient un peu plus rapidement que l'ensemble des prix	27
C - APPAREIL PRODUCTIF	28
Fig. 23 : 93,3 % des 2,9 millions d'entreprises françaises ont moins de 10 salariés.....	28
Fig. 24 : Les activités de services représentent désormais plus de 60 % de l'emploi total en France.....	29
Fig. 25 : En 2005, les deux-tiers des entreprises créées trois ans plus tôt étaient toujours actives.....	30
Fig. 26 : L'emploi salarié a augmenté plus vite dans l'artisanat que dans la moyenne de l'économie française depuis dix ans	31
Fig. 27 : La part des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 50 salariés a progressé de dix points en trente ans	32
Fig. 28 : Les coûts salariaux de l'économie française, comparés à ceux de nos principaux partenaires commerciaux, ont nettement baissé depuis 1985 mais sont repartis à la hausse depuis 2002	33
Fig. 29 : Les écarts de coût horaire de la main d'œuvre étaient très importants au sein de l'Union européenne élargie en 2005	34

III

Fig. 30 : Le partage de la valeur ajoutée est relativement stable depuis le début des années 1990	35
Fig. 31 : La part des exportations françaises de marchandises dans le total des exportations de la zone euro est en recul tandis que celle de l'Allemagne est en forte progression	36
Fig. 32 : Les taux d'intérêt à court terme se sont écartés du taux directeur de la Banque centrale européenne depuis la mi-2007	37
Fig. 33 : Les pays économiquement les plus développés investissent plus à l'étranger que l'étranger n'investit chez eux	38
Fig. 34 : 20 aéroports européens connaissent un trafic commercial (passager, fret et courrier) supérieur à 200 000 vols par an	39
Fig. 35 : Quatre régions produisent 50 % du PIB de la France	40
D - FINANCES PUBLIQUES	41
Fig. 36 : Les recettes totales des administrations publiques des principales économies de l'Union européenne	41
Fig. 37 : Solde budgétaire et endettement public des principales économies de l'Union européenne	42
II- Les grandes tendances sociales	43
A - DÉMOGRAPHIE	45
Fig. 38 : Un recul global du taux de fécondité	45
Fig. 39 : La France présente le taux de fécondité le plus élevé de l'Union européenne	46
Fig. 40 : Les personnes de 60 ans et plus représentent aujourd'hui en France plus de 20 % de la population	47
Fig. 41 : L'Outre-mer présente de fortes spécificités démographiques	48
Fig. 42 : L'espérance de vie à la naissance en France a régulièrement progressé depuis 1951	49
Fig. 43 : En France, la mortalité des ouvriers est très supérieure à celle des cadres et des professions intellectuelles	50

B - MARCHÉ DU TRAVAIL	51
Fig. 44 : Le taux d'emploi en France est proche de la moyenne de l'Union européenne à l'exception des plus âgés et surtout des plus jeunes pour lesquels il est sensiblement inférieur	51
Fig. 45 : En dépit des objectifs fixés à Lisbonne, le taux d'emploi en Europe reste sensiblement inférieur à celui des Etats-Unis	52
Fig. 46 : La France présente un des taux de chômage les plus élevés de l'Union européenne, en particulier chez les jeunes actifs.....	53
Fig. 47 : Une richesse de la croissance en emplois fluctuante	54
Fig. 48 : La création nette d'emplois en équivalent temps plein.....	55
Fig. 49 : La part des contrats à durée déterminée dans les embauches, qui avait progressé entre 2001 et 2004, connaît une baisse depuis 2005	56
Fig. 50 : Le taux de chômage de la France au sens du BIT est passé en 2007 sous la barre des 8 % de la population active.....	57
Fig. 51 : La France compte plus de 3 millions de personnes à la recherche d'un emploi.....	58
Fig. 52 : Le taux de chômage Outre-mer est globalement très supérieur à celui enregistré en métropole	59
Fig. 53 : 27 % des salariés (39 % des femmes et 16 % des hommes) ont un type d'emploi particulier ou travaillent à temps partiel en France.....	60
Fig. 54 : 1,4 million de salariés à temps partiel (dont 76 % sont des femmes) souhaiteraient pouvoir travailler davantage	61
C - REVENUS	62
Fig. 55 : Les niveaux de vie en France.....	62
Fig. 56 : La composition du revenu des ménages	63
Fig. 57 : Le pouvoir d'achat évolue très différemment selon le mode de calcul.	64
Fig. 58 : Les créations d'emploi ont cessé d'être la contribution principale dans la progression de la masse salariale.....	65
Fig. 59 : La part des revenus de la propriété dans le revenu des ménages a doublé depuis la fin des années 1960.....	66
Fig. 60 : Les revenus agricoles qui avaient pris un retard important entre 1998 et 2005 connaissent depuis un rattrapage.....	67

Fig. 61 : En 45 ans, la part des transports et surtout celle du logement ont considérablement augmenté dans le budget des ménages tandis que celles de l'alimentation et de l'habillement était réduite de moitié	68
Fig. 62 : Depuis une douzaine d'années, le taux d'épargne des ménages français oscille autour de 16 %	69
Fig. 63 : En France, l'épargne brute des ménages est supérieure à la moyenne de l'Union européenne	70
D - CONDITIONS DE TRAVAIL	71
Fig. 64 : La durée hebdomadaire du travail des salariés a diminué de 10 heures en 40 ans.....	71
Fig. 65 : 7 % des salariés travaillaient plus de 50 nuits par an en 1998	72
Fig. 66 : Près de 4 % des salariés ont été victimes d'un accident de travail avec arrêt en 2006, avec de grandes disparités d'un secteur à l'autre	73
Fig. 67 : Le nombre des arrêts de travail pour maladie professionnelle ne cesse de croître	74
Fig. 68 : Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail.....	75
E - COHÉSION SOCIALE	76
Fig. 69 : 13 % de la population française se situait en 2006 sous le seuil de pauvreté monétaire	76
Fig. 70 : La France présente un taux de pauvreté monétaire, après transferts sociaux, inférieur à la moyenne de l'Union européenne	77
Fig. 71 : En juin 2006, le nombre des bénéficiaires du RMI (1,1 million de personnes aujourd'hui) a commencé à reculer	78
Fig. 72 : Le nombre des dossiers de surendettement déposés chaque année a presque triplé depuis le début des années 1990 et se stabilise à un niveau élevé depuis 2004	79
Fig. 73 : La part des prestations de protection sociale dans le PIB a augmenté de 4,5 points entre 1981 et 2007 mais se réduit depuis deux ans.....	80
Fig. 74 : La part des cotisations dans le financement de la protection sociale des pays de l'Union européenne.....	81
Fig. 75 : Les dépenses courantes de santé représentent 11 % du PIB	82
Fig. 76 : Près du quart des dépenses de santé n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, la part des ménages ayant cependant diminué depuis 1995	83

Fig. 77 : Le « *reste à charge* » des ménages pour la consommation de soins et de biens médicaux a sensiblement progressé pour les soins ambulatoires.....84

F - SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE.....85

Fig. 78 : Les dépenses annuelles d'éducation par élève ou étudiant (comparaison internationale)85

Fig. 79 : La proportion des jeunes sortants de formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur dépasse désormais les 40 % tandis que la part des peu diplômés continue de reculer.....86

Fig. 80 : Les personnes pas ou peu diplômées sont plus fréquemment touchées par le chômage que les autres.....87

Fig. 81 : La dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage se stabilise après avoir nettement reculé entre 1993 et 2002.....88

Fig. 82 : La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle a repris sa baisse tandis que la durée des stages a diminué de 38 % depuis 1991 .89

Fig. 83 : La part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB de la France depuis 1980.....90

Fig. 84 : La part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB (comparaison internationale).....91

Fig. 85 : La France se situe à un bon rang pour le nombre de demandes de brevets européens, loin néanmoins des États-Unis, de l'Allemagne et du Japon 92

Fig. 86 : Le nombre de brevets européens de haute technologie, par million d'habitants, est légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne93

Fig. 87 : 77 % des entreprises européennes et 42 % des ménages disposent d'un accès haut-débit à l'Internet94

III - L'Environnement 95

Fig. 88 : Depuis 1973, la part du pétrole dans le total de la consommation d'énergie primaire de la France a été divisée par deux et celle du charbon par trois au bénéfice du gaz (dont la part a doublé) et surtout du nucléaire97

Fig. 89 : Au sein de l'Union européenne, les objectifs de Kyoto sont différents selon les pays, les progrès sont variables98

Fig. 90 : Les émissions de CO₂ en France par secteur99

Fig. 91 : Les émissions de CO₂ dans le monde 100

Fig. 92 : L'évolution de l'intensité énergétique des principales économies de l'Union européenne..... 101

Fig. 93 : La France figure parmi les derniers pays de l'Union européenne pour la part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes	102
Fig. 94 : En France, la part de l'électricité provenant des énergies renouvelables est passée au dessous de la moyenne européenne	103
Fig. 95 : La France est proche de la moyenne de l'Union concernant l'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air	104
Fig. 96 : La production de déchets ménagers par personne croît davantage en France que dans la moyenne de l'Union européenne.....	105
Fig. 97 : La part des différents secteurs dans la production de déchets en France	106
Fig. 98 : L'indice d'évolution des populations d'oiseaux des champs est l'un des critères retenus au niveau européen pour mesurer la qualité de l'environnement	107
IV – Indicateurs synthétiques.....	109
Fig. 99 : L' « <i>indicateur du développement humain</i> » (IDH) proposé par l'ONU	111
Fig. 100 : Le « <i>baromètre des inégalités et de la pauvreté</i> » (BIP 40) proposé par le Réseau d'alerte sur les inégalités.....	112

AVANT PROPOS

Cette quatrième édition des « *Repères statistiques* » paraît dans une période de grande incertitude. La crise financière partie du cœur du système économique mondial, les États-Unis, s'est étendue en quelques semaines au reste du Monde et à l'économie réelle. Qu'il s'agisse des zones les plus développées, des économies dites « *émergentes* » ou des nombreux pays encore « *en développement* », d'une manière ou d'une autre, aucune région de la planète n'est aujourd'hui épargnée. L'ampleur de ce choc, sans précédent depuis les années 1930, entraîne une grande inquiétude des opinions publiques mais bien souvent aussi des principaux acteurs de la société. Analyser les causes profondes de la situation actuelle, au-delà de ses facteurs déclenchants, avancer des solutions non seulement pour apporter des réponses à court terme mais aussi pour éviter qu'elle ne se reproduise à plus ou moins brève échéance ne saurait être cantonné aux seuls « *experts* ». Un large débat public dans lequel la « *société civile organisée* » et l'ensemble des citoyens doivent prendre toute leur place est plus que jamais nécessaire.

Face à la grande abondance des informations et des chiffres fournis quotidiennement, il est souvent difficile de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Or, la réflexion de chacun doit pouvoir s'appuyer sur des bases solides et, si possible, partagées par tous. En complément du rapport et de l'avis sur la conjoncture adopté chaque année au printemps par notre assemblée, les « *Repères statistiques* » proposent donc à leurs utilisateurs des données structurelles, un rappel des évolutions sur longue période et des comparaisons internationales permettant de prendre du recul sur l'actualité la plus immédiate.

Les grandes mutations du Monde apparaissent ainsi nettement. Le poids désormais incontournable d'une puissance comme la Chine saute littéralement aux yeux au vu de la place qu'elle occupe aujourd'hui dans le PIB mondial (et, en corolaire, dans les émissions de gaz à effet de serre) ou dans le commerce international (avec ses excédents records et son rang de second exportateur, derrière l'Allemagne mais devant les États-Unis depuis l'année dernière). Quant à la valeur encore faible de toutes ces données si on les rapporte à la population chinoise, elle peut tout aussi bien permettre de relativiser la place de ce géant que laisser entrevoir les marges de progression dont il dispose encore.

Comme les années précédentes, les tableaux et graphiques sont également largement consacrés à mieux dessiner **la place réelle de la France dans l'Europe et le Monde** avec ses points forts (dont le moindre n'est sans doute pas le taux de fécondité désormais le plus élevé de toute l'Union européenne) mais aussi ses motifs d'inquiétude (déficit en constante aggravation des échanges extérieurs, remontée des coûts de production...). La situation sociale préoccupante est à nouveau mise en avant alors que la

perspective d'une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi est particulièrement problématique.

Par ailleurs, si les effets de **la crise** commencent à peine à s'inscrire dans les données disponibles, ses prémices - qui avaient conduit notre assemblée, dans ses derniers avis sur *La conjoncture économique et sociale*, à alerter les pouvoirs publics sur son probable déclenchement - apparaissent clairement dans des figures telles que celle montrant la hausse irrationnelle des prix de l'immobilier. Le brusque retournement de situation qu'elle entraîne est d'ores et déjà sensible dans les graphiques présentant l'évolution des taux de change et des taux d'intérêt ou encore celle des cours des valeurs boursières ou des différentes matières premières (productions agricoles, métaux, énergie). Soulignons encore que cette crise n'a pas éclaté dans un ciel serein et que nombreux étaient déjà auparavant les signes d'un ralentissement de la croissance mondiale.

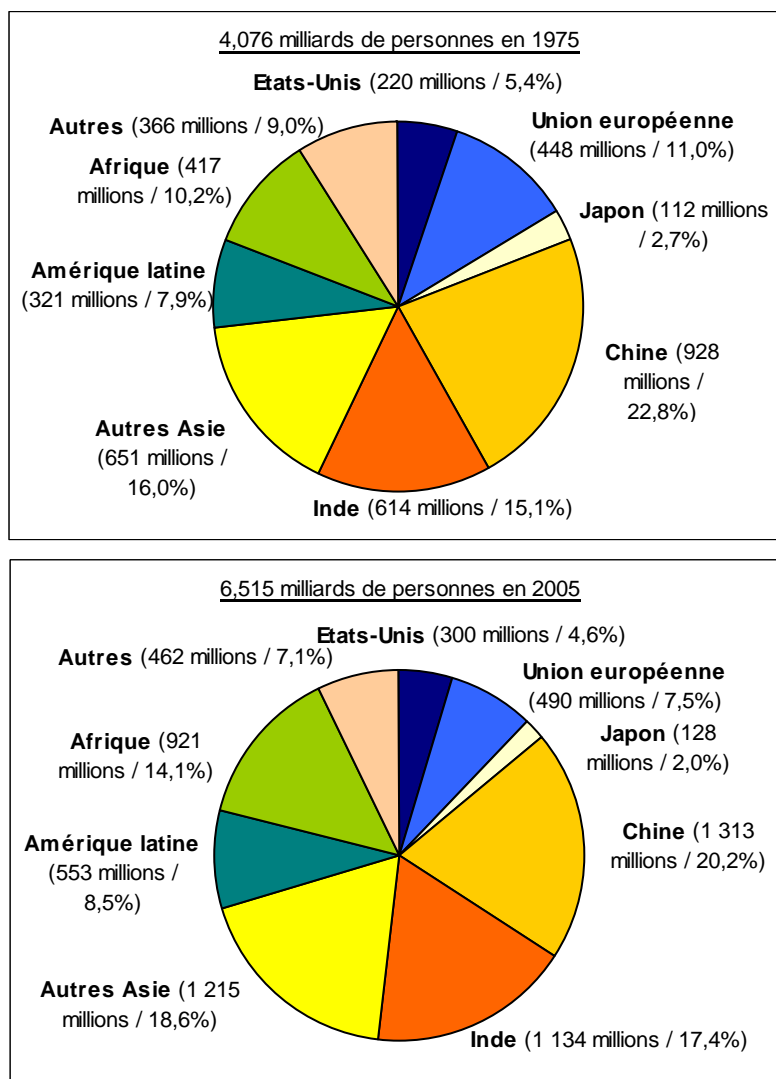
Enfin, les « *Repères statistiques* » sont pleinement en phase avec l'évolution du rôle de notre assemblée qui s'intitule, depuis la révision constitutionnelle de juillet 2008, « *Conseil économique, social et environnemental* ». Il pourra désormais également être consulté par le gouvernement et le parlement sur tout problème de caractère environnemental et tout plan ou projet de loi de programmation à caractère environnemental lui sera soumis pour avis. De même que, depuis quelques années déjà, les rapports et avis sur *La conjoncture économique et sociale* de notre assemblée ont donné toute l'importance qui doit revenir aux questions du développement durable, les « *Repères statistiques* » leur ont consacré, dès leur première édition, une place à part entière qui s'enrichit régulièrement depuis en lien avec les améliorations de l'appareil statistique sur le sujet. C'est ainsi qu'à côté des informations actualisées sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le suivi des objectifs fixés à Kyoto ou encore sur la « *production* » de déchets, est aussi proposé désormais un indicateur significatif des moyens employés pour parvenir aux résultats affichés, en l'occurrence la part respective des taxes environnementales dans les différents pays de l'Union européenne.

Achévé de rédiger le 27 novembre 2008

I - Le contexte économique

A - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Fig. 1 : La population mondiale a progressé de 60 % et de près de 2,5 milliards de personnes en trente ans (1975-2005)

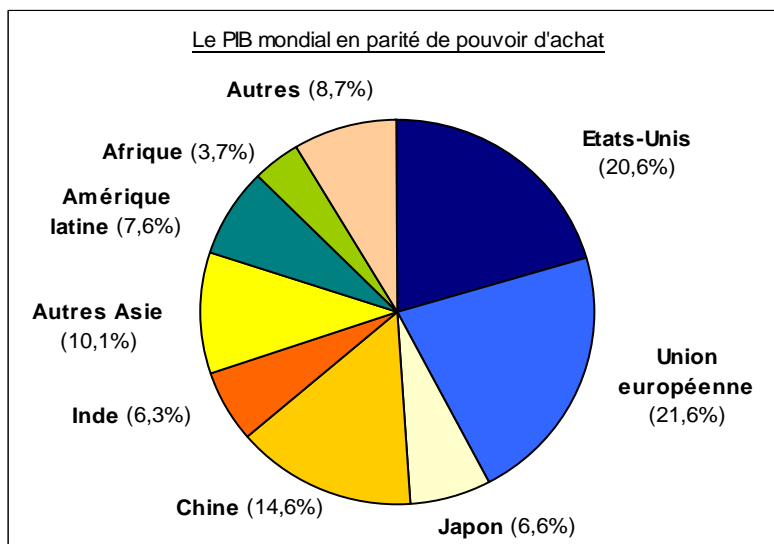
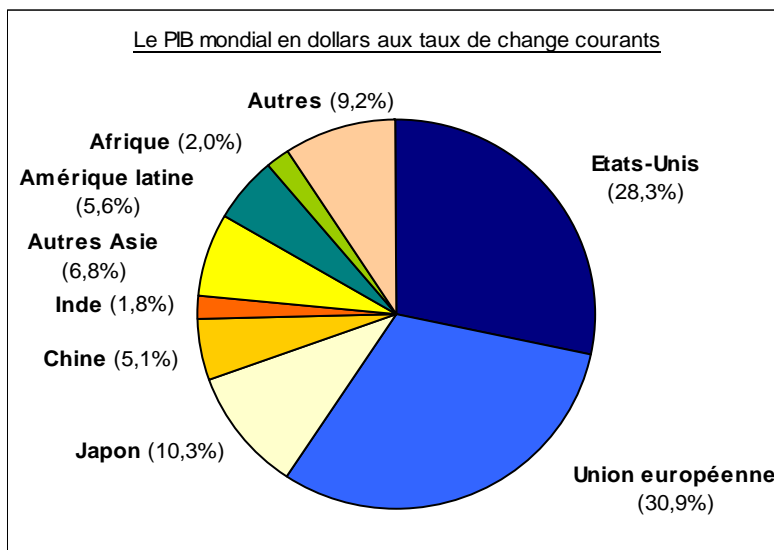


« Chine » = y compris Taïwan. « Union européenne » = les 27 Etats-membres actuels. « Amérique latine » = Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes. « Autres Asie » = y compris le Proche et le Moyen Orient. « Autres » = Canada, autres pays d'Europe, Turquie, ex-URSS (sauf les pays baltes, membres de l'Union européenne), Australie et autres Océanie.

Source : ONU (*Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*), calculs et graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 2 : L'Union européenne était, en 2005, la première puissance économique mondiale

(Données 2005)



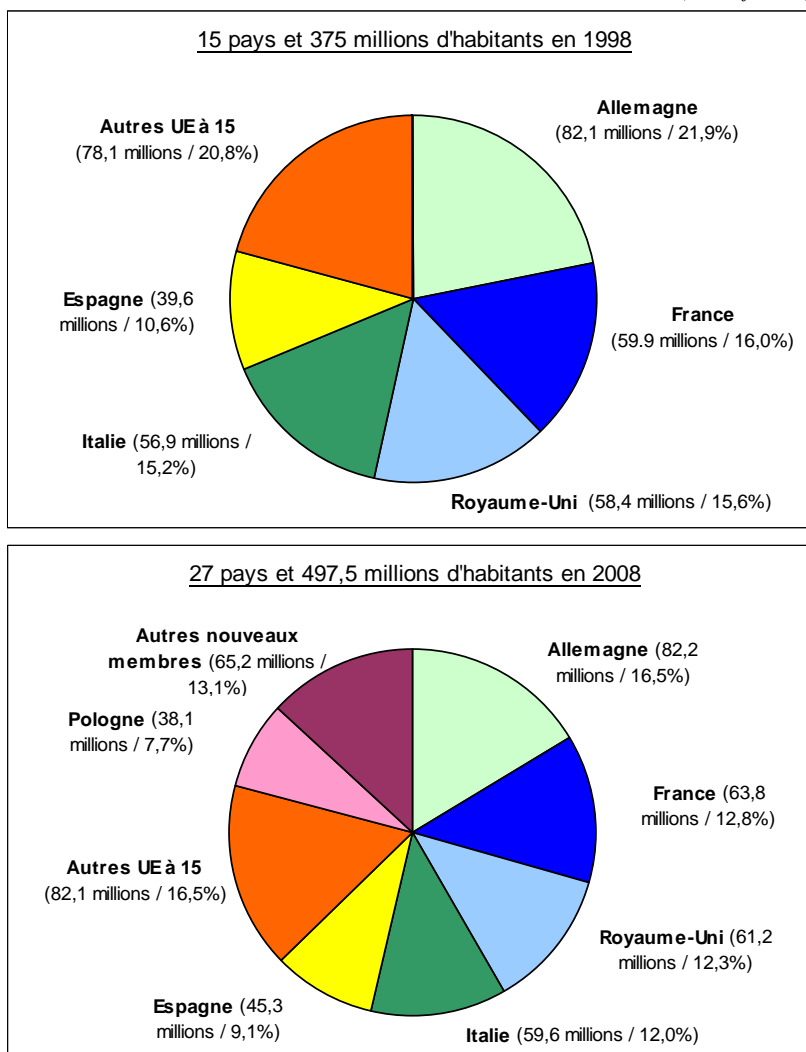
La « *parité de pouvoir d'achat* » (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « *panier* » de biens et de services.

« *Union européenne* » = les 27 Etats-membres actuels.

Source : ONU (*Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*), calculs et graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 3 : L'Union européenne compte aujourd'hui près de 500 millions d'habitants

(Au 1^{er} janvier)



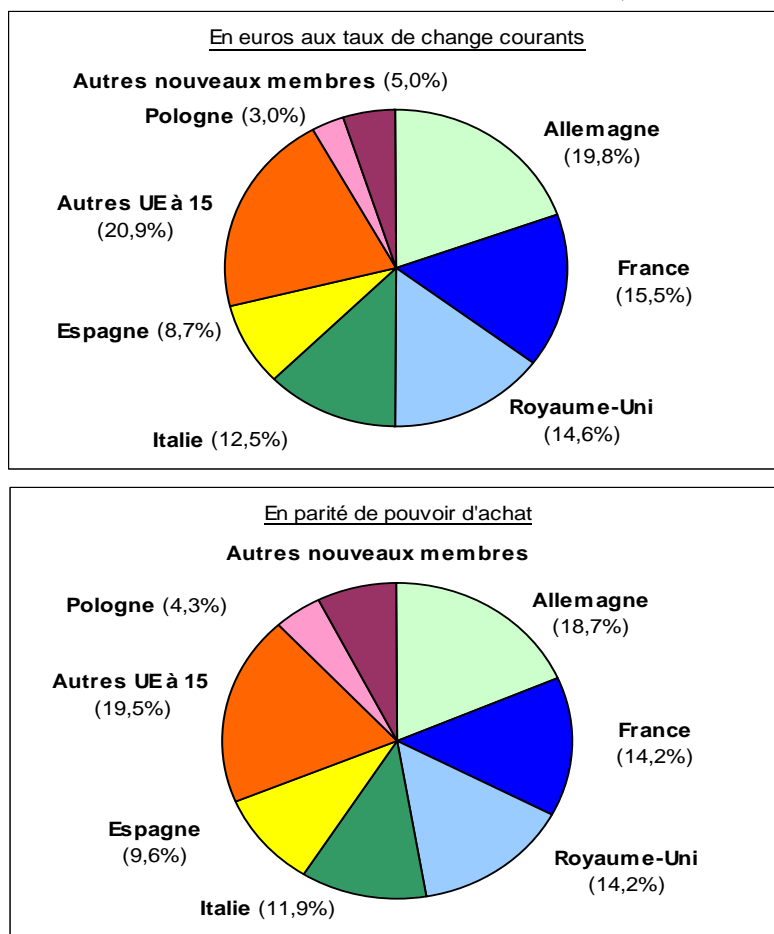
« *Autres Union européenne à 15* » = Pays-Bas (15,7 millions d'habitants en 1998 et 16,4 en 2008), Grèce (10,8 et 11,2), Belgique (10,2 et 10,7), Portugal (10,1 et 10,6), Suède (8,8 et 9,2), Autriche (8,0 et 8,3), Danemark (5,3 et 5,5), Finlande (5,1 et 5,3), Irlande (3,7 et 4,4), Luxembourg (0,4 et 0,5).

« *Autres nouveaux membres* » = élargissement de mai 2004 (outre la Pologne) : République tchèque (10,4 millions d'habitants en 2008), Hongrie (10,0), Slovaquie (5,4), Lituanie (3,4), Lettonie (2,3), Slovénie (2,0), Estonie (1,3), Chypre (0,8), Malte (0,4) + élargissement de janvier 2007 : Roumanie (21,5) et Bulgarie (7,6).

Source : Eurostat, calculs et graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 4 : Les cinq principales économies représentent environ 70 % du PIB de l'Union européenne à 27

(Estimations 2008)



« *Autres UE à 15* » = Pays-Bas (4,7 % du PIB de l'UE à 27 en euros aux taux de change courants et 4,4 % en parité de pouvoir d'achat), Belgique (2,8 % et 2,5 %), Suède (2,7 % et 2,3 %), Autriche (2,2 % et 2,1 %), Grèce (1,9 % et 2,2 %), Danemark (1,9 % et 1,3 %), Irlande (1,6 % et 1,3 %), Finlande (1,5 % et 1,3 %), Portugal (1,3 % et 1,6 %), Luxembourg (0,3 % et 0,3 %).

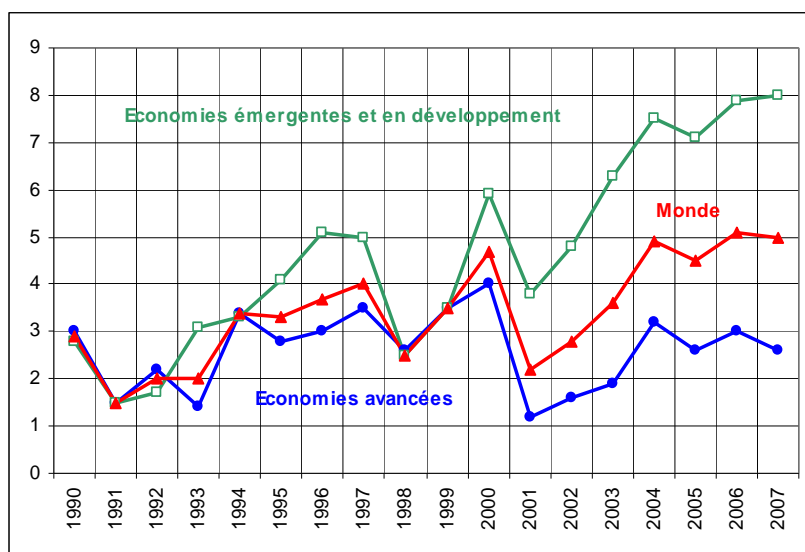
« *Autres nouveaux membres* » = élargissement de mai 2004 (outre la Pologne) : République tchèque (1,2 % et 1,7 %), Hongrie (0,9 % et 1,3 %), Slovaquie (0,5 % et 0,8 %), Slovénie (0,3 % et 0,4 %), Lituanie (0,3 % et 0,4 %), Lettonie (0,2 % et 0,3 %), Estonie (0,1 % et 0,2 %), Chypre (0,1 % et 0,1 %), Malte (0,04 % et 0,1 %) + élargissement de janvier 2007 : Roumanie (1,0 % et 1,8 %) et Bulgarie (0,3 % et 0,6 %).

La **zone euro** (15 pays au 1^{er} janvier 2008) représente 73,4 % du PIB de l'UE à 27 euros aux taux de changes courants et 70,8 % du PIB de l'UE 27 calculé en parité de pouvoir d'achat.

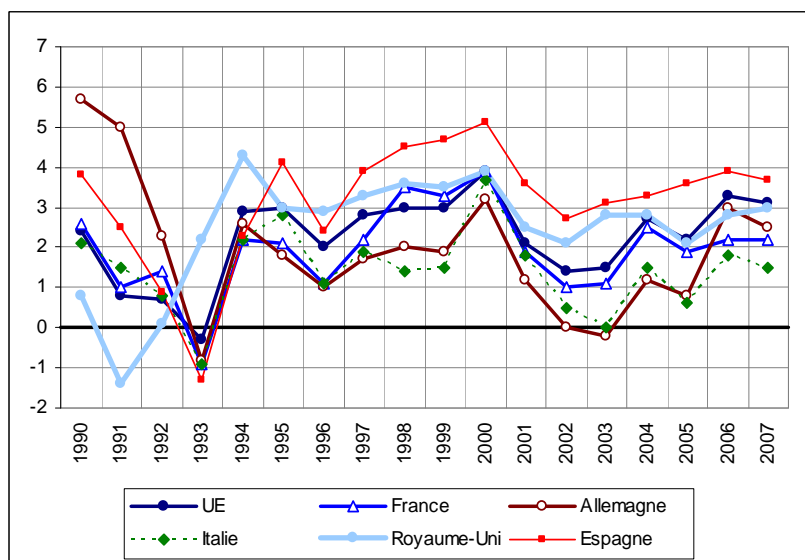
Source : Eurostat, calculs et graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 5 : L'essor des pays « émergents » tire la croissance mondiale

(Evolution annuelle du PIB à prix constants, en %)



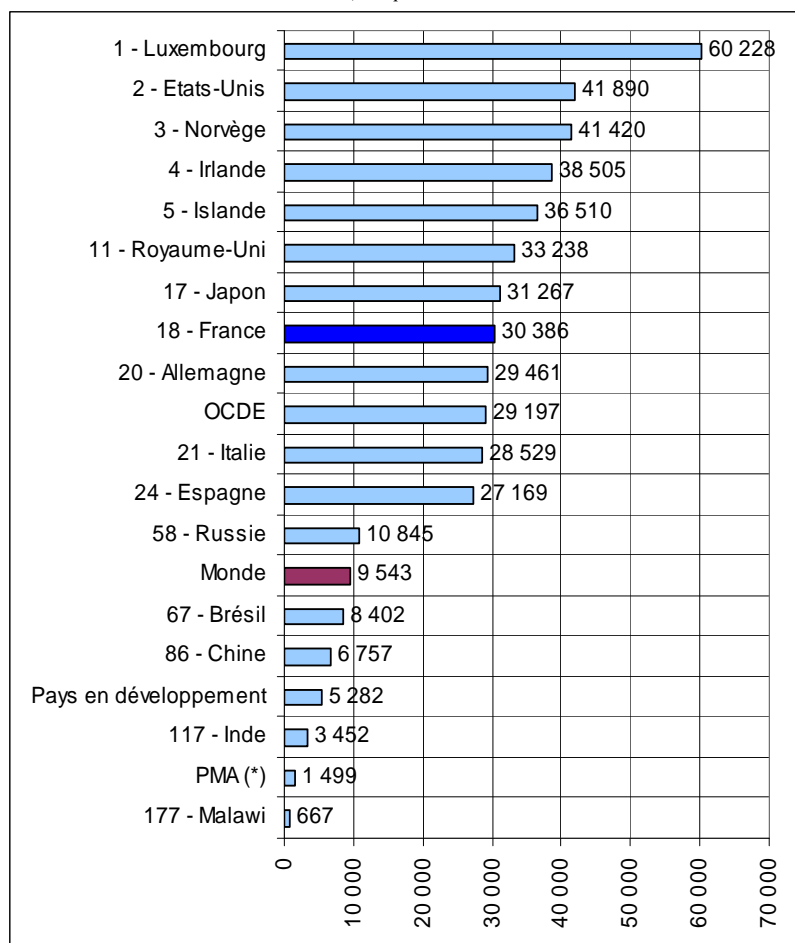
Economies avancées = Etats-Unis, Canada, Australie, Nlle Zélande, Japon, Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, Taïwan, Union européenne à 15, Chypre, Malte, Islande, Slovénie, Norvège, Islande, Israël). *Economies émergentes et en développement* = le reste du monde.



Source : Fonds monétaire international (*Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2008), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 6 : Les pays de l'OCDE disposent d'un PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat) près de six fois supérieur à celui des pays en développement

(PIB par habitant en dollars US-PPA, données 2005)



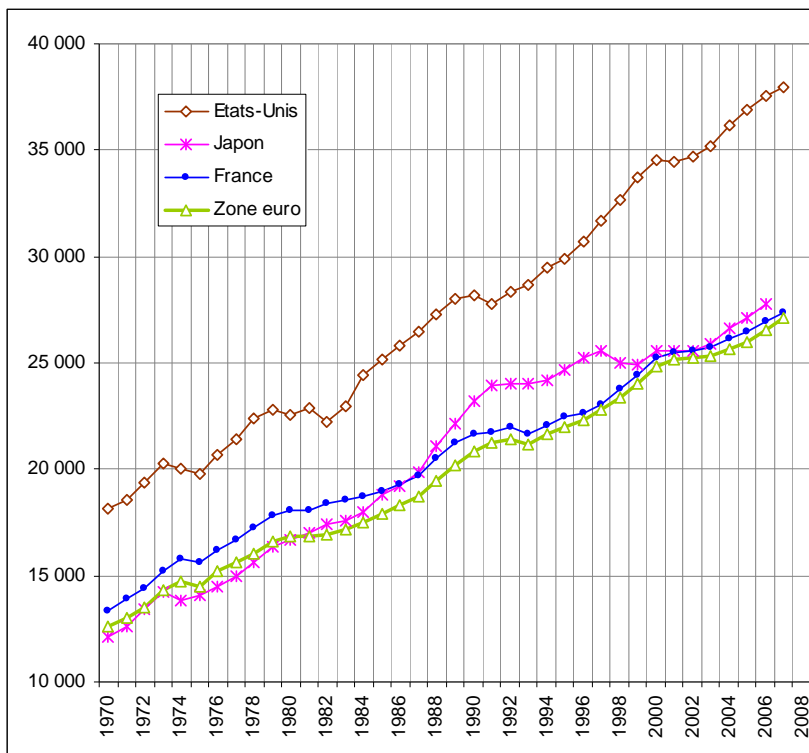
(*) : Les 50 « pays les moins avancés ».

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est considérée comme représentative des pays les plus développés. Elle regroupe aujourd'hui 30 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie).

Source : ONU (*Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 7 : L'évolution du PIB par habitant depuis 1970
entre les Etats-Unis, le Japon, la zone euro et la France

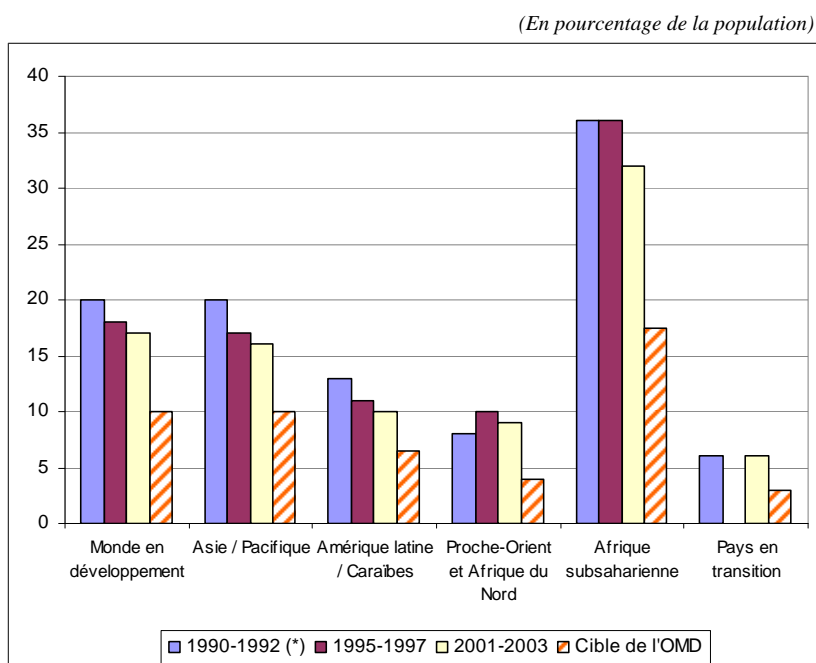
(PIB par habitant en dollars US,
en parité de pouvoir d'achat et aux prix de 2000, base 100 en 1970)



Avec 18 147 dollars (valeur 2000) en 1970, le PIB par habitant des Etats-Unis était supérieur de 36 % à celui de la France (13 330 dollars). En 2007, cet écart est de 39 % (37 963 dollars pour les Etats-Unis contre 27 339 dollars pour la France).

Source : OCDE, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 8 : La proportion de personnes sous-alimentées dans les pays en développement jusqu'en 2003



(*) : Pour les *Pays en transition* (Ex-URSS et Europe de l'Est), la période de référence est 1993-1995.

Dans le cadre du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies, la cible est de parvenir à une réduction de moitié de **la proportion** de personnes souffrant de la faim entre 1990 et 2015. Celle-ci est passée de 20 % en 1990-1992 à 17 % en 2001-2003. Cet objectif est moins ambitieux que celui qui avait été fixé en 1996 par le Sommet mondial de l'alimentation qui visait à réduire de moitié **le nombre** de personnes sous-alimentées avant 2015.

Compte tenu de l'accroissement de la population, ce nombre n'a diminué que de 3 millions de personnes dans le *Monde en développement*, passant de 823 à 820 millions : 524 millions en Asie/Pacifique (dont 212 millions en Inde, 150 millions en Chine, 43 millions au Bangladesh et 35 millions au Pakistan), 52 millions en Amérique latine/Caraïbes (dont 14 millions au Brésil), 38 millions au Proche-Orient et en Afrique du Nord et 206 millions en Afrique subsaharienne (dont 37 millions en République démocratique du Congo et 32 millions en Ethiopie). En outre, **les tendances récentes sont préoccupantes** : le nombre de personnes sous-alimentées avait baissé de 26 millions de personnes entre 1990-1992 et 1995-1997 mais a augmenté ensuite de 23 millions de personnes jusqu'en 2001-2003.

Concernant les *Pays en transition*, le nombre des personnes sous-alimentées est passé de 23 à 25 millions de personnes entre 1993-1995 et 2001-2003.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization - FAO*), 2006.

Fig. 9 : Les échanges au sein des grandes régions du monde représentent 55 % du commerce mondial des marchandises en 2007

(En % du total du commerce mondial des marchandises)

Origine	Destination							Total exportations
	Amérique du Nord	Amérique du Sud et centrale	Europe	Afrique	CEI	Moyen-Orient	Asie	
Amérique du Nord	7,0	1,0	2,4	0,2	0,1	0,4	2,6	13,6
Amérique du Sud et centrale	1,1	0,9	0,8	0,1	0,0	0,1	0,6	3,6
Europe	3,4	0,6	31,2	1,1	1,4	1,1	3,2	41,9
Afrique	0,7	0,1	1,2	0,3	0,0	0,1	0,6	3,0
CEI	0,2	0,0	2,1	0,1	0,8	0,1	0,4	3,7
Moyen-Orient	0,6	0,0	0,8	0,2	0,0	0,7	2,9	5,3
Asie	5,6	0,7	5,3	0,7	0,6	1,1	13,9	27,7
Total importations	18,5	3,3	43,7	2,6	2,9	3,5	24,2	100,0

« Amérique du Nord » = y compris Mexique. « CEI » (Communauté des Etats indépendants) = ex-URSS sauf les trois pays baltes rattachés à l'Europe.

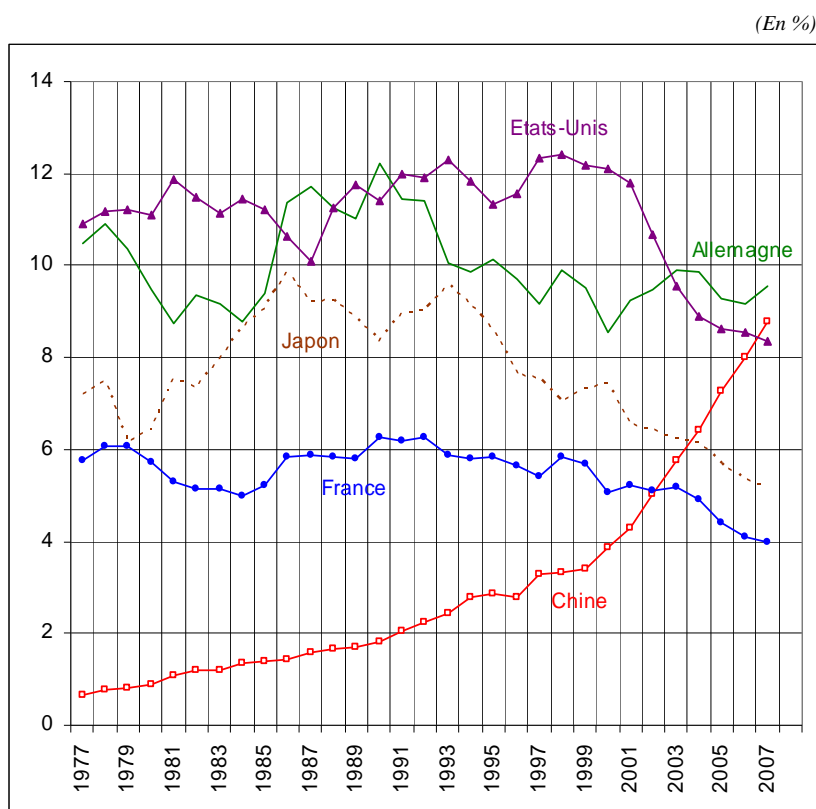
Se lit ainsi : « 5,6 % des exportations mondiales de marchandises sont réalisées par l'Asie vers l'Amérique du Nord. 31,2 % du commerce international des marchandises est réalisé entre les pays du continent européen. L'Amérique du Nord représente 18,5 % du total des importations et 13,6 % du total des exportations mondiales ».

Les échanges au sein des grandes régions du monde (cf. titre) figurent en grisé dans le tableau.

Les totaux mondiaux (dernière ligne et dernière colonne) ne correspondent pas exactement à l'addition des données de chacune des grandes régions en raison des arrondis et des sources différentes utilisées par l'OMC (FMI pour le commerce total, Eurostat, ONU et OCDE pour la répartition par origine et destination). A noter que les destinations finales ne sont pas toujours parfaitement connues.

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC).

Fig. 10 : L'évolution de la part des cinq principaux pays exportateurs de 2007 dans le total des exportations mondiales de marchandises (1977-2007)



Calculs effectués à partir des valeurs en dollars aux taux de change courants.

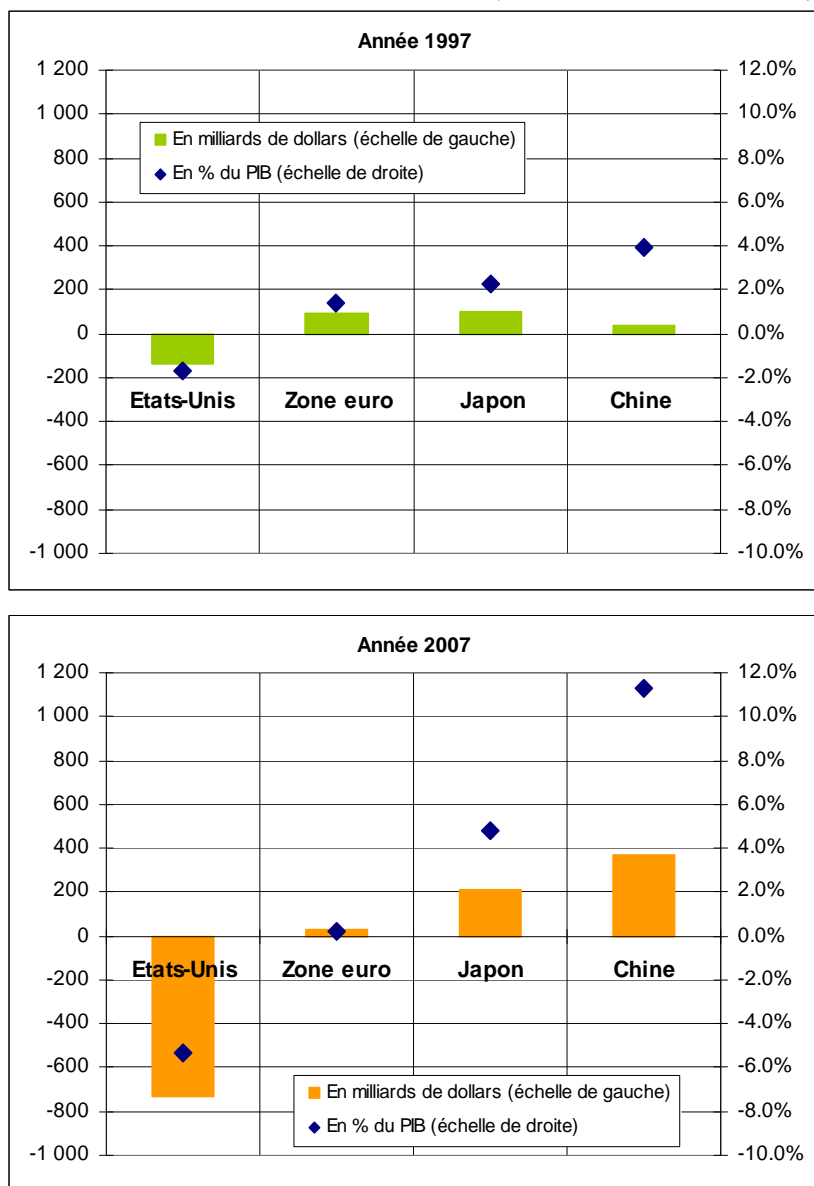
La valeur des exportations de marchandises de l'Allemagne a été de 1 326 milliards de dollars en 2007 (soit 9,5 % du total mondial) contre 1 218 milliards pour la Chine (8,7 %), 1 163 milliards pour les Etats-Unis (8,3 %), 713 milliards pour le Japon (5,1 %) et 553 milliards pour la France (4,0 %), pour un total mondial de 13 950 milliards de dollars.

Les exportations mondiales de services commerciaux ont représenté, quant à elles, 3 290 milliards de dollars en 2007, les Etats-Unis (456 milliards de dollars, 13,9 % du total mondial) devant le Royaume-Uni (273 milliards, 8,3 %), l'Allemagne (206 milliards, 6,3 %), la France (137 milliards, 4,2 %) et l'Espagne (128 milliards, 3,9 %). Le Japon (127 milliards, 3,9 %) et la Chine (122 milliards, 3,7 %) venaient ensuite.

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 11 : Un environnement international marqué par le déficit extérieur considérable des Etats-Unis et la croissance de l'excédent chinois

(Balance des transactions courantes)



Source : Fonds monétaire international (*Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2008), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 12 : Les fluctuations du taux de change de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis, au yen japonais, au yuan chinois et à la livre britannique (au 27 novembre 2008)

(Valeur de l'euro en dollar des Etats-Unis depuis 1999)



Minimum (26 octobre 2000) : 0,8252. Maximum (15 juillet 2008) : 1,5990.

Source : Banque centrale européenne.

(Valeur de l'euro en yen depuis 1999)



Minimum (26 octobre 2000) : 89,30. Maximum (23 juillet 2008) : 169,75.

Source : Banque centrale européenne.

(Valeur de l'euro en yuan depuis 2000)

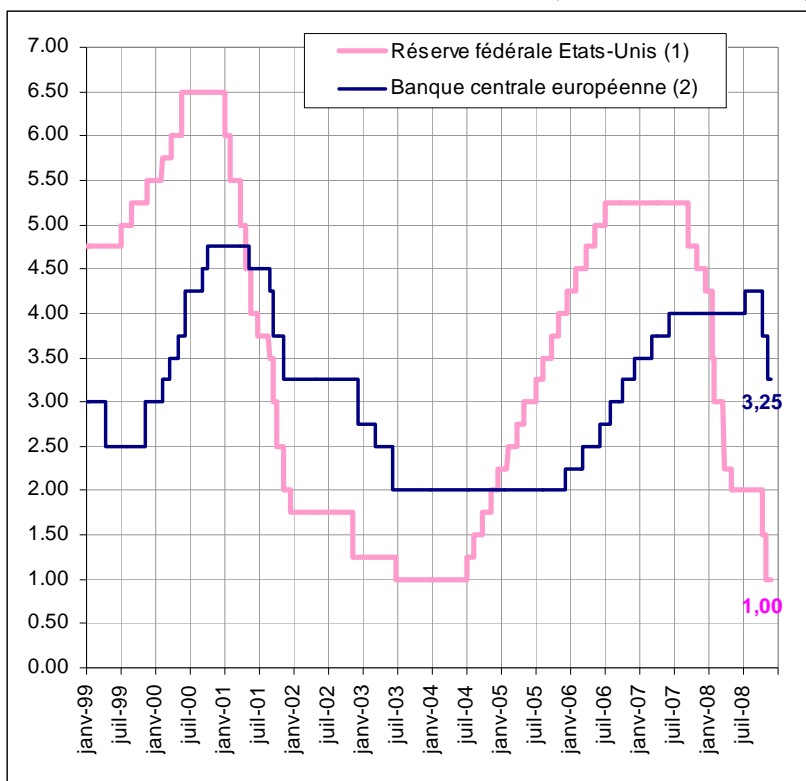
Minimum (26 octobre 2000) : 6,8302. Maximum (17 mars 2008) : 11,1699.
Source : Banque centrale européenne.

(Valeur de l'euro en livre sterling depuis 1999)

Minimum (3 mai 2000) : 0,5711. Maximum (14 novembre 2008) : 0,8598.
Source : Banque centrale européenne.

Fig. 13 : Les taux d'intérêt directeurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis et de la Banque centrale européenne depuis le lancement de l'euro

(En %, au 27 novembre 2008)

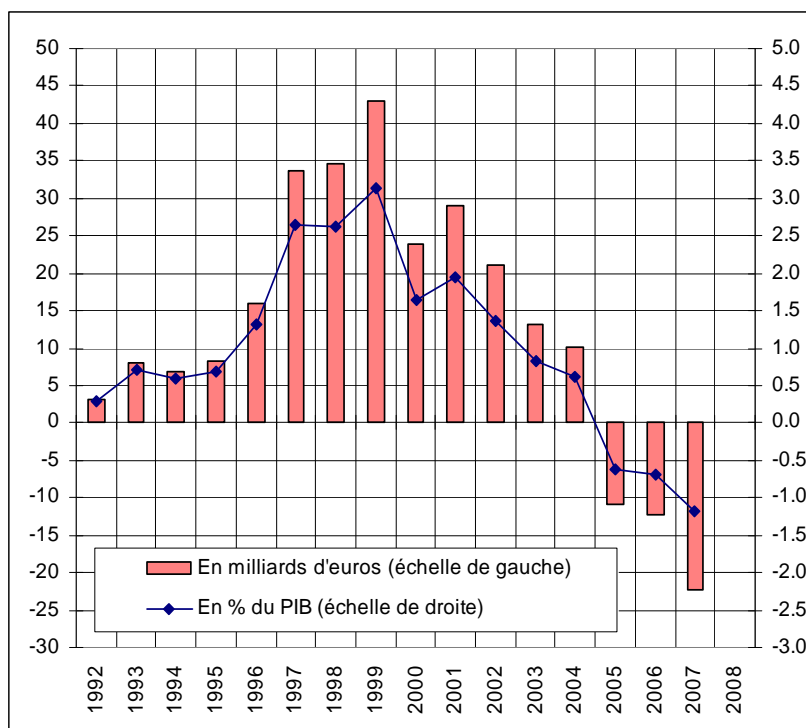


(1) : Taux interbancaire au jour le jour de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

(2) : Taux de refinancement de la Banque centrale européenne.

Source : Banques centrales, graphique Conseil économique, social et environnemental.

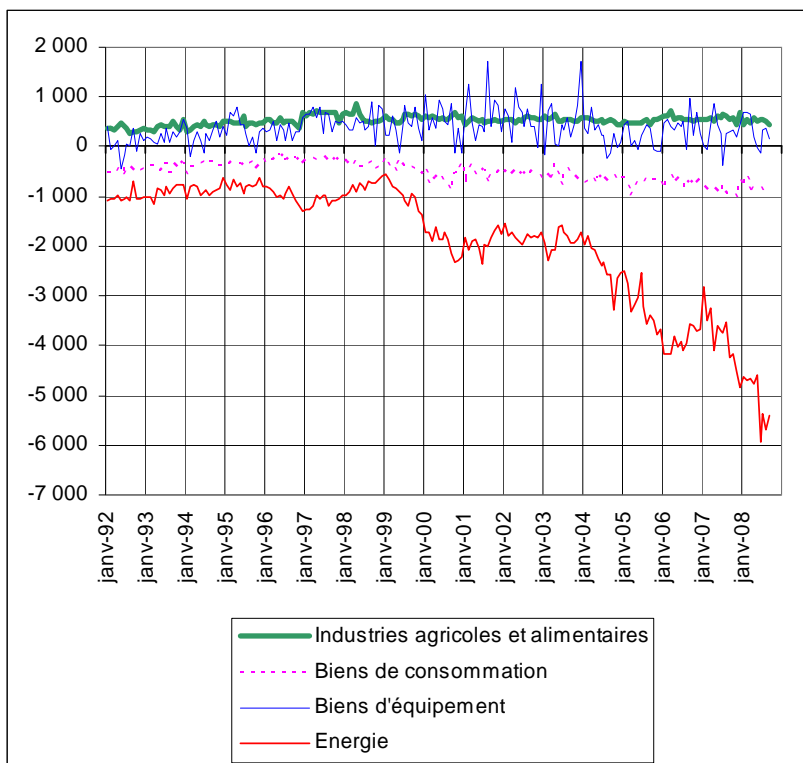
Fig. 14 : Le déficit des échanges extérieurs de la France s'accroît

(Balance des transactions courantes de la France)

Source : Banque de France, INSEE, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 15 : Les importations d'énergie pèsent d'un poids de plus en plus important dans les échanges extérieurs de la France

(Solde mensuel CAF/FAB, CVS-CJO, en millions d'euros)



Champ : France y compris DOM, hors matériel militaire. Les échanges de matériel militaire ne sont connus que pour leur montant global (pas de ventilation par produit ou pays). En conséquence, toutes les analyses des échanges par pays ou produit sont effectuées hors matériel militaire : données dites « CAF / FAB hors matériel militaire ».

Corrections des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS-CJO) : afin d'étudier les évolutions d'un mois (ou d'un trimestre) sur l'autre, les données conjoncturelles du commerce extérieur font l'objet de correction visant à éliminer les facteurs saisonniers (tel le creux dans l'activité économique en août). Des corrections sont appliquées sur les variations saisonnières (CVS) et sur les jours ouvrés (CJO) : cette dernière permet de tenir compte des différences de structure en jours ouvrés pour un même mois sur plusieurs années.

CAF / FAB : la valorisation des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite CAF pour les importations (Coût, Assurance et Fret compris jusqu'à la frontière française) et FAB pour les exportations, (Franco A Bord à la frontière française). Le passage de données CAF / FAB en données FAB / FAB correspond donc à une correction de la valeur des importations pour soustraire tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à notre frontière nationale.

Source : INSEE, Direction générale des Douanes, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 16 : Le solde du commerce extérieur des biens et services contribue négativement à la croissance française

*(Contributions à l'évolution du PIB
aux prix de l'année précédente, en points de PIB)*

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses de consommation finale des ménages	1,4	1,2	1,2	1,4	1,5	1,3	1,4
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
Formation brut de capital fixe	0,5	- 0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	1,0
<i>dont entreprises non financières</i>	<i>0,4</i>	<i>- 0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>	<i>0,8</i>
<i>dont entreprises financières</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>dont ménages (hors entrepreneurs individuels)</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>
<i>dont institutions sans but lucratif au service des ménages</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Solde extérieur des biens et services	0,1	0,0	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,2	- 0,7
<i>dont exportations</i>	<i>0,7</i>	<i>0,4</i>	<i>- 0,3</i>	<i>1,0</i>	<i>0,8</i>	<i>1,4</i>	<i>0,8</i>
<i>dont importations</i>	<i>- 0,6</i>	<i>- 0,5</i>	<i>- 0,3</i>	<i>- 1,7</i>	<i>- 1,5</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>
Variation de stocks	- 0,4	- 0,3	- 0,3	0,6	0,0	- 0,1	0,1
PIB	1,9	1,0	1,1	2,5	1,9	2,2	2,2

Entreprises = sociétés + entrepreneurs individuels.

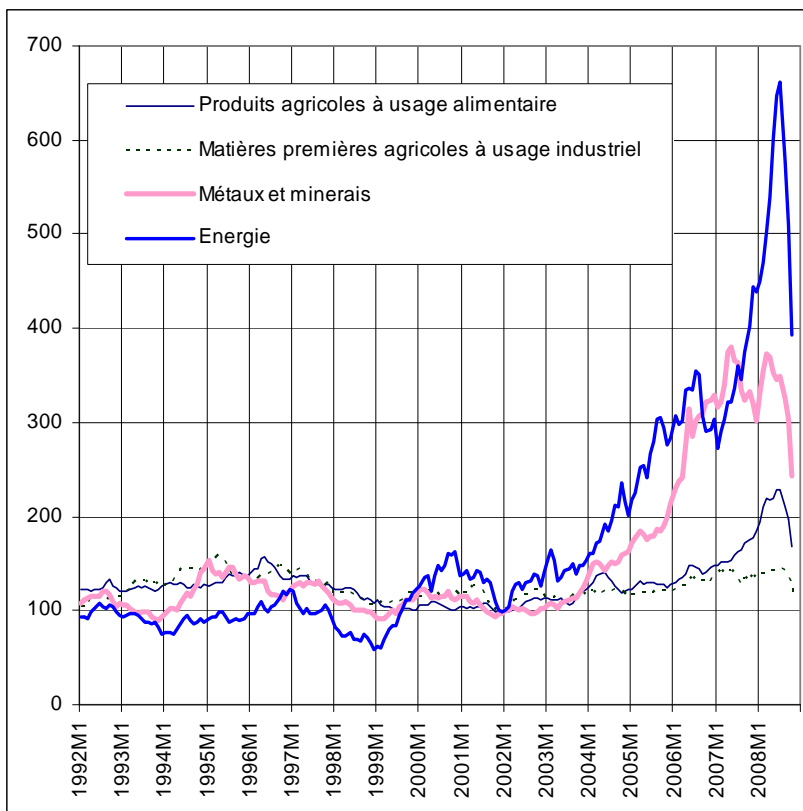
Se lit ainsi : « En 2007, la croissance de 2,2 % du PIB se décompose de la manière suivante : 1,4 point du à la consommation des ménages + 0,3 point du à la consommation des administrations publiques + 1,0 point du à la formation brute de capital fixe (investissements) + 0,1 point du à la hausse des stocks, le solde extérieur pesant quant à lui négativement à hauteur de 0,7 point ». La somme des contributions ne correspond pas toujours exactement à l'évolution du PIB en raison des arrondis.

Source : INSEE (comptes nationaux base 2000).

B - INFLATION

Fig. 17 : Les cours des matières premières se sont repliés depuis l'été 2008 après avoir considérablement progressé depuis 2002

(Données mensuelles en dollars courants, base 100 en janvier 2002)

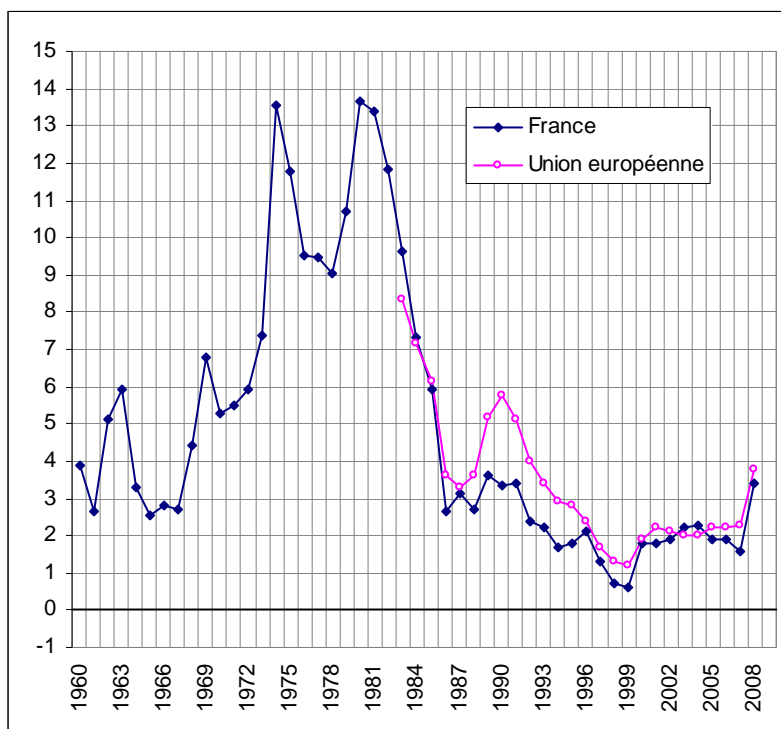


Dans l'indice des matières premières du FMI, l'énergie pèse désormais 63,1 % (dont 53,6 % pour le pétrole, 6,9 % pour le gaz naturel et 2,6 % pour le charbon), les produits agricoles à usage alimentaire (céréales, huiles, viandes, produits de la mer, boissons, fruits, sucre) 18,5 %, les matières premières agricoles à usage industriel (bois, peaux, coton, laine, caoutchouc) 7,7 % et les métaux (aluminium, cuivre, minerai de fer, nickel, uranium, étain, plomb) 10,7 %.

Source : Fonds monétaire international (octobre 2008), calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 18 : L'évolution des prix à la consommation
en moyenne annuelle

(Taux moyen de variation annuelle)



Indice général des prix pour la consommation des biens et services jusqu'en 1998, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 1999.

Le *taux moyen sur douze mois*, utilisé ici, compare la moyenne des indices des douze dernier mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix que le *taux annuel* qui mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Ce dernier mode de calcul est plus sensible aux changements récents du niveau des prix mais peut être affecté par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le mois de référence est décembre sauf en 2008 (octobre). En octobre 2008, le *taux moyen sur douze mois* était de + 3,8 % pour l'Union européenne (+ 3,4 % pour la France). Le *taux d'inflation annuel* de l'Union européenne était de + 3,7 % (+ 3,0 % pour la France) contre + 4,2 % en septembre 2008 (+ 3,3 % pour la France). Un an auparavant, il était de + 2,7 % (+ 2,1 % pour la France). Le *taux d'inflation mensuel* de l'Union européenne a été de 0,0 % en octobre 2008 (- 0,1 % pour la France).

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 19 : Une forte hausse des prix des produits pétroliers et de l'alimentation

(Données brutes, octobre 2008)

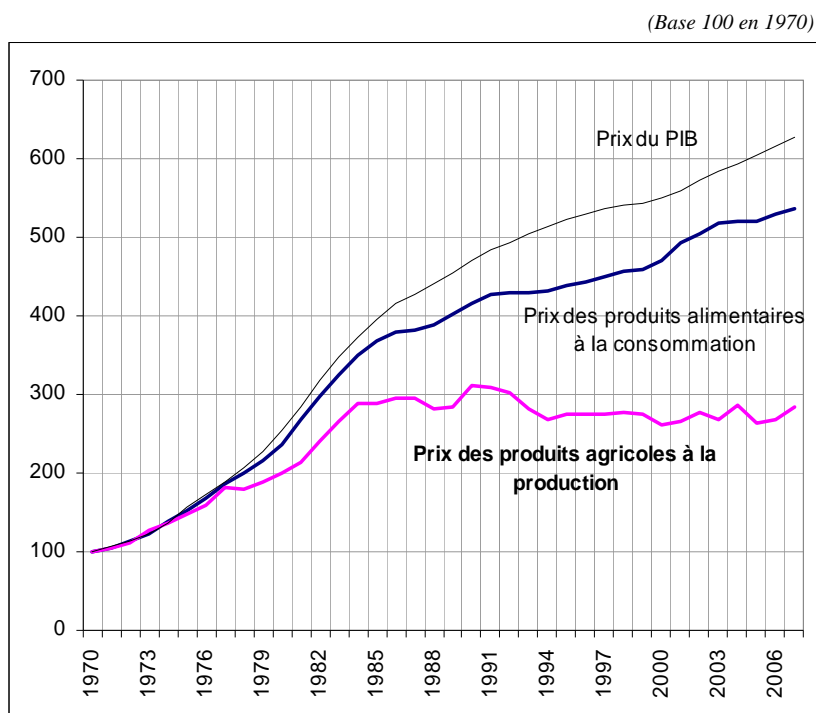
	<i>Pondération 2008 dans le total de l'indice</i>	<i>Variation en % au cours des 12 derniers mois</i>
Ensemble de l'indice des prix à la consommation (IPC)	100,00	+ 2,7
Alimentation	16,43	+ 4,7
Produits frais	2,09	+ 1,1
Alimentation hors produits frais	14,34	+ 5,2
Tabac	1,83	+ 0,6
Produits manufacturés	31,58	+ 0,4
Habillement et chaussures	4,94	+ 0,4
Produits de santé	4,86	- 1,8
Autres produits manufacturés	21,78	+ 0,9
Energie	7,87	+ 9,1
<i>dont produits pétroliers</i>	4,95	+ 10,7
<i>dont électricité</i>	1,98	+ 1,8
Services	42,29	+ 2,4
Loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères	7,36	+ 2,6
Services de santé	5,10	+ 1,0
Transports et communications	5,33	+ 1,8
Autres services	24,50	+ 2,8
Ensemble sous-jacent (*)	61,39	+ 2,1
Ensemble IPCH (**)	--	+ 3,0

(*) Ensemble sous-jacent : il exclut les prix soumis à l'intervention de l'Etat et les produits à prix volatils, c'est-à-dire qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, les produits frais, l'énergie, le tabac et les tarifs publics en sont exclus.

(**) Ensemble IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) : c'est l'indice utilisé pour les comparaisons internationales, notamment au niveau européen, après un travail d'harmonisation entre les services statistiques nationaux sous la coordination d'Eurostat.

Source : INSEE (« Informations rapides » n°304, 13 novembre 2008).

Fig. 20 : Depuis 20 ans, les prix des produits agricoles à la production sont restés presque stables tandis que ceux des produits alimentaires à la consommation progressaient de moitié

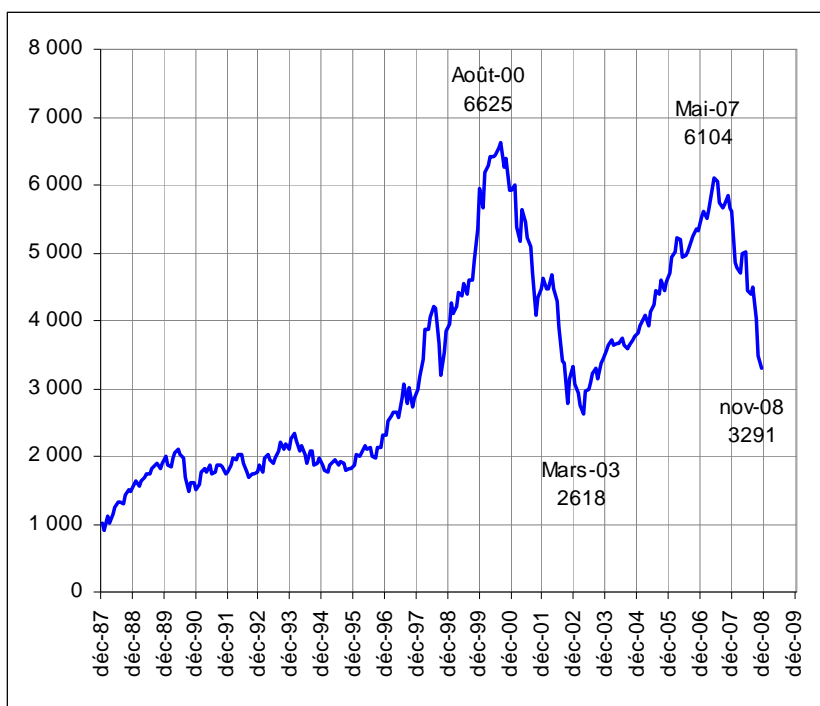


L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), dont la méthodologie est harmonisée au niveau européen, mesure l'évolution des prix des produits livrés par les agriculteurs et relevés par une trentaine d'organismes administratifs et professionnels, en collaboration avec le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'Agriculture. Il ne prend pas en compte les aides à la production versées aux agriculteurs.

Source : INSEE, Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Fig. 21 : La Bourse de Paris est nettement repartie à la baisse depuis la mi-2007

(Indice CAC 40 de la Bourse de Paris, données mensuelles)

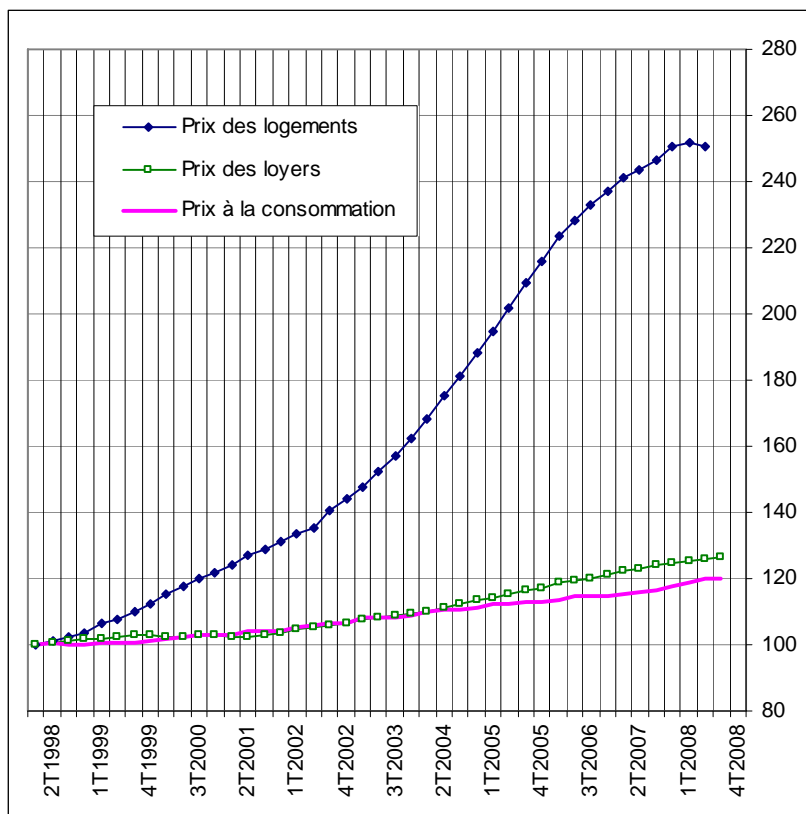


L'indice phare de la Bourse de Paris a reculé de 60 % entre août 2000 et mars 2003 avant de franchir à nouveau les 6 000 points en mai 2007 (+ 133 % en quatre ans). Il a de nouveau baissé de 46 % depuis cette date.

Source : Presse économique et financière, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 22 : La valeur des biens immobiliers résidentiels a été en moyenne multipliée par 2,5 en France en dix ans tandis que les loyers progressaient un peu plus rapidement que l'ensemble des prix

(Base 100 au 1er trimestre 1998)



Champ : France métropolitaine, prix des logements anciens et loyers des résidences principales.

Se lit ainsi : « En France, un logement qui valait 100 au premier trimestre 1998, avait en moyenne une valeur de 250,4 au 2ème trimestre 2008 et les prix des loyers ont progressé de 26 % au cours de la même période (indice 126,4) tandis que les prix à la consommation n'ont augmenté que de 20 % (indice 119,8) ».

Source : INSEE, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

C - APPAREIL PRODUCTIF

Fig. 23 : 93,3 % des 2,9 millions d'entreprises françaises ont moins de 10 salariés

(En nombre d'entreprises et en % par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2007)

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 249 salariés (PME)	250 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	Total
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	20 178 (31,4 %)	36 533 (56,8 %)	7 306 (11,4 %)	187 (0,29 %)	117 (0,18 %)	15 (0,02 %)	64 336 (100,0 %)
Industries hors IAA	83 660 (45,7 %)	64 176 (35,1 %)	33 470 (18,3 %)	934 (0,51 %)	625 (0,34 %)	119 (0,07 %)	182 984 (100,0 %)
Construction	182 367 (47,9 %)	169 032 (44,4 %)	28 872 (7,6 %)	164 (0,04 %)	120 (0,03 %)	14 (0,00 %)	380 569 (100,0 %)
Commerce	362 040 (55,0 %)	251 926 (38,3 %)	43 472 (6,6 %)	537 (0,08 %)	291 (0,04 %)	80 (0,01 %)	658 346 (100,0 %)
Transports	50 112 (56,8 %)	26 193 (29,7 %)	11 583 (13,1 %)	245 (0,28 %)	117 (0,13 %)	30 (0,03 %)	88 280 (100,0 %)
Activités financières	33 132 (62,2 %)	17 164 (32,2 %)	2 620 (4,9 %)	104 (0,20 %)	202 (0,38 %)	58 (0,11 %)	53 280 (100,0 %)
Activités immobilières	156 817 (78,9 %)	38 070 (19,1 %)	3 833 (1,9 %)	66 (0,03 %)	34 (0,02 %)	3 (0,00 %)	198 823 (100,0 %)
Services aux entreprises	337 473 (65,3 %)	147 225 (28,5 %)	30 912 (6,0 %)	580 (0,11 %)	396 (0,08 %)	101 (0,02 %)	516 687 (100,0 %)
Autres services	519 975 (66,5 %)	233 675 (29,9 %)	27 782 (3,6 %)	249 (0,03 %)	105 (0,01 %)	33 (0,00 %)	781 819 (100,0 %)
Total	1 745 754 (59,7 %)	983 994 (33,6 %)	189 850 (6,5 %)	3 066 (0,10 %)	2 007 (0,07 %)	453 (0,02 %)	2 925 124 (100,0 %)

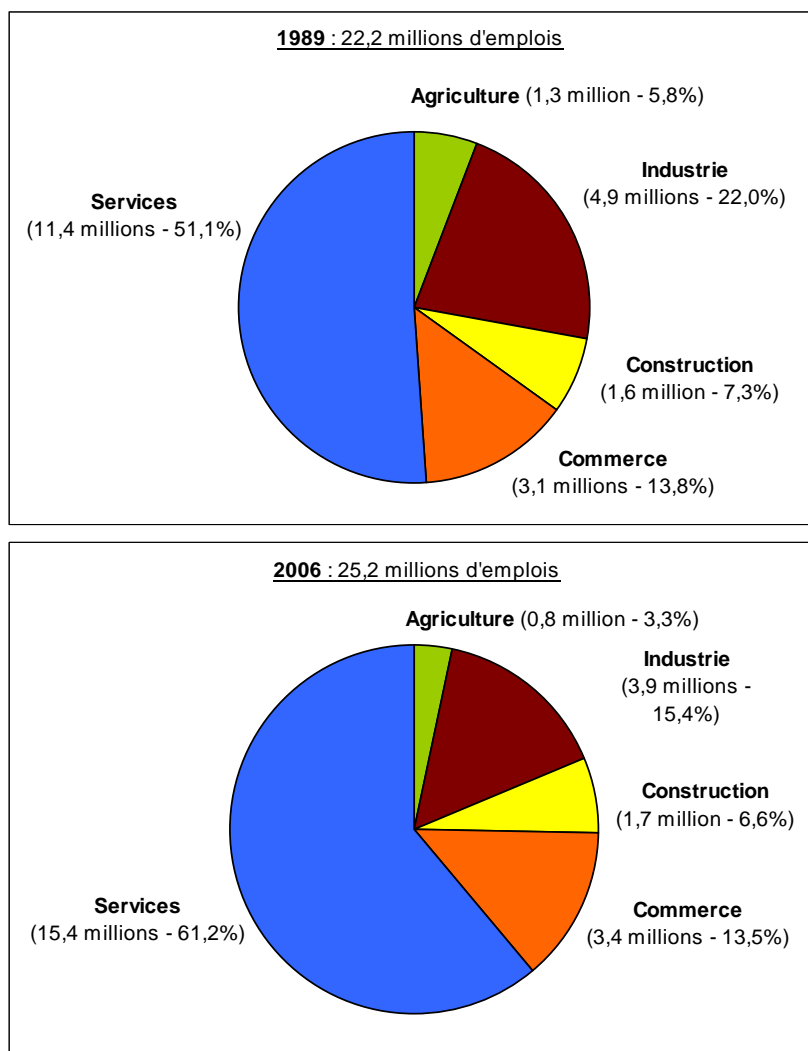
Se lit ainsi : « 20 178 entreprises du secteur des industries agricoles et alimentaires sur 64 336, c'est-à-dire 31,4 % des entreprises de ce secteur, n'ont aucun salarié tandis que 1 745 754 entreprises, c'est-à-dire 59,7 % du total des entreprises françaises sont dans le même cas ».

Champ total hors agriculture, France métropolitaine et DOM.

Source : INSEE, calculs Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 24 : Les activités de services représentent désormais plus de 60 % de l'emploi total en France

(Emploi salarié et non salarié au 31 décembre en France métropolitaine, données brutes)



Agriculture : y compris sylviculture et pêche. Industrie : y compris industries agricoles et alimentaires et énergie. Services : transports (3,9 % en 1989 et 4,3 % en 2006), activités financières (3,1 % et 2,9 %), activités immobilières (1,3 % et 1,1 %), services aux entreprises (8,9 % et 13,3 %), services aux particuliers (5,1 % et 8,1 %), éducation, santé, action sociale (15,0 % et 16,2 %), administration (9,8 % et 11,4 %), emploi non salarié (4,0 % et 3,8 %).

Source : INSEE, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 25 : En 2005, les deux-tiers des entreprises créées trois ans plus tôt étaient toujours actives

(Données 2005, en %)

Taux de survie à 3 ans des entreprises créées en 2002	
Par secteur	
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	65,8
Industries hors IAA	69,5
Construction	67,6
Commerce et réparation	61,5
Transport	78,5
Services aux entreprises, immobilier, location	69,3
Hôtels, cafés, restaurants	60,3
Autres services	74,1
Par taille (*)	
0 salarié	64,5
1 ou 2 salariés	73,8
3 à 5 salariés	72,9
6 à 9 salariés	69,8
10 salariés et plus	75,1
Selon la catégorie juridique	
Personnes physiques	60,4
Personnes morales	75,8
Ensemble	67,1

Champ : France, activités marchandes hors agriculture et secteur financier.

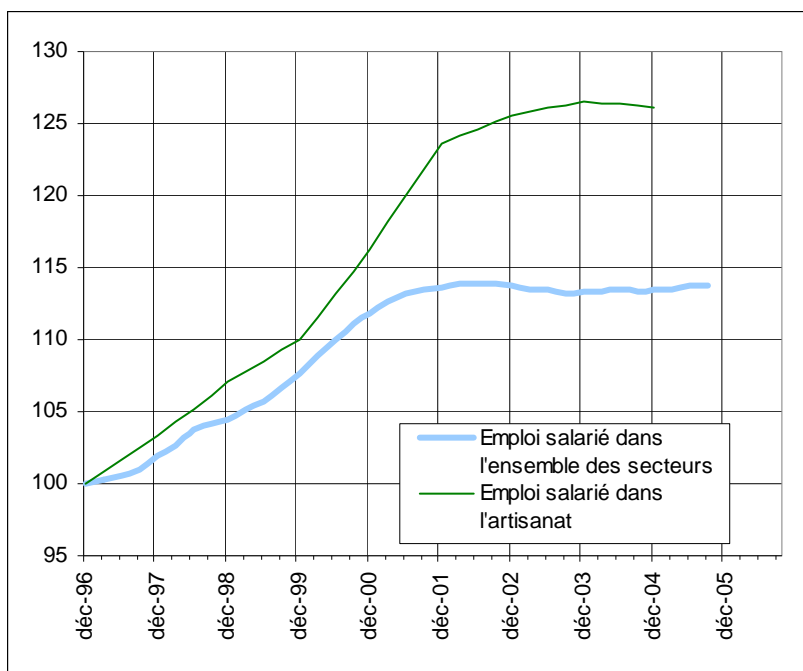
(*) : Effectifs au démarrage, y compris dirigeant.

Le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées ou reprises une année donnée qui ont atteint leur n^{ième} anniversaire. Ce taux est le plus élevé dans le secteur des transports (78,5 %), le plus bas dans celui des hôtels-café-restaurants (60,3 %). Les entreprises ayant au moins un salarié survivent en moyenne plus longtemps que celles n'ayant pas de salarié.

Source : INSEE.

Fig. 26 : L'emploi salarié a augmenté plus vite dans l'artisanat que dans la moyenne de l'économie française depuis dix ans

(Base 100 au 31 décembre 1996)

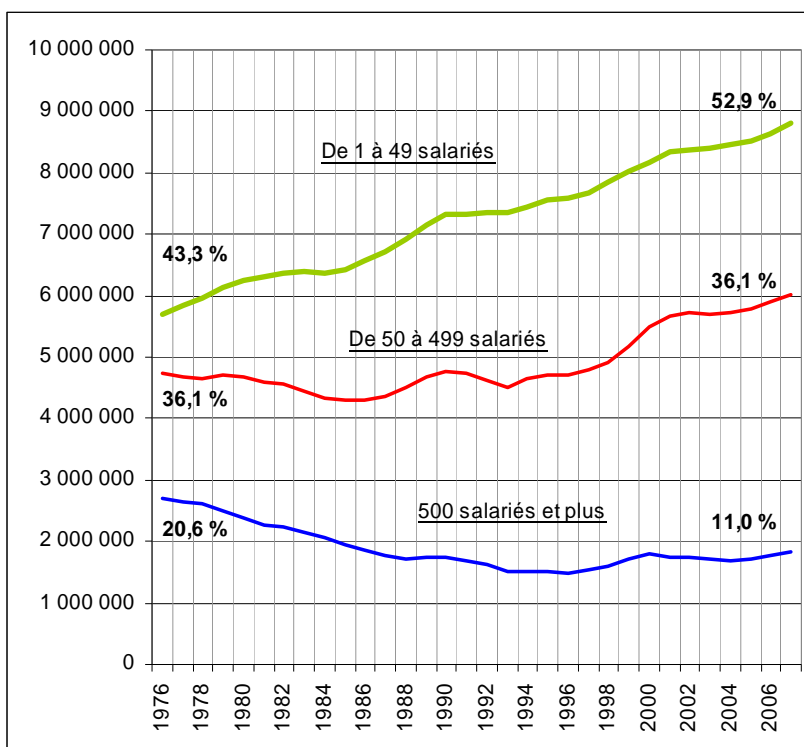


Plusieurs facteurs, difficiles à isoler, semblent avoir contribué au surcroît d'activité et donc à l'accélération de la création d'emploi dans l'artisanat à partir de la fin de l'année 1999 : l'entrée en vigueur du taux réduit de la TVA pour les travaux portant sur les logements privés de plus de deux ans (15 septembre 1999) et pour les services d'aide à la personne (1^{er} janvier 2000) ; la croissance économique qui a été particulièrement robuste dans la période 1999-2001 ; les tempêtes intervenues en décembre 1999 qui se sont traduites par des dépenses exceptionnelles de travaux de réparation.

Source : INSEE, Répertoire Sirène des entreprises artisanales (RSA), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 27 : La part des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 50 salariés a progressé de dix points en trente ans

(En nombre de salariés et en % du total des salariés)



Champ Unedic (13,145 millions de salariés en 1976 et 16,650 millions en 2007) : comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Ne sont donc notamment pas comptabilisés ici les salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif et des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, les salariés des secteurs agricoles et para-agricole, les employés de maison.

Se lit ainsi : « En 1976, le nombre des salariés travaillant dans les entreprises de 50 à 499 salariés était de 4,740 millions de personnes, soit 36,1 % de l'ensemble des salariés. En 2007, les entreprises de la même taille représentaient 6,011 millions de personnes, soit toujours 36,1 % des salariés ».

Source : Unedic, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 28 : Les coûts salariaux de l'économie française, comparés à ceux de nos principaux partenaires commerciaux, ont nettement baissé depuis 1985 mais sont repartis à la hausse depuis 2002

(Taux de change effectif réel établi sur la base des coûts salariaux unitaires, base 100 en janvier 1986)



Le taux de change effectif réel est une des mesures de la compétitivité de l'économie française. Il dépend :

- de l'évolution du taux de change (du franc jusqu'au 31 décembre 1998, puis de l'euro) vis à vis de la moyenne des monnaies de nos partenaires commerciaux, pondérée par leur part dans le commerce extérieur de la France ;
- de l'évolution des salaires et de la productivité en France, comparée aux évolutions observées chez nos partenaires commerciaux.

Une baisse de cet indicateur signifie que le coût des produits français, sur l'ensemble des marchés du monde, diminue en comparaison des prix des biens et des services vendus par nos concurrents. Elle indique donc une amélioration de la compétitivité de l'économie française.

Source : Fonds monétaire international (Statistiques financières internationales), calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 29 : Les écarts de coût horaire de la main d'œuvre étaient très importants au sein de l'Union européenne élargie en 2005

(Données 2005)

	<i>Coût horaire moyen de la main d'œuvre (euros)</i>	<i>Salaires et traitements (%)</i>	<i>Cotisations sociales payées par l'employeur (%)</i>	<i>Autres coûts de la main d'œuvre (%)</i>
UE à 27	20,35	--	--	--
Zone euro à 13	24,69	--	--	--
Danemark	31,98	86,68	10,93	2,40
Suède	31,55	66,18	30,56	3,26
Luxembourg	31,10	83,76	15,38	0,86
Belgique	30,73	69,17	30,33	0,49
France	29,29	67,05	28,67	4,28
Pays-Bas	27,41	76,90	21,00	2,10
Allemagne	27,20	76,50	23,10	0,40
Finlande	26,70	77,93	20,85	1,22
Autriche	26,23	72,97	24,20	2,84
Royaume-Uni	24,47	79,18	18,37	2,45
Italie (*)	21,39	69,00	29,51	1,49
Espagne	15,22	73,36	24,93	1,71
Grèce (*)	13,37	78,82	21,71	- 0,31
Chypre	11,65	84,42	15,58	0,00
Slovénie	10,76	82,23	13,22	4,55
Portugal	10,60	77,50	21,20	1,30
Malte	8,35	92,02	7,98	0,00
Rép. tchèque	6,63	72,50	26,20	1,30
Hongrie	6,14	70,40	27,40	2,10
Pologne	5,55	80,16	16,59	3,25
Slovaquie	4,80	75,34	23,74	0,92
Estonie	4,67	73,40	25,28	1,32
Lituanie	3,56	71,50	28,10	0,30
Lettonie	2,77	78,50	20,70	0,80
Roumanie	2,33	73,50	24,97	1,53
Bulgarie	1,55	75,12	24,03	0,85

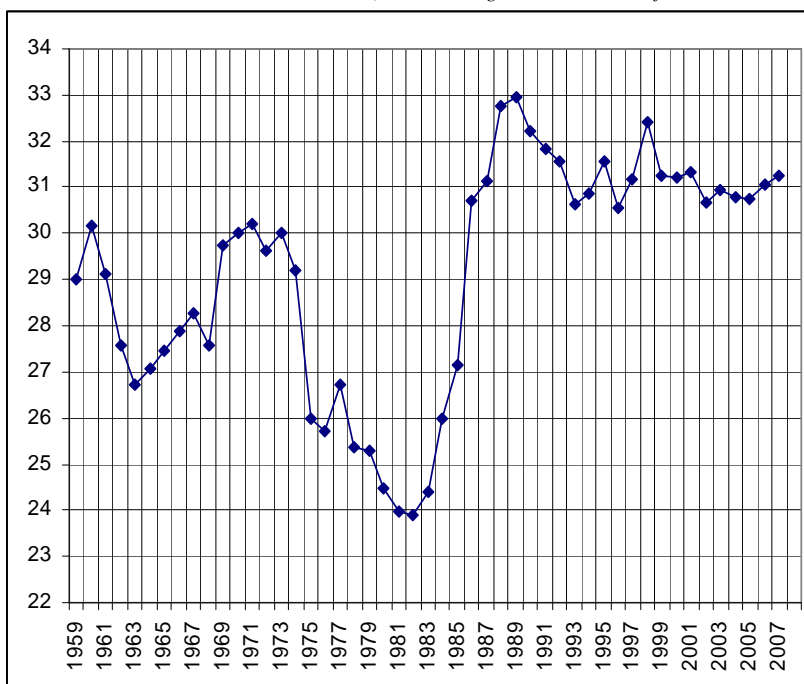
Les coûts de la main d'œuvre sont toutes les dépenses de personnel à la charge des employeurs. Ils incluent les salaires, comptant et en nature, les cotisations sociales de l'employeur, les coûts de la formation professionnelle et autres (frais de recrutement, vêtements de fonction, taxes sur l'emploi...).

(*) : Données 2003 pour la Grèce. Pour l'Italie, données 2004 pour le coût horaire en euros et données 2002 pour la structure des coûts. Pas de données pour l'Irlande.

Source : Eurostat.

Fig. 30 : Le partage de la valeur ajoutée est relativement stable depuis le début des années 1990

(Taux de marge des sociétés non financières, en %)

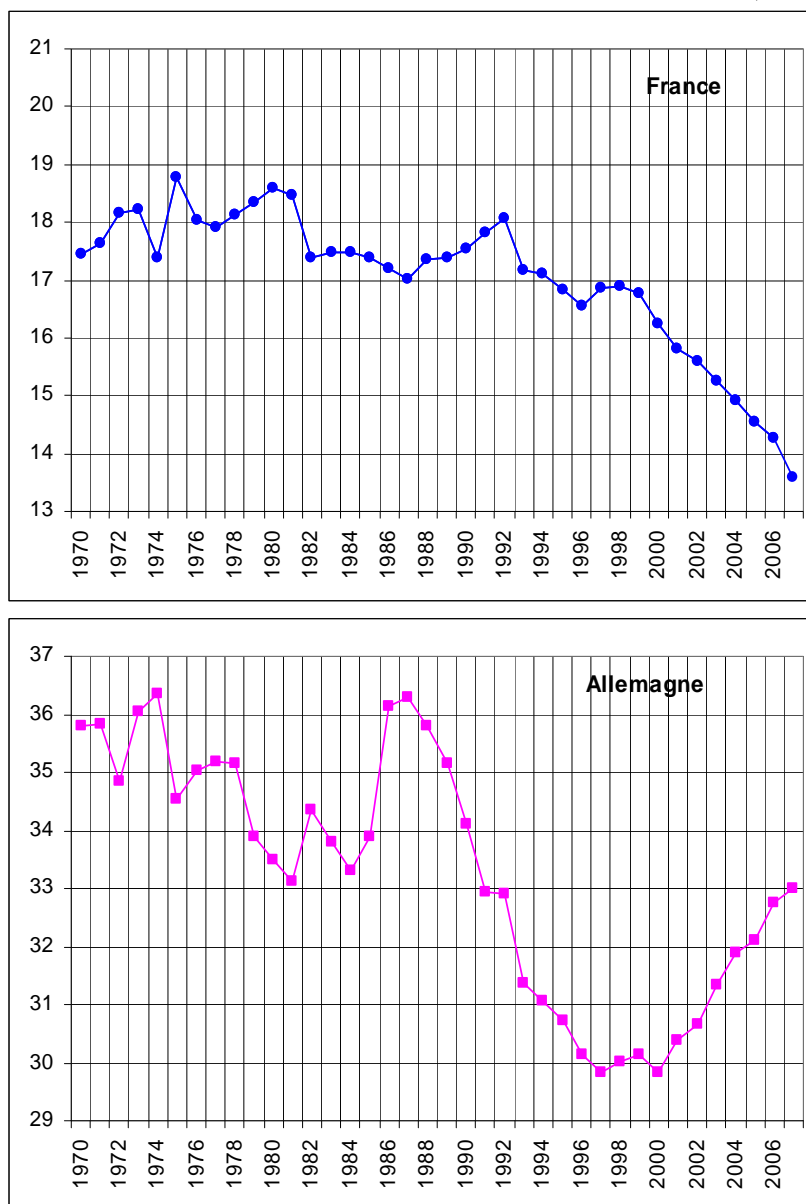


Taux de marge des sociétés non financières (SNF) = Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée brute des sociétés non financières.

Source : INSEE (comptes nationaux base 2000), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 31 : La part des exportations françaises de marchandises dans le total des exportations de la zone euro est en recul tandis que celle de l'Allemagne est en forte progression

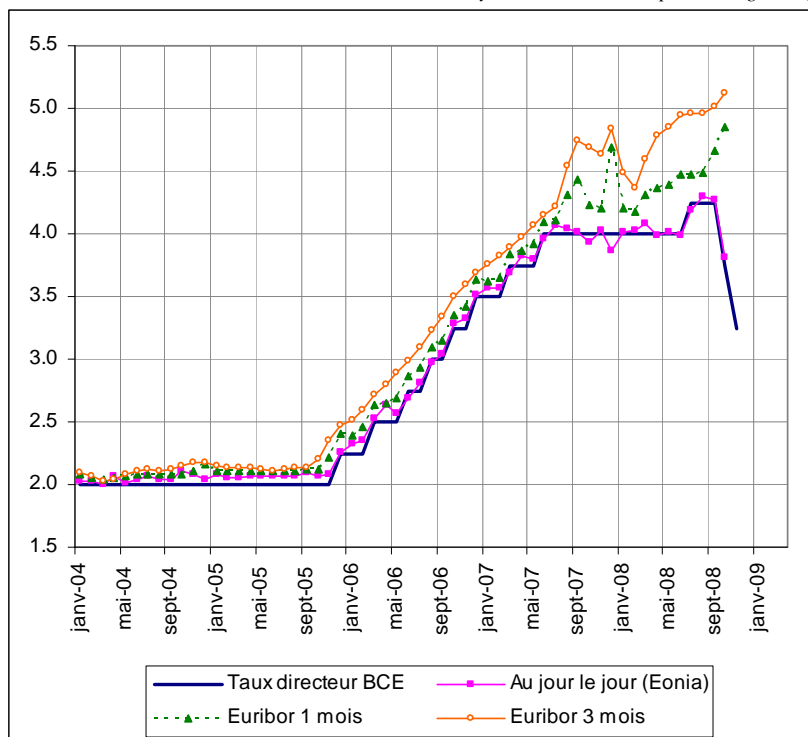
(En %)



Sources : Douanes nationales, calculs COE-Rexecode.

Fig. 32 : Les taux d'intérêt à court terme se sont écartés du taux directeur de la Banque centrale européenne depuis la mi-2007

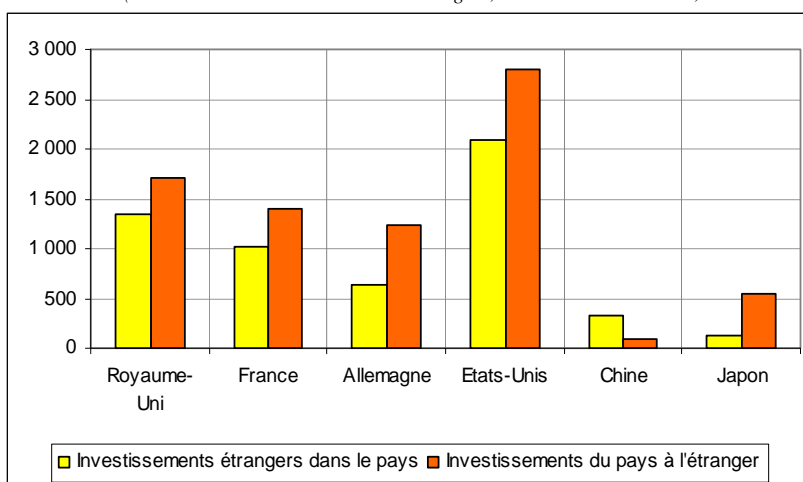
(Taux directeur de la Banque centrale européenne et taux des prêts sur le marché interbancaire en moyenne mensuelle. En pourcentage l'an)



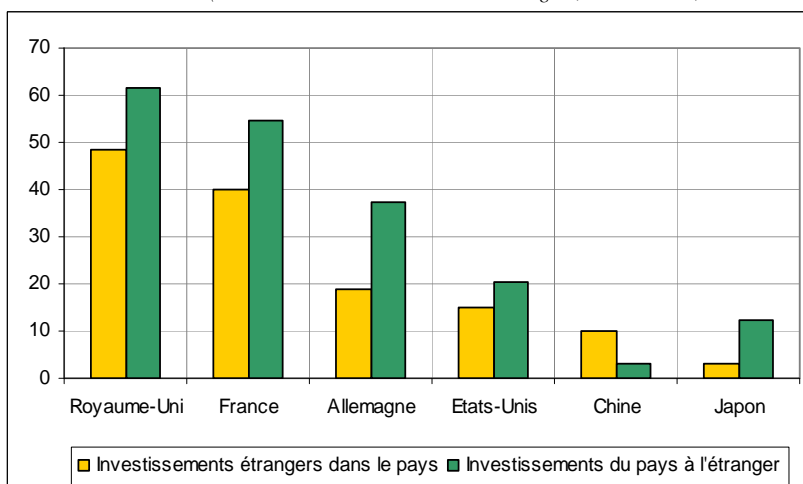
Source : Banque centrale européenne, Banque de France, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 33 : Les pays économiquement les plus développés investissent plus à l'étranger que l'étranger n'investit chez eux

(Stocks d'investissements directs étrangers, en milliards de dollars, année 2007)



(Stocks d'investissements directs étrangers, en % du PIB, année 2007)



Investissements directs étrangers : ce sont les investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert **au moins 10 % du capital** social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées.

Source : Conférence des Nations-unies sur le commerce et le développement (Cnuced, *World Investment Report 2008*), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 34 : 20 aéroports européens connaissent un trafic commercial (passager, fret et courrier) supérieur à 200 000 vols par an

(Nombre total des vols commerciaux)

		Année 2007
1	Paris - Charles de Gaulle	569 281
2	Francfort	484 590
3	Londres - Heathrow	475 786
4	Madrid - Barajas	470 315
5	Amsterdam - Schiphol	443 677
6	Munich	407 591
7	Barcelone	339 020
8	Rome - Fiumicino	308 578
9	Londres - Gatwick	258 917
10	Vienne - Schwechat	251 216
11	Copenhague - Kastrup	250 170
12	Milan - Malpensa	241 474
13	Bruxelles - National	240 341
14	Paris - Orly	238 384
15	Oslo - Gardermoen	226 221
16	Zürich	223 707
17	Düsseldorf	223 397
18	Manchester	206 498
19	Stockholm - Arlanda	205 251
20	Dublin	200 891

Données 2006 pour les aéroports de Rome Fiumicino et Milan Malpensa.

Source : Eurostat.

Fig. 35 : Quatre régions produisent 50 % du PIB de la France

(Données 2006)

	PIB (millions d'euros)	PIB/habitant ⁽¹⁾ (euros)	PIB/Emploi ⁽²⁾ (euros)
Ile-de-France	500 839	43 370	92 329
Rhône-Alpes	173 682	28 792	70 337
Provence-Alpes-Côte d'Azur	130 178	27 095	71 133
Nord-Pas-de-Calais	90 841	22 458	63 088
Pays de la Loire	89 530	26 041	63 281
Aquitaine	79 920	25 693	66 575
Bretagne	78 035	25 249	63 403
Midi-Pyrénées	71 296	25 772	64 870
Centre	63 457	25 296	64 344
Languedoc-Roussillon	57 350	22 616	65 447
Lorraine	55 219	23 596	65 780
Alsace	48 389	26 532	66 433
Haute-Normandie	46 853	25 834	66 712
Picardie	42 778	22 660	64 462
Poitou-Charentes	40 985	23 881	62 077
Bourgogne	40 485	24 932	62 466
Champagne-Ardenne	35 510	26 381	67 102
Basse-Normandie	34 064	23 491	59 952
Auvergne	31 631	23 699	60 508
Franche-Comté	28 091	24 467	62 435
Limousin	17 089	23 580	59 702
Corse	6 359	22 660	60 608
France de province	1 261 540	25 325	65 544
France métropolitaine	1 762 379	28 721	71 433
DOM ⁽³⁾	28 867	15 747	55 018
Hors territoire	710		
France entière	1 791 956	28 356	71 120

(1) : Le PIB par habitant est estimé en rapportant les PIB à la population 2003.

(2) : Salariés et non-salariés.

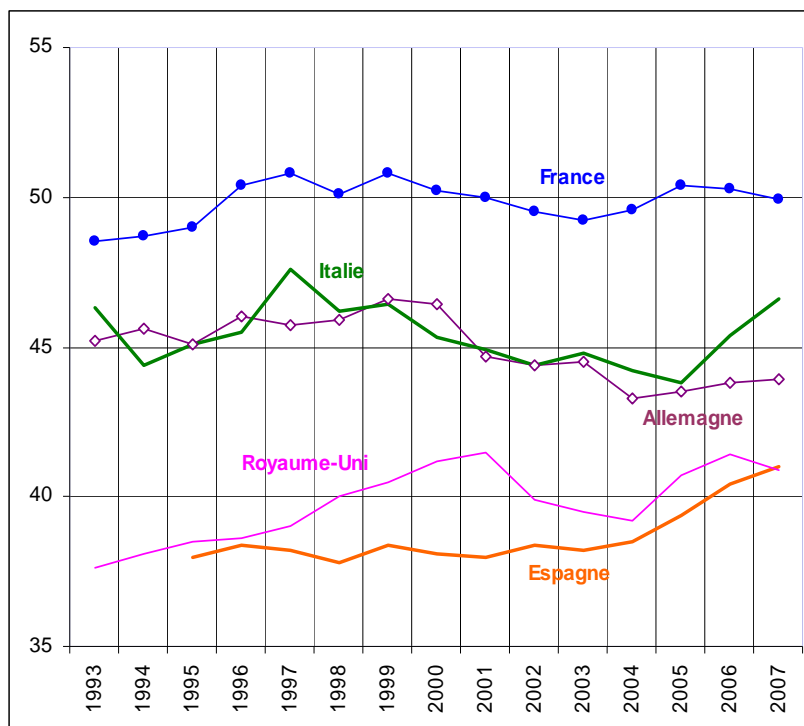
(3) : Données détaillées non disponibles.

Source : INSEE (comptes régionaux en base 2000).

D - FINANCES PUBLIQUES

Fig. 36 : Les recettes totales des administrations publiques des principales économies de l'Union européenne

(Recettes totales des administrations publiques, en % du PIB)



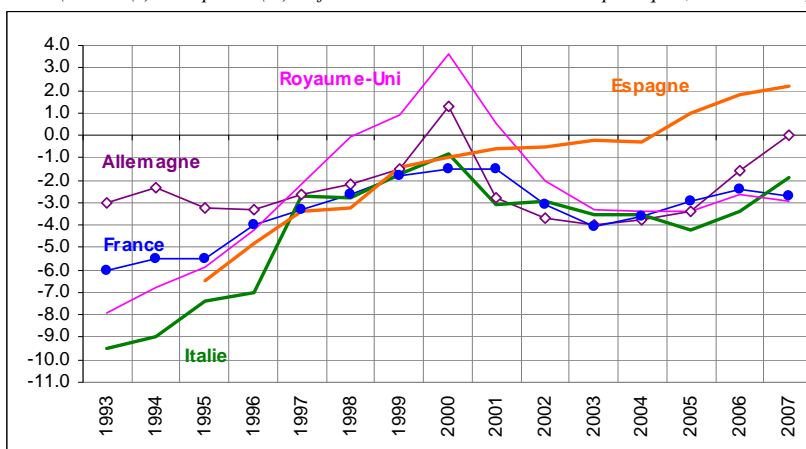
Seuls les trois pays scandinaves membres de l'Union européenne présentaient en 2007 un taux de recettes totales des administrations publiques supérieur à 50 % : la Suède (56,0 %), le Danemark (55,6 %) et la Finlande (52,9 %).

Nb : la prise en compte des « cotisations sociales imputées » (qui sont la contrepartie des prestations sociales fournies directement par un employeur à ses salariés ou ses anciens salariés, diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge de ces salariés) surestime les recettes (et les dépenses réelles) et fausse quelque peu les comparaisons internationales en matière de prélèvements obligatoires. Le mode de financement de la protection sociale des différents pays explique en partie les écarts.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

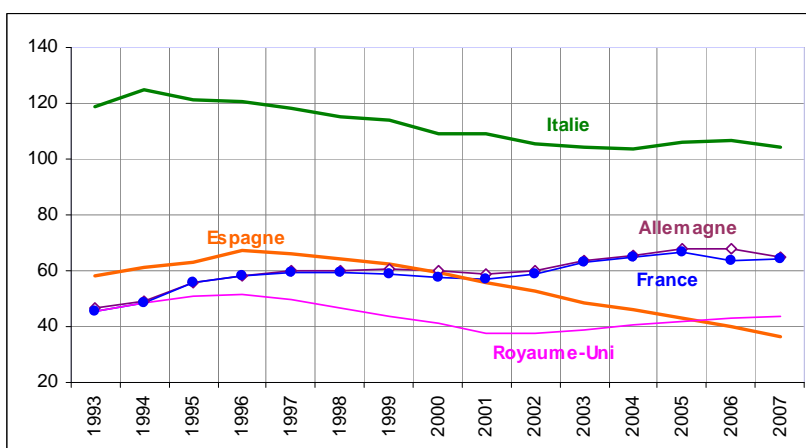
Fig. 37 : Solde budgétaire et endettement public des principales économies de l'Union européenne

(Besoin (-) ou capacité (+) de financement des administrations publiques, en % du PIB)



Les cinq principales économies de l'Union européenne ont toutes rempli en 2007 le critère des 3 % de déficit public fixé par le Pacte de stabilité et de croissance. Selon les dernières données publiées par Eurostat (qui portent sur 2004), les Etats-Unis et le Japon présentaient un déficit budgétaire de, respectivement, 4,4 % et 6,5 % du PIB.

(Dette brute consolidée des administrations publiques, en % du PIB)



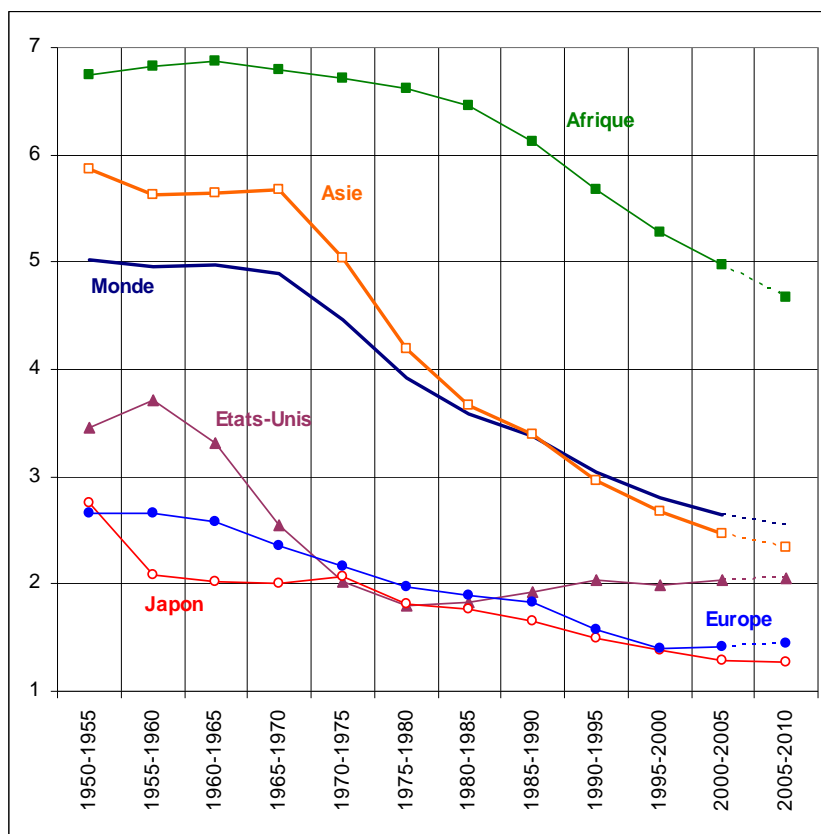
Parmi les cinq principales économies de l'Union européenne, seuls l'Espagne et le Royaume-Uni respectent la limite de 60 % du PIB fixée par le Pacte de stabilité et de croissance pour l'endettement des administrations publiques. Selon les dernières données publiées par Eurostat (qui portent sur 2004), les Etats-Unis et le Japon présentaient un endettement public de, respectivement, 63,4 % et 164,0 % du PIB.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

II- Les grandes tendances sociales

A - DÉMOGRAPHIE

Fig. 38 : Un recul global du taux de fécondité

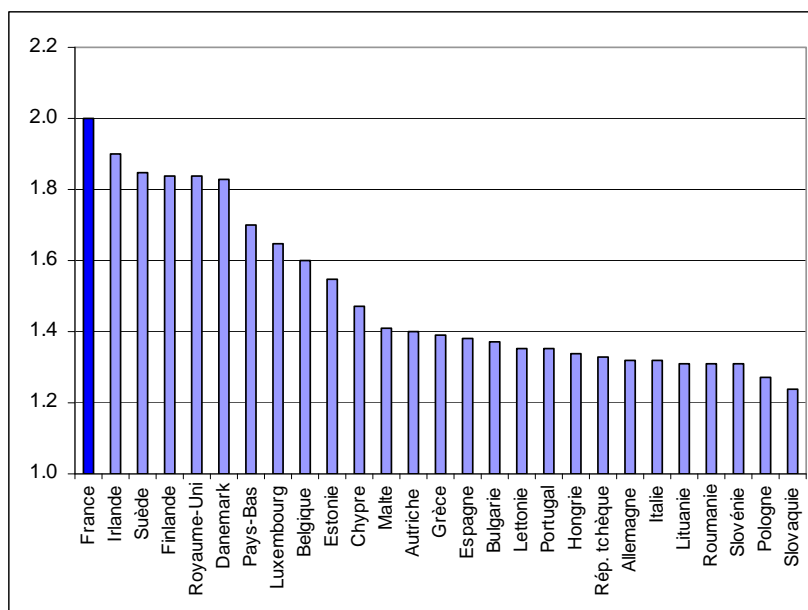
(Taux de fécondité : nombre d'enfants par femme, moyenne de chaque période)

2005 – 2010 : prévisions.

Source : ONU (*Perspectives de la population mondiale : la révision de 2006*), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 39 : La France présente le taux de fécondité le plus élevé de l'Union européenne

(Indicateur conjoncturel de fécondité, en nombre d'enfants par femme, année 2007)



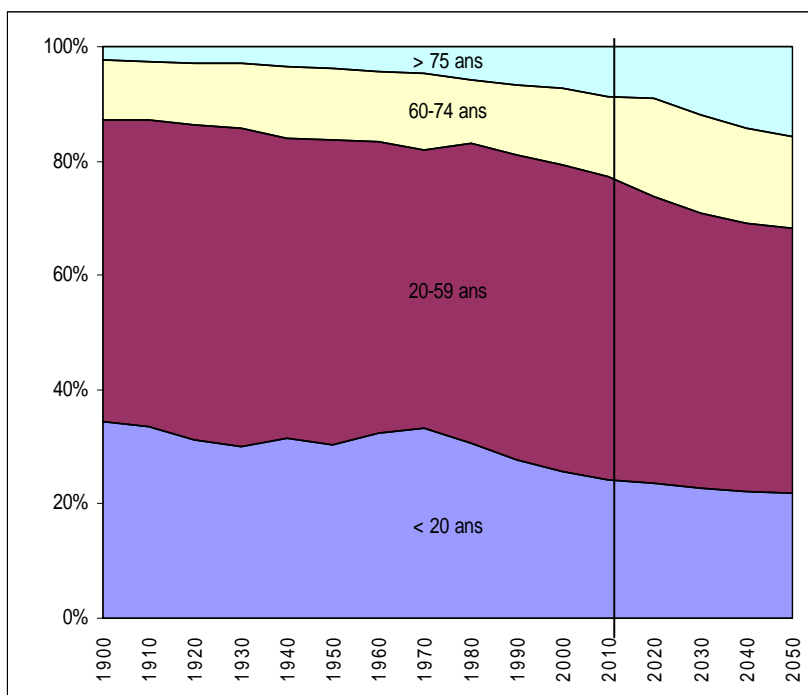
L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la meilleure approche possible concernant la descendance finale.

Données 2006 pour l'Italie et 1997 pour la Belgique.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 40 : Les personnes de 60 ans et plus représentent aujourd'hui en France plus de 20 % de la population

(En % du total de la population concernée)



Les moins de 20 ans représentent 25,6 % de la population métropolitaine en 2000 (et 21,9 % selon la prévision en 2050), les 20 à 59 ans en constituent 53,8 % (46,2 % en 2050), les 60 à 74 ans comptent pour 13,4 % (16,3 % en 2050) tandis que les 75 ans et plus pèsent 7,2 % (15,6 % en 2050).

Source : INSEE (*Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050*, juillet 2006), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 41 : L'Outre-mer présente de fortes spécificités démographiques

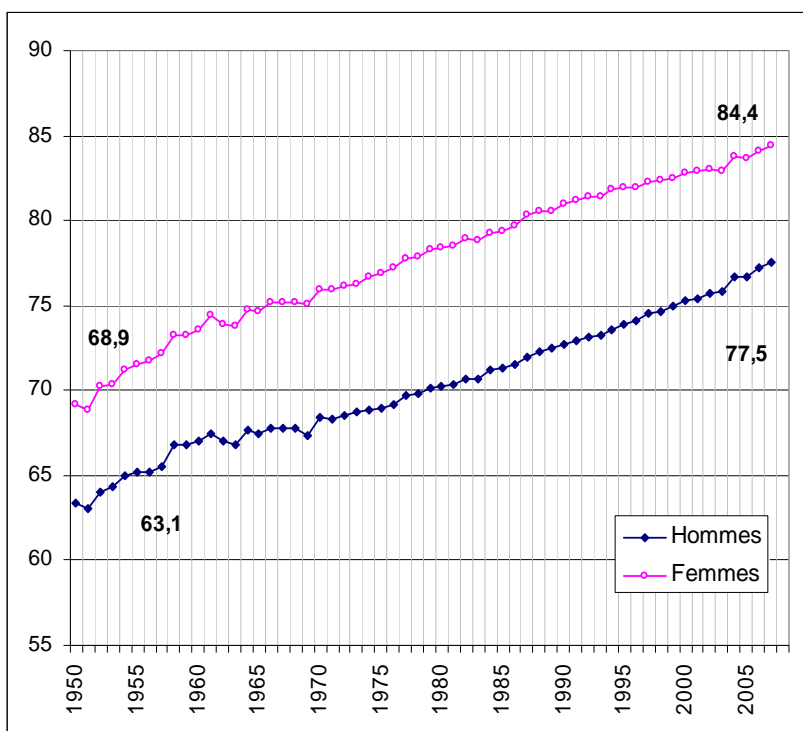
	Population mi-2007 (en millions)	Taux de natalité (pour 1000)	Enfants par femme (*)	Espérance de vie		Mortalité é infantile (pour 1000)
				Femmes (années)	Hommes (années)	
Guadeloupe	0,47	16	2,2	82	75	7
Guyane	0,21	31	4,0	79	72	10
Martinique	0,41	13	2,0	82	76	5
Réunion	0,80	19	2,4	80	72	7
Mayotte	0,20	39	4,5	76	72	--
Nouvelle Calédonie	0,24	18	2,3	79	72	6
Polynésie française	0,26	18	2,2	76	71	6
Métropole	61,7	13	2,0	84	77	4
Monde	6 625,0	21	2,7	70	66	52

(*) : Indicateur conjoncturel de fécondité = nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui connaîtrait, tout au long de sa vie, la fécondité observée durant l'année pour laquelle on le calcule ; seules sont prises en considération, dans le calcul de cet indice, les femmes d'âge fécond (par convention l'âge fécond s'étend du 15ème au 50ème anniversaire).

Source : INED (« *Population et sociétés* » n°436, juillet-août 2007).

Fig. 42 : L'espérance de vie à la naissance en France a régulièrement progressé depuis 1951

(En années)



De 1951 à 2007, l'**espérance de vie à la naissance** a progressé de 15,5 années pour les femmes et de 14,4 années pour les hommes. Elle s'accroît toutefois désormais un peu plus vite pour les hommes : l'espérance de vie à la naissance a ainsi progressé pour eux de 4,8 années depuis 1990 (3,4 années pour les femmes).

Au cours de cette dernière période (1990-2006), la progression de l'**espérance de vie à 60 ans** permet aux femmes de cet âge d'atteindre 86,2 ans en moyenne (+ 2,7 ans) et, pour les hommes, 81,8 ans en moyenne (+ 3,0 années).

L'**espérance de vie « en bonne santé »** rend compte non seulement de l'allongement de la durée de vie mais aussi de cet allongement sans incapacité majeure, liée aux maladies chroniques ou aux séquelles des affections aiguës ou de traumatismes. En France, en 2005, l'espérance de vie « en bonne santé » à la naissance est estimée à 64,3 ans pour les femmes et à 62,0 ans pour les hommes. Pour les femmes et les hommes âgés de 65 ans, elle permet en moyenne d'atteindre « en bonne santé » respectivement 74,4 et 73,2 ans.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : INSEE, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 43 : En France, la mortalité des ouvriers est très supérieure à celle des cadres et des professions intellectuelles

(Période 1982-2001)

	Part de chaque catégorie dans l'ensemble de la population (en %)		Indice standardisé de mortalité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
N'a jamais travaillé	16,3	5,6	1,2	1,9
Travaille ou a déjà travaillé	83,7	94,4	1,0	1,0
<i>Cadres, professions intellectuelles supérieures</i>	2,8	10,6	0,8	0,6
<i>Professions intermédiaires</i>	9,4	16,0	0,8	0,9
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprises</i>	6,8	10,4	0,9	0,9
<i>Employés</i>	35,3	11,3	1,0	1,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	10,2	11,7	0,9	0,8
<i>Ouvriers</i>	19,2	34,4	1,1	1,2
Ensemble	100,0	100,0	1,0	1,0

L'indice standardisé de mortalité (ISM) est calculé, pour un groupe donné, comme le rapport entre le nombre de décès effectivement observés sur une période donnée et le nombre de décès qui seraient survenus au cours de cette même période si ce groupe avait été soumis à la mortalité par âge de l'ensemble de la population. Un rapport supérieur à 1 s'interprète comme une surmortalité dans le groupe.

Source : INSEE.

B - MARCHÉ DU TRAVAIL

Fig. 44 : Le taux d'emploi en France est proche de la moyenne de l'Union européenne à l'exception des plus âgés et surtout des plus jeunes pour lesquels il est sensiblement inférieur

(En % de la population totale de la même tranche d'âge, données 2007)

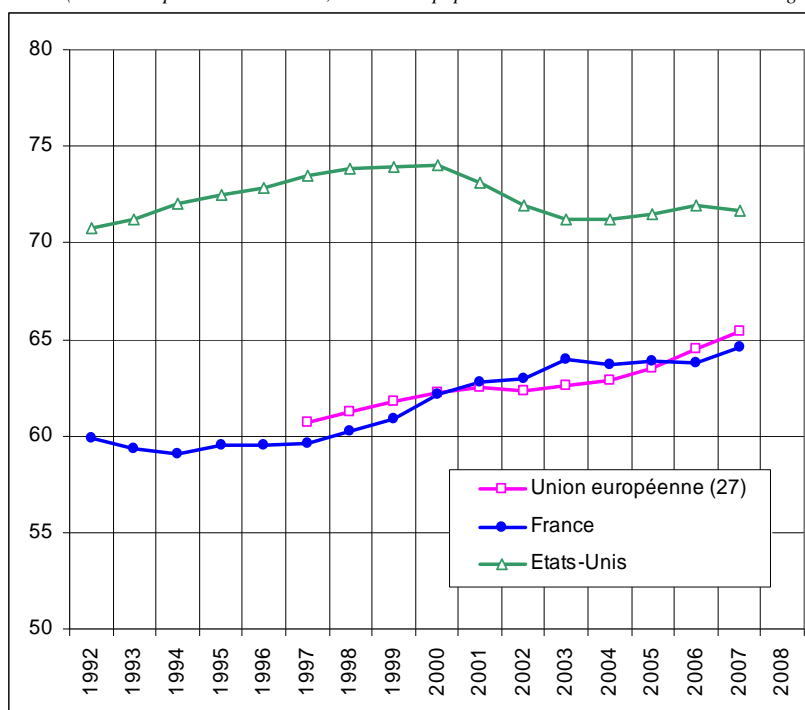
	Femmes	Hommes	Total	15-24 ans	55-64 ans
Union européenne (à 27)	58,3	72,5	65,4	37,2	44,7
Zone euro (à 15)	58,0	73,4	65,7	38,0	43,3
Danemark	73,2	81,0	77,1	65,3	58,6
Pays-Bas	69,6	82,2	76,0	68,4	50,9
Suède	71,8	76,5	74,2	42,2	70,0
Autriche	64,4	78,4	71,4	55,5	38,6
Royaume-Uni	65,5	77,3	71,3	52,1	57,4
Chypre	62,4	80,0	71,0	37,4	55,9
Finlande	68,5	72,1	70,3	44,6	55,0
Estonie	65,9	73,2	69,4	34,5	60,0
Allemagne	64,0	74,7	69,4	45,3	51,5
Irlande	60,6	77,4	69,1	49,9	53,8
Lettonie	64,4	72,5	68,3	38,4	57,7
Portugal	61,9	73,8	67,8	34,9	50,9
Slovénie	62,6	72,7	67,8	37,6	33,5
République tchèque	57,3	74,8	66,1	28,5	46,0
Espagne	54,7	76,2	65,6	39,1	44,6
Lituanie	62,2	67,9	64,9	25,2	53,4
France	60,0	69,3	64,6	31,5	38,3
Luxembourg	56,1	72,3	64,2	22,5	32,0
Belgique	55,3	68,7	62,0	27,5	34,4
Bulgarie	57,6	66,0	61,7	24,5	42,6
Grèce	47,9	74,9	61,4	24,0	42,4
Slovaquie	53,0	68,4	60,7	27,6	35,6
Roumanie	52,8	64,8	58,8	24,4	41,4
Italie	46,6	70,7	58,7	24,7	33,8
Hongrie	50,9	64,0	57,3	21,0	33,1
Pologne	50,6	63,6	57,0	25,8	29,7
Malte	36,9	74,2	55,7	46,0	28,3
Etats-Unis	65,9	77,7	71,7	Nd	61,8
Japon	59,4	81,7	70,6	Nd	66,1

Le taux d'emploi est obtenu, pour les colonnes « Hommes », « Femmes » et « Total », en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. L'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Source : Eurostat.

Fig. 45 : En dépit des objectifs fixés à Lisbonne, le taux d'emploi en Europe reste sensiblement inférieur à celui des Etats-Unis

(Taux d'emploi de 15 à 64 ans, en % de la population totale de la même tranche d'âge)



Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 46 : La France présente un des taux de chômage les plus élevés de l'Union européenne, en particulier chez les jeunes actifs

(Taux de chômage en %, année 2007)

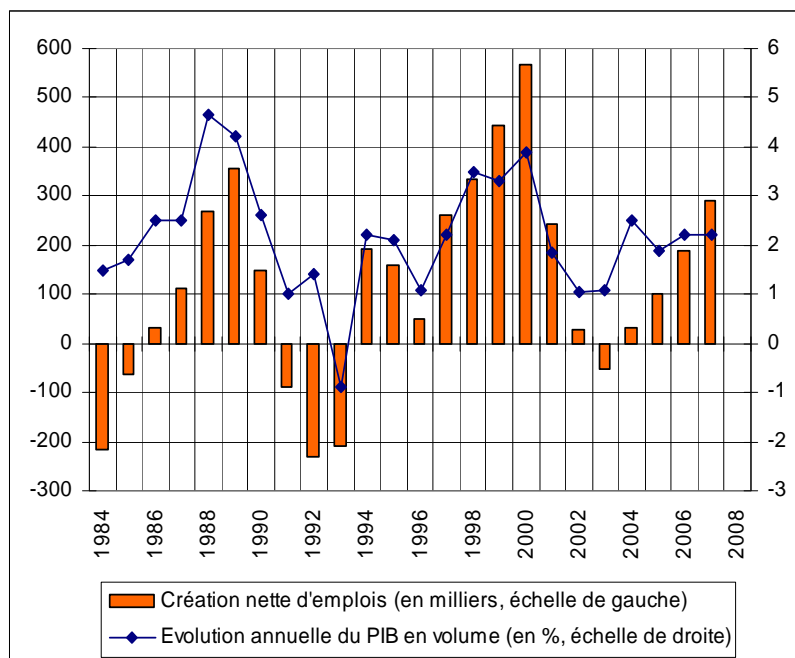
	Femmes	Hommes	Total		15-24 ans
UE (à 27)	7,8	6,6	7,1	UE (à 27)	15,3
Zone euro (15)	8,4	6,6	7,4	Zone euro (15)	14,8
Slovaquie	12,7	9,9	11,1	Grèce	22,9
Pologne	10,4	9,0	9,6	Pologne	21,7
Allemagne	8,3	8,5	8,4	Italie	20,3
Espagne	10,9	6,4	8,3	Slovaquie	20,3
France	8,9	7,8	8,3	Roumanie	20,1
Grèce	12,8	5,2	8,3	France	19,4
Portugal	9,7	6,7	8,1	Suède	19,1
Belgique	8,5	6,7	7,5	Belgique	18,8
Hongrie	7,7	7,1	7,4	Espagne	18,2
Bulgarie	7,3	6,5	6,9	Hongrie	18,0
Finlande	7,2	6,5	6,9	Portugal	16,6
Malte	7,6	5,8	6,4	Finlande	16,5
Roumanie	5,4	7,2	6,4	Luxembourg	15,3
Italie	7,9	4,9	6,1	Bulgarie	15,1
Suède	6,4	5,8	6,1	Royaume-Uni	14,3
Lettonie	5,6	6,4	6,0	Malte	13,8
Rép. tchèque	6,7	4,2	5,3	Allemagne	11,1
Royaume-Uni	5,0	5,6	5,3	Lettonie	10,7
Slovénie	5,9	4,0	4,9	Rép. tchèque	10,7
Estonie	3,9	5,4	4,7	Slovénie	10,1
Irlande	4,2	4,9	4,6	Chypre	10,0
Autriche	5,0	3,9	4,4	Estonie	10,0
Lituanie	4,3	4,3	4,3	Irlande	9,1
Luxembourg	5,0	3,4	4,1	Autriche	8,7
Chypre	4,6	3,4	3,9	Lituanie	8,2
Danemark	4,2	3,5	3,8	Danemark	7,9
Pays-Bas	3,6	2,8	3,2	Pays-Bas	5,9
Etats-Unis	4,5	4,7	4,6	Etats-Unis	10,5
Japon	3,7	3,9	3,9	Japon	7,7

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail, composées des personnes occupées et des chômeurs (la « *population active* »). Ces derniers sont des personnes de 15 à 74 ans sans travail, disponibles pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de 2 semaines, à la recherche active d'un travail ou qui avaient trouvé un travail à commencer dans une période maximale de 3 mois.

Nb : les jeunes en formation initiale (étudiants, lycéens) - tout comme d'ailleurs les retraités - ne sont pas considérés comme faisant partie de la « *population active* » et le calcul du taux de chômage des 15-24 ans ne les prend donc pas en compte. Si le chômage des jeunes était rapporté à l'ensemble de la classe d'âge et pas uniquement à ceux déjà présents sur le marché du travail, ce taux apparaîtrait beaucoup plus faible.

Source : Eurostat.

Fig. 47 : Une richesse de la croissance en emplois fluctuante

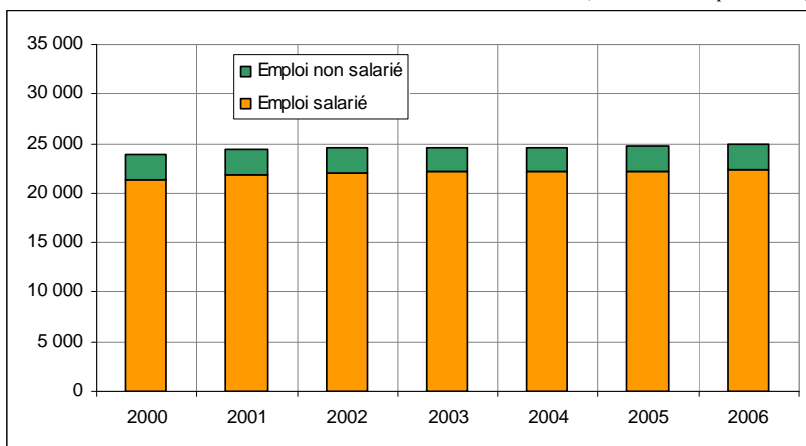


Champ : « Secteurs principalement marchands ». Ce champ couvre 16 millions de salariés sur un effectif salarié total d'environ 22 millions.

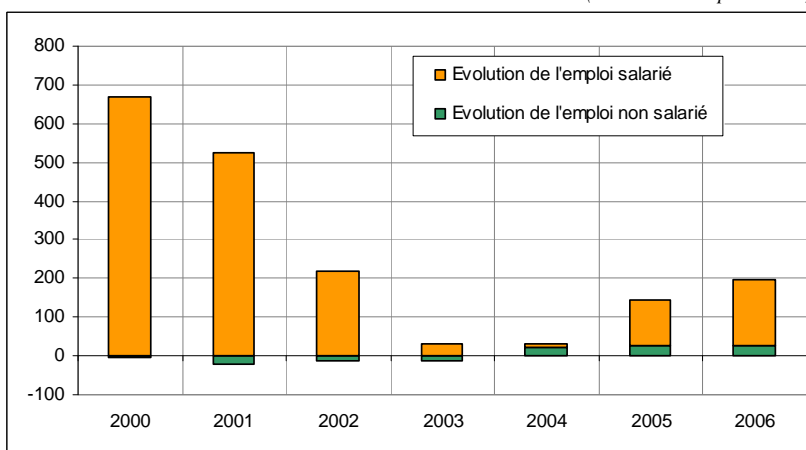
Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES), INSEE, calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 48 : La création nette d'emplois en équivalent temps plein

(En milliers de personnes)



(En milliers de personnes)



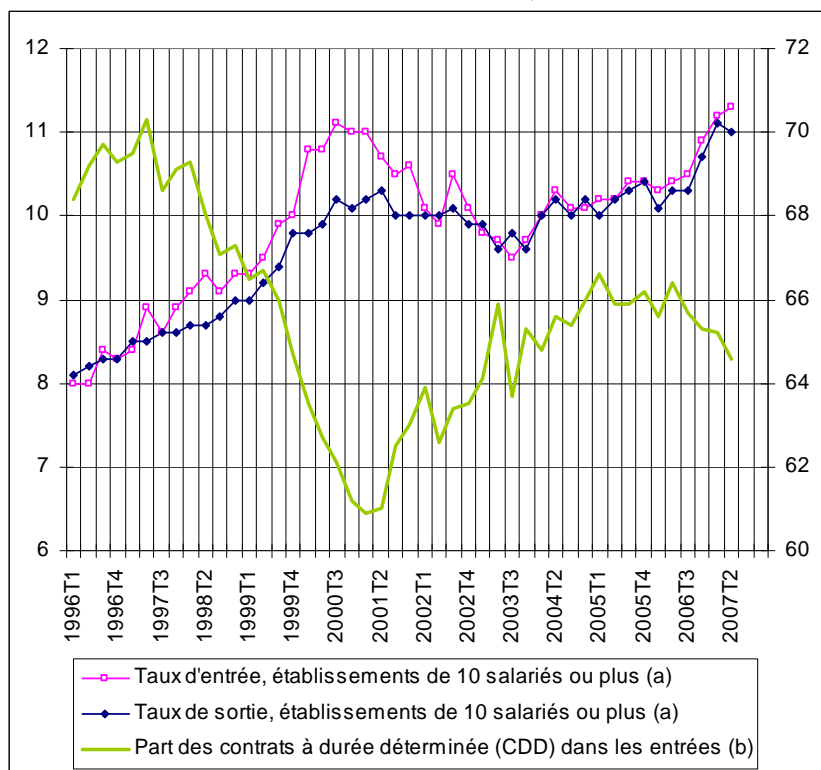
L'emploi équivalent temps plein correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique. Ce calcul permet ainsi de « neutraliser » l'impact du travail à temps partiel sur la création d'emploi.

Se lit ainsi : « En 2006, la création nette d'emplois en équivalent temps plein a été de 198 000 (dont 172 000 emplois salariés et 26 000 emplois non salariés). Le nombre total d'emplois a atteint cette année là 24,973 millions (22,419 millions de salariés et 2,554 millions de non salariés), toujours en équivalent temps plein ».

Source : INSEE (Comptes nationaux), calculs et graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 49 : La part des contrats à durée déterminée dans les embauches, qui avait progressé entre 2001 et 2004, connaît une baisse depuis 2005

(Données trimestrielles CVS, en %)



(a) : échelle de gauche. Les données sur les mouvements de main d'œuvre sont établies à partir de la déclaration mensuelle des mouvements de main d'œuvre (DMMO, établissements de 50 salariés ou plus) et de l'enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO, réalisée par sondage sur les établissements de 10 à 49 salariés). Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte.

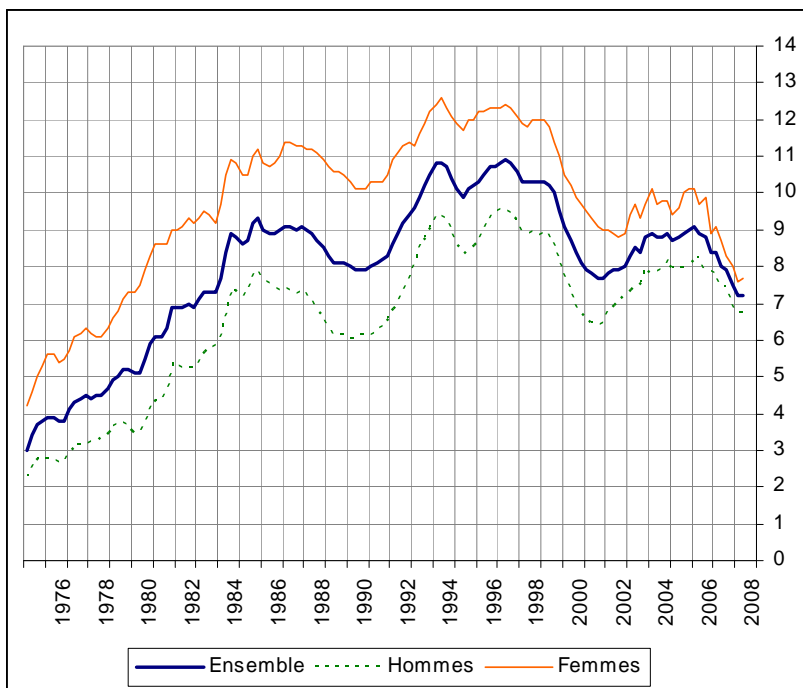
(b) : échelle de droite. La « part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les entrées » est définie comme le rapport entre les entrées de CDD et la somme des entrées en contrats à durée indéterminée (CDI), en CDD et en CNE, y compris les entrées liées aux transferts de salariés entre établissements d'une même entreprise.

Si les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise ne sont pas prises en compte, on peut noter que **la part des contrats à durée indéterminée (CDI) dans les nouvelles embauches était de 70,9 %** (2^{ème} trimestre 2007). Cette part est plus élevée pour les femmes (78,8 % contre 61,9 % pour les hommes) et pour les ouvriers non qualifiés (81,4 % contre 41,1 % pour les cadres). **La proportion de salariés en CDD dans l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus était, à la même époque, de 7,2%.**

Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 50 : Le taux de chômage de la France au sens du BIT est passé en 2007 sous la barre des 8 % de la population active

(Données trimestrielles en %, corrigées des variations saisonnières)



Champ : France métropolitaine.

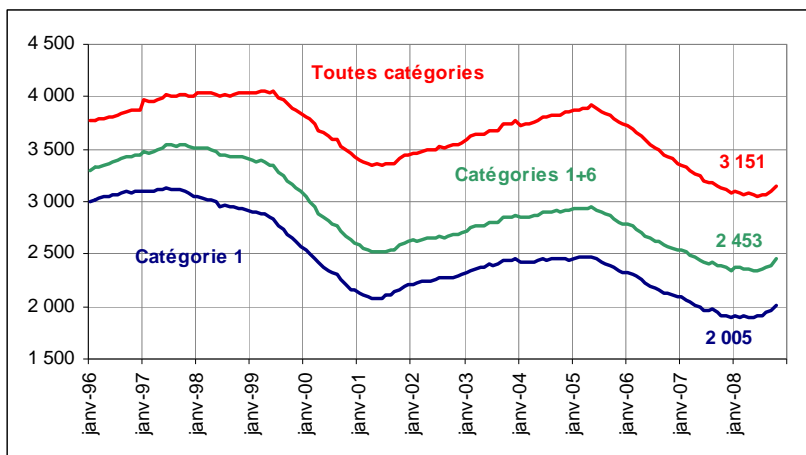
La méthode d'estimation du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a été modifiée à l'automne 2007 et toute la série a été révisée depuis 1975). Le chômage est désormais calculé en moyenne trimestrielle à partir de l'enquête emploi de l'INSEE. La principale innovation méthodologique a été la réalisation d'une enquête sur la « *non réponse* » (personnes dont la réponse n'a pas pu être recueillie pendant l'enquête Emploi).

La France s'est aussi rapprochée à cette occasion de la définition européenne. Ainsi, le simple renouvellement de l'inscription à l'ANPE n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi ; il doit au moins s'accompagner d'un contact avec un conseiller du service public de l'emploi au cours du mois précédent l'enquête ou bien d'une autre démarche (envoi de CV, recherche dans les petites annonces, etc.).

Source : INSEE.

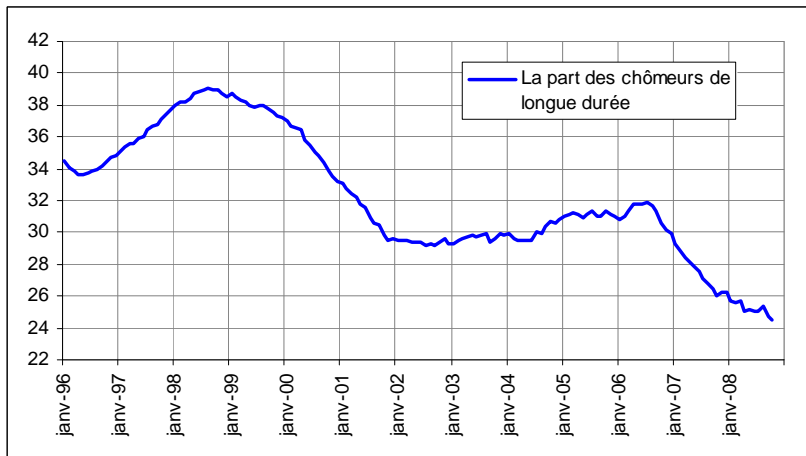
Fig. 51 : La France compte plus de 3 millions de personnes à la recherche d'un emploi

(Demandes d'emploi en fin de mois, en milliers CVS. France métropolitaine)



Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont **les personnes inscrites à l'ANPE** déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité d'au plus 78 heures dans le mois. La catégorie 6 recouvre les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois. Les autres catégories sont les personnes qui recherchent des CDI mais à temps partiel (catégories 2 et 7, ces derniers ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois) et celles qui recherchent un contrat à durée temporaire ou saisonnier (catégories 3 et 8, ces derniers ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois).

(Personnes inscrites à l'ANPE depuis au moins un an en % du nombre total des demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1, CVS)



Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 52 : Le taux de chômage Outre-mer est globalement très supérieur à celui enregistré en métropole

	Taux de chômage 2007 (a)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 en août 2008 (b)
Guadeloupe	22,7 %	41 931
Guyane	20,6 %	12 226
Martinique	21,2 %	34 266
Réunion	24,2 %	59 853
<i>Ensemble DOM</i>	<i>nd</i>	<i>148 276</i>
Mayotte	25,6 %	nd
Saint-Pierre et Miquelon	10,0 %	nd
Nouvelle Calédonie	nd	nd
Polynésie Française	nd	nd
Wallis et Futuna	nd	nd

(a) : Au sens du BIT (enquête emploi INSEE) pour les 4 départements d'Outre-mer (DOM), demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 31 décembre 2007 pour les collectivités d'Outre-mer. Données 2006 pour Mayotte (b) : Nombre de personnes en données brutes.

« nd » : non disponible.

Source : Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM), Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES).

Fig. 53 : 27 % des salariés (39 % des femmes et 16 % des hommes) ont un type d'emploi particulier ou travaillent à temps partiel en France

(En milliers, données 2006 en moyenne annuelle)

	Femmes		Hommes		Ensemble		TOTAL
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	
Non salariés	689	206	1 816	94	2 505	300	2 805
Salariés	7 436	3 319	10 798	678	18 234	3 997	22 231
<i>Intérimaires</i>	129	33	360	18	489	51	540
<i>Apprentis</i>	75	27	180	45	255	72	327
<i>Contrats à durée déterminée (CDD)⁽¹⁾</i>	682	529	653	186	1 335	715	2 050
<i>Contrats à durée indéterminée (CDI)⁽²⁾</i>	6 551	2 731	9 604	429	16 155	3 160	19 314
Total	8 125	3 526	12 613	772	20 739	4 297	25 036

(1) : y compris les contrats aidés. (2) : y compris les contrats aidés, les salariés sans contrats ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : actifs occupés de 15 ans et plus (France métropolitaine).

- Sur 22,231 millions de salariés, 72,7 % (16,155 millions) ont un CDI à temps complet et 27,3 % (6,076 millions) ont un type d'emploi particulier (intérim, apprentis, CDD) ou travaillent à temps partiel ;

- Sur les 11,476 millions d'hommes salariés, 9,604 millions (83,7 %) ont un CDI à temps complet et 1,872 million (16,3 %) ont un type d'emploi particulier ou travaillent à temps partiel ;

- Sur les 10,775 millions de femmes salariées, 6,551 millions (60,9 %) ont un CDI à temps complet et 4,204 millions (39,1 %) ont un type d'emploi particulier ou travaillent à temps partiel ;

- Sur 16,155 millions de salariés ayant un CDI à temps complet, 59,4 % (9,604 millions) sont des hommes et 40,6 % (6,551 millions) sont des femmes ;

- Sur 6,076 millions de salariés ayant un type d'emploi particulier ou travaillant à temps partiel, 30,8 % (1,872 million) sont des hommes et 69,2 % (4,204 millions) sont des femmes.

Source : INSEE (enquête emploi), calculs Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 54 : 1,4 million de salariés à temps partiel (dont 76 % sont des femmes) souhaiteraient pouvoir travailler davantage

(Données 2007 en moyenne annuelle)

	Effectifs en sous-emploi (en milliers de personnes souhaitant travailler plus)			Taux de sous-emploi (en % du nombre total d'emplois)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadre et profession intellectuelle supérieure	44,2	32,8	77,0	2,9	1,3	1,9
Profession intermédiaire	150,6	61,6	212,2	5,0	2,0	3,5
Employé	769,0	89,4	858,4	13,1	5,1	11,3
Ouvrier	100,2	116,7	216,9	9,9	2,4	3,7
Ensemble (*)	1 083,0	335,9	1 418,9	9,0	2,5	5,5

Le sous-emploi regroupe les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus et étant prêtes à le faire (disponibles ou en recherche d'un autre emploi). Sont également incluses les personnes, à temps plein ou à temps partiel, en situation de chômage technique. Il ne doit pas être confondu avec les personnes souhaitant faire des heures supplémentaires.

(*) : En raison d'effectifs trop faibles, les données concernant les agriculteurs exploitants et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ne sont pas fournies.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : INSEE (enquêtes emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2007).

C - REVENUS

Fig. 55 : Les niveaux de vie en France

(Données 2006)

	2005 (annuel)	2006 (annuel)	Evolution 2006/2005 (en %)	2006 (mensuel)
9 ^{ème} décile (D9)	32 250 €	33 190 €	+ 2,9 %	2 770 €
5 ^{ème} décile (D5)	17 300 €	17 600 €	+ 1,7 %	1 470 €
1 ^{er} décile (D1)	9 560 €	9 720 €	+ 1,7 %	810 €
Seuil de pauvreté	10 380 €	10 560 €	+ 1,7 %	880 €
Part des 20 % les plus modestes dans l'ensemble des revenus	9,0 %	9,0 %		
Part des 50 % les plus modestes dans l'ensemble des revenus	30,8 %	30,6 %		
Part des 20 % les plus aisés dans l'ensemble des revenus	38,2 %	38,6 %		

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

La série comporte une rupture avant 2005, date qui correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (dans chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, chaque personne supplémentaire de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3 UC).

Le tableau se lit ainsi :

- en 2006, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel inférieur ou égal à 9 720 euros (D1), en progression de 1,7 % par rapport à 2005 (hausse des prix non déduite) ;

- **la moitié des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 17 600 euros (D5, niveau de vie médian), soit 1 470 euros par mois ;**

- le niveau de vie annuel des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (D9), en progression de 2,9 %.

Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian.

Source : INSEE et Direction générale des impôts (enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2006).

Fig. 56 : La composition du revenu des ménages

(En % du revenu avant impôt, année 2006)

Age de la personne de référence	Revenu d'activité	Pensions	Revenu du patrimoine	Prestations familiales / logement	Minimas sociaux	Prime pour l'emploi (*)
18 à 24 ans	82,9	3,3	1,5	9,1	2,2	1,0
25 à 34 ans	88,0	0,6	3,5	6,2	1,1	0,6
35 à 44 ans	84,5	0,8	6,1	7,2	1,0	0,4
45 à 54 ans	85,4	1,7	8,5	3,1	1,0	0,3
55 à 64 ans	58,1	25,1	14,5	1,1	1,1	0,1
65 à 74 ans	12,5	67,0	18,7	0,6	1,0	0,2
75 ans et plus	4,0	73,5	20,8	0,7	1,0	0,0
Ensemble	63,4	20,9	10,8	3,5	1,0	0,4

(*) La prime pour l'emploi est une aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle pour les personnes exerçant une activité professionnelle, salariées ou non, domiciliées en France et appartenant à un foyer fiscal disposant de revenus ne dépassant pas certaines limites. Elle est calculée sur les revenus d'activité (et non sur les revenus de remplacement : retraites, allocations de chômage...), les prestations sociales, les minima sociaux et les revenus du patrimoine. Pour les personnes imposables, elle vient automatiquement en déduction de l'impôt sur le revenu (IR). Si le montant de l'IR est inférieur ou si le bénéficiaire n'est pas imposable, la différence ou le montant total de la prime est versé par chèque du Trésor public.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : INSEE.

Fig. 57 : Le pouvoir d'achat évolue très différemment selon le mode de calcul

(Evolution annuelle en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages	3,4	3,6	0,8	2,6	1,6	2,6	3,3
Pouvoir d'achat par personne	2,7	2,9	0,2	2,0	1,0	2,0	2,8
Pouvoir d'achat par ménage	2,1	2,3	- 0,4	1,3	0,2	1,1	1,7
Pouvoir d'achat par unité de consommation (UC)	2,5	2,7	0,0	1,7	0,7	1,7	2,4
Pouvoir d'achat « arbitral » des ménages	3,2	3,7	0,0	2,4	1,3	2,7	3,8
Pouvoir d'achat « arbitral » par personne	2,5	3,0	- 0,7	1,8	0,7	2,1	3,3
Pouvoir d'achat « arbitral » par ménage	1,9	2,5	- 1,3	1,1	- 0,1	1,2	2,2
Pouvoir d'achat « arbitral » par UC	2,5	2,7	0,0	1,7	0,7	1,7	2,4

Le revenu disponible brut (RDB) est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le RDB comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées, les transferts et les prestations sociales. Il est diminué des impôts et des cotisations sociales versées.

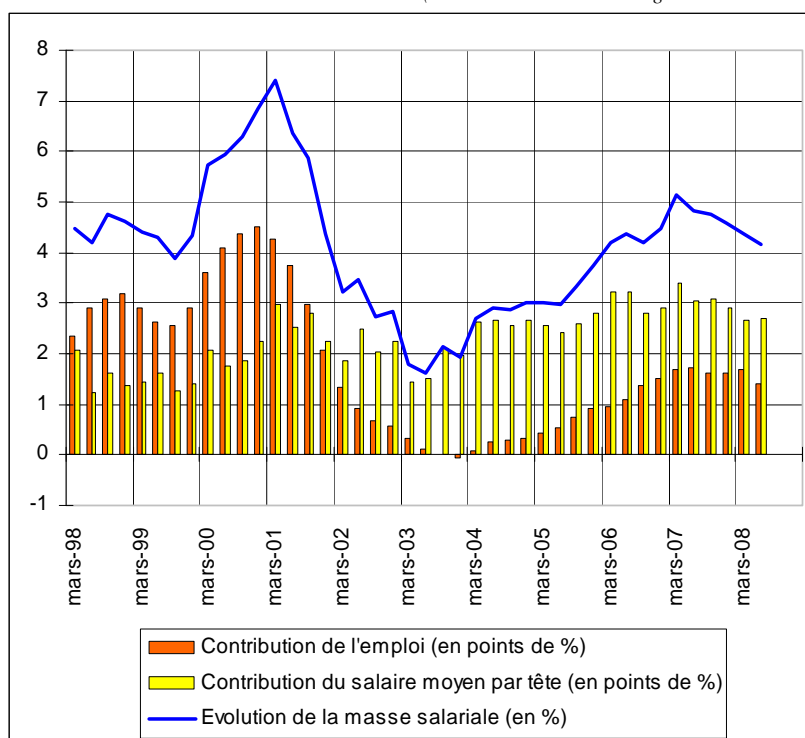
L'évolution du pouvoir d'achat du RDB rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation des ménages. Cette mesure macroéconomique peut différer de la perception qu'ont les ménages de leur niveau de vie. Ainsi, pour tenir compte des facteurs démographiques, on peut calculer le pouvoir d'achat par personne (compte tenu de la croissance de la population), par ménage (la progression du nombre de ménages est plus rapide que celle de la population du fait du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation) ou par unité de consommation (UC) afin de tenir compte de l'évolution de la composition des ménages et du fait que les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes qui le compose (la taille de chaque ménage est alors calculée ainsi : le premier adulte compte pour 1 UC, chaque personne supplémentaire de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3 UC).

L'évolution du revenu « arbitral », disponible depuis cette année, rapporte l'évolution du revenu disponible hors dépenses « pré-engagées » (c'est-à-dire celles qui font l'objet d'un contrat difficilement renégociable à court terme : dépenses liées au logement y compris l'eau et le chauffage, télécommunications, frais de cantine, services de télévision, assurances et services financiers) à celle du prix de la dépense de consommation non « pré-engagée ». Elle peut également être calculée globalement, par personne, par ménage ou par unité de consommation.

Source : INSEE (Comptes nationaux base 2000).

Fig. 58 : Les créations d'emploi ont cessé d'être la contribution principale dans la progression de la masse salariale

(Données trimestrielles en glissement annuel)

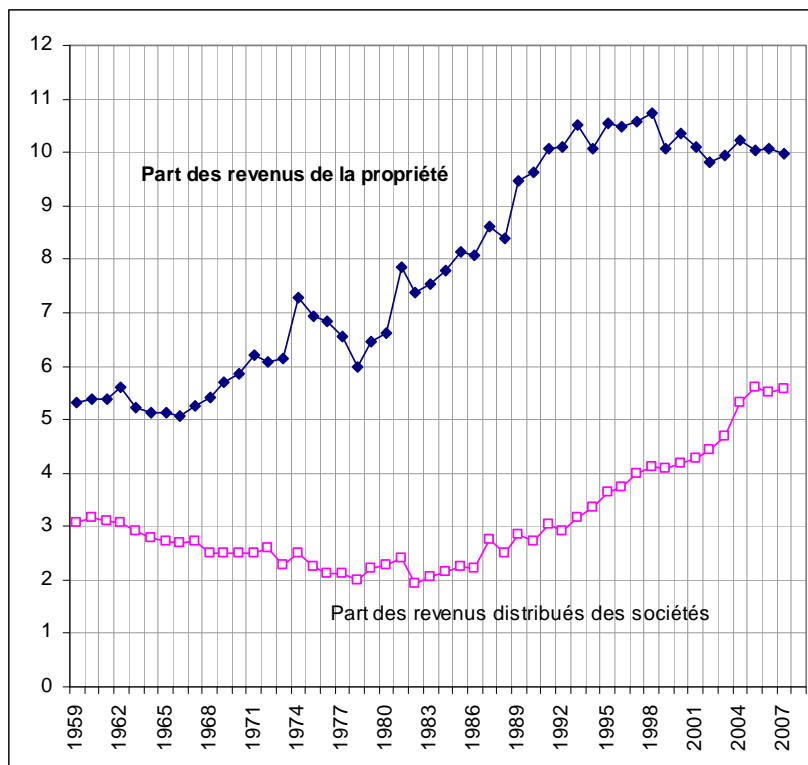


Champ : régime général de la sécurité sociale.

Source : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 59 : La part des revenus de la propriété dans le revenu des ménages a doublé depuis la fin des années 1960

(Revenus de la propriété reçus par les ménages diminués des revenus versés en % de leur revenu disponible brut)



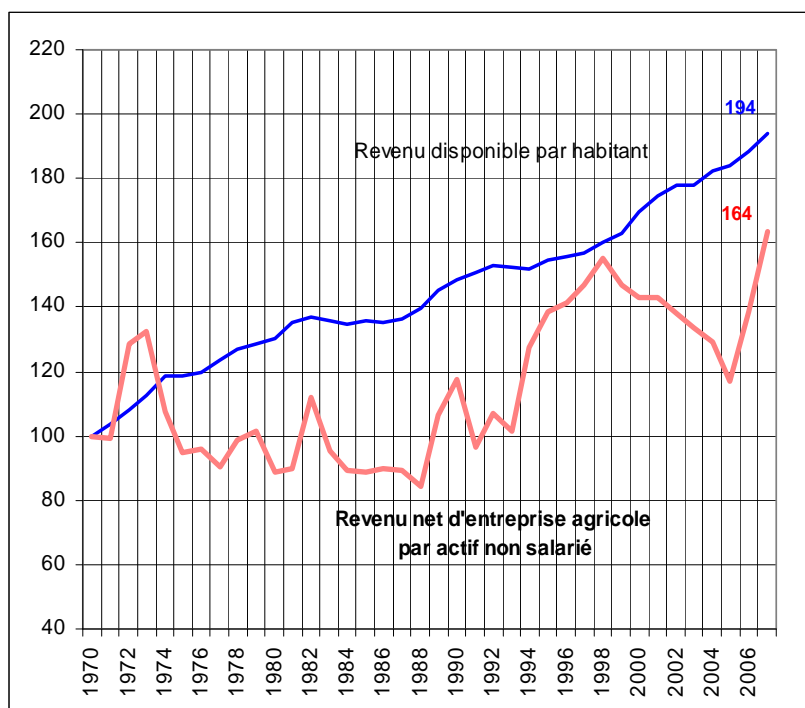
Revenus de la propriété = revenus distribués des sociétés (dividendes et autres revenus) + intérêts + revenus de la propriété attribués aux assurés + revenus des terrains et des gisements.

Ils ne comprennent pas les loyers - nets de charge - perçus par les propriétaires qui sont considérés par la comptabilité nationale comme la rémunération de la production, par les ménages, d'un service de logement marchand pour autrui lorsqu'ils mettent en location une habitation. Ces loyers sont donc enregistrés dans l'excédent brut d'exploitation et non parmi les revenus de la propriété.

Source : INSEE (comptes nationaux), calculs et graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 60 : Les revenus agricoles qui avaient pris un retard important entre 1998 et 2005 connaissent depuis un rattrapage

(Base 100 en 1970)



Le résultat agricole net correspond à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs (valeur ajoutée nette + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production, dont les impôts fonciers). Il s'agit du revenu de la branche agriculture (exploitants et salariés).

Le revenu net d'entreprise agricole est égal au résultat agricole net moins les salaires, les cotisations sociales sur les salaires, les intérêts versés et les charges locatives nettes. Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail des non-salariés (en équivalent temps plein) : on obtient l'évolution du **revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié** qui reflète l'évolution du revenu par exploitant.

Source : INSEE, Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Fig. 61 : En 45 ans, la part des transports et surtout celle du logement ont considérablement augmenté dans le budget des ménages tandis que celles de l'alimentation et de l'habillement étaient réduites de moitié

(En % du total de la dépense de consommation des ménages)

	1959	1980	2006
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	26,9	17,3	13,7
Boissons alcoolisées et tabac	6,3	3,3	3,0
Articles d'habillement et chaussures	11,8	7,7	4,7
Logement ^(*), chauffage et éclairage	10,4	19,2	25,2
Équipement du logement	9,4	8,0	5,9
Santé ^(**)	2,0	2,1	3,4
Transports	10,4	15,0	14,7
Communications	0,5	1,6	2,8
Loisirs et culture	7,0	8,6	9,3
Éducation ^(**)	0,6	0,5	0,7
Hôtels, cafés et restaurants	6,6	5,5	6,2
Autres biens et services	7,4	11,6	11,2
<i>Correction territoriale ^(***)</i>	0,8	- 0,4	- 1,0
Total de la consommation des ménages	100,0	100,0	100,0

^(*) : Y compris les « loyers imputés » (ou « loyers fictifs ») qui correspondent au service location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement (c'est-à-dire les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent).

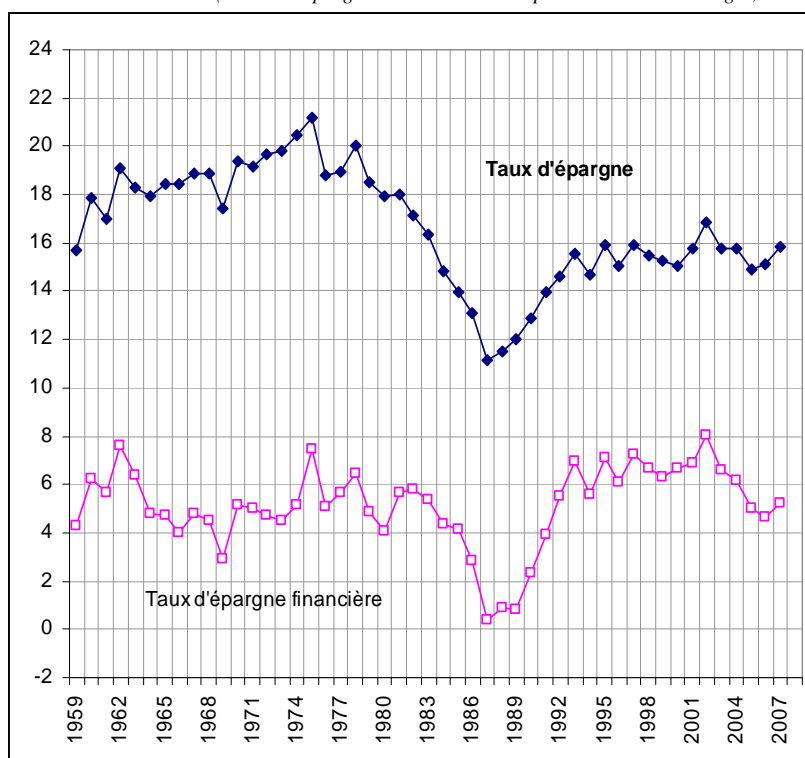
^(**) : Dépenses à la charge des ménages uniquement. Si l'on tient compte des dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages et de celles des administrations publiques en biens et consommations individualisables, on obtient la « consommation effective des ménages » dans laquelle la part de la santé est de 12,1 % et celle de l'éducation de 7,0 %.

^(***) : Dans les comptes nationaux, la correction territoriale représente les dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

Source : INSEE.

Fig. 62 : Depuis une douzaine d'années, le taux d'épargne des ménages français oscille autour de 16 %

(Part de l'épargne dans le revenu disponible brut des ménages, en %)



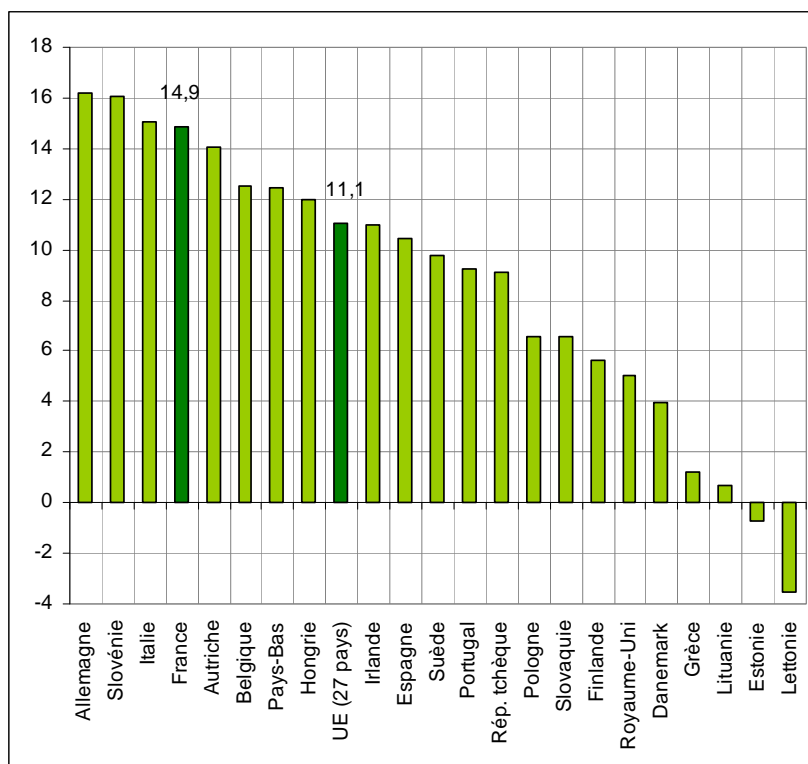
Taux d'épargne des ménages = Epargne brute / Revenu disponible brut.

Taux d'épargne financière des ménages = Capacité de financement / Revenu disponible brut. Il correspond essentiellement à la partie de l'épargne qui n'est pas consacrée à l'investissement en logement.

Source : INSEE (Comptes nationaux base 2000), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 63 : En France, l'épargne brute des ménages est supérieure à la moyenne de l'Union européenne

(En % du revenu disponible, année 2006)



Données 2005 pour le Portugal. La seule donnée disponible pour la Bulgarie sur la période 1996-2006 (- 22,68 % en 2005) ne figure pas sur ce graphique. Pas de données disponibles pour le Luxembourg, Chypre, Malte et la Roumanie.

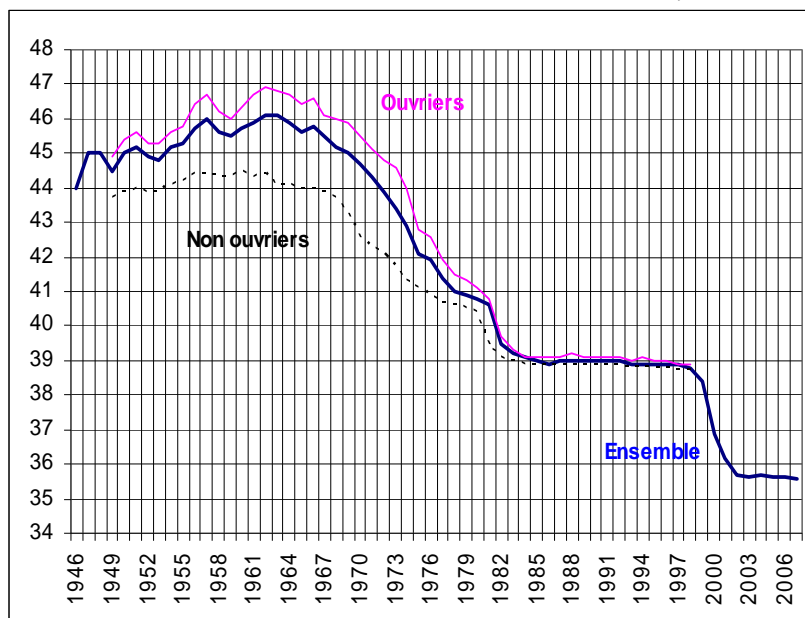
Le taux d'épargne brute des ménages mesure la part du revenu disponible qui n'est pas utilisée par les ménages pour de la consommation finale.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

Fig. 64 : La durée hebdomadaire du travail des salariés
a diminué de 10 heures en 40 ans

(Durée collective hebdomadaire en moyenne annuelle)



La durée collective du travail des salariés à temps complet ne baisse plus que de manière infinitésimale depuis quelques années (35,57 heures en 2008 contre 35,66 heures en 2004). Elle reste aujourd'hui supérieure en moyenne à la durée légale de 35 heures du fait qu'elle inclut dans certaines entreprises des heures supplémentaires dites structurelles car effectuées chaque semaine par des salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale. C'est le cas en particulier dans les entreprises de petite taille n'ayant pas procédé à une réduction de leur durée du travail à 35 heures ou ayant procédé à une réduction partielle.

Par ailleurs, dans certains secteurs professionnels (en particulier dans les hôtels, cafés, restaurants et les transports routiers de marchandise,) la durée collective est supérieure à la durée légale du fait d'un régime d'équivalences : une certaine durée de présence du salarié (par exemple 38 heures) « vaut » la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires étant alors décomptées à partir de la durée d'équivalence.

Champ : salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole. La distinction entre ouvriers et non ouvriers a été supprimée à partir de l'enquête 1998.

Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES, enquête Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre - ACEMO).

Fig. 65 : 7 % des salariés travaillaient plus de 50 nuits par an en 1998

(En %)

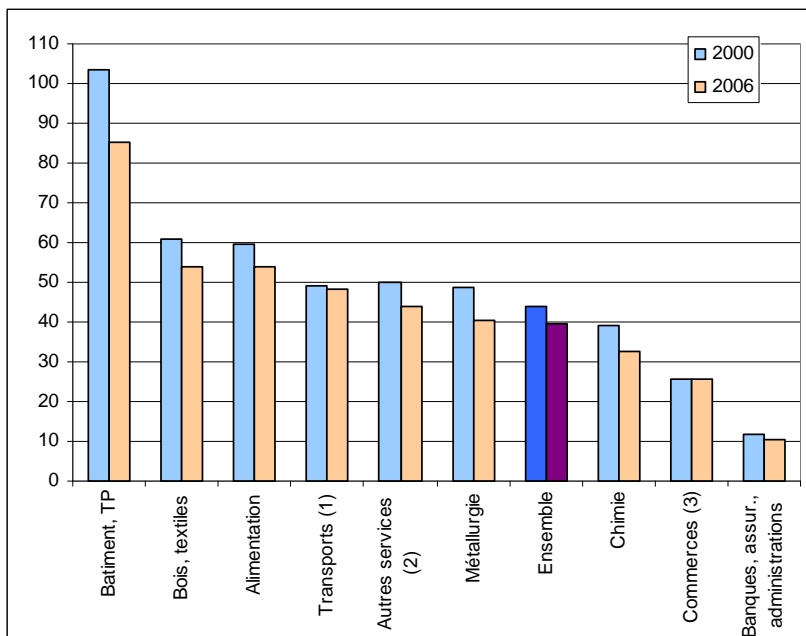
	Effectifs totaux (en milliers)	Répartition des salariés selon le nombre de nuits travaillées par an :					Possibilité de se reposer pendant le travail de nuit ⁽¹⁾
		Aucune	De 1 à 50	De 51 à 100	De 101 à 200	200 et plus	
Hommes							
1984	10 194	82,5	9,1	4,0	1,2	3,2	-
1991	10 406	82,5	10,1	3,8	2,1	1,5	-
1998	10 481	79,6	10,0	5,2	2,9	2,3	33,3
Femmes							
1984	7 408	95,1	2,5	0,6	0,3	1,5	-
1991	8 396	94,7	3,3	0,6	1,0	0,4	-
1998	9 036	93,6	3,3	1,1	1,1	0,9	45,2
Ensemble							
1984	17 602	87,9	6,3	2,6	0,8	2,5	-
1991	18 801	88,0	7,1	2,4	1,6	1,0	-
1998	19 517	86,1	6,9	3,3	2,1	1,6	35,8

⁽¹⁾ Parmi ceux qui travaillent de nuit (question posée uniquement en 1998).

Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES, enquête Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre - ACEMO).

Fig. 66 : Près de 4 % des salariés ont été victimes d'un accident de travail avec arrêt en 2006, avec de grandes disparités d'un secteur à l'autre

(Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés pour chacune des neuf grandes branches d'activité et pour l'ensemble)



Champ : la branche AT/MP couvre plus de 18,6 millions de salariés (soit environ 70% de la population active) qui travaillent dans plus de 2 millions d'établissements de l'industrie, du commerce et de services. Les travailleurs du secteur agricole, les indépendants, les fonctionnaires ou encore les marins relèvent d'autres régimes spécifiques.

(1) : Transports – Eau, gaz et électricité – Livre et communication. (2) : y compris le travail temporaire. (3) : hors alimentation.

L'indice de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail a été de 39,4 pour 1 000 salariés en 2006, ce qui représente une légère progression par rapport à l'année précédente (39,1 en 2005) mais un recul de 4,7 points depuis l'an 2000 (44,1).

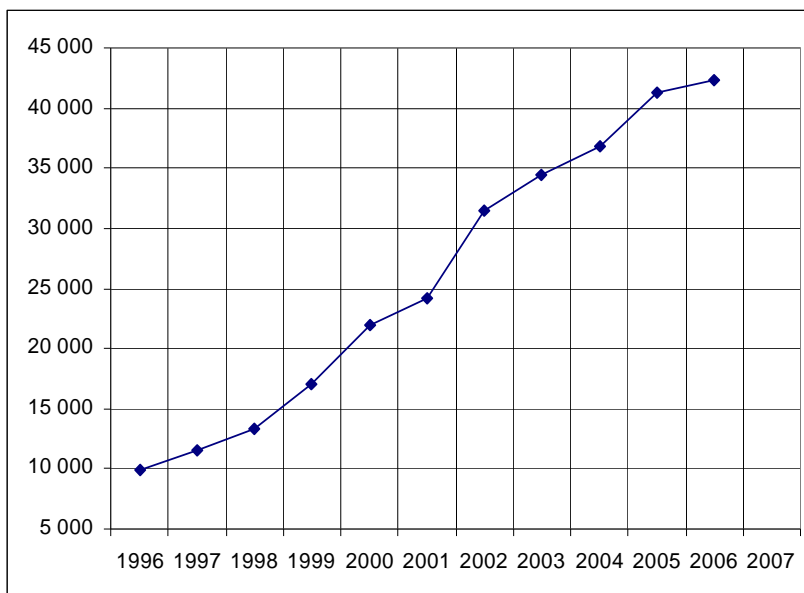
Tous secteurs confondus, le nombre d'accidents du travail avec arrêt aura été de 700 772 en 2006 (+ 1 555 par rapport à 2005, soit + 0,2 %, mais - 42 663 par rapport à 2000, soit - 5,7 %). **Le nombre de décès aura été de 537 en 2006** (+ 63 par rapport à 2005, soit + 13,3 %, mais en baisse de 193 par rapport à 2000, soit - 26,4 %).

Par ailleurs, il a été enregistré 83 022 accidents de trajets avec arrêt de travail en 2006, qui ont entraîné 384 décès.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 67 : Le nombre des arrêts de travail pour maladie professionnelle ne cesse de croître

(Nombre de maladies professionnelles ayant donné lieu à un arrêt de travail)



Les maladies professionnelles dont il est tenu compte dans ces statistiques sont celles ayant entraîné une interruption de travail d'un jour complet en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu et ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière.

Le nombre de maladies professionnelles a été de 42 306 en 2006 contre 41 347 en 2005 (+ 2,3 %) et 20 695 en 2000 (+ 104,4 %).

Les affections articulaires représentent 69 % des maladies professionnelles enregistrées en 2006, suivies par les maladies provoquées par les poussières d'amiante (14 %), les affections chroniques du rachis lombaire (dos) dues à des charges lourdes ou à des vibrations (6 %), les problèmes provoqués par les bruits (3 %) et les cancers dus à l'amiante (2 %), ces derniers ayant été multipliés par 2,5 depuis l'année 2000.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Fig. 68 : Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail

(Dans l'emploi actuel, en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
<u>Les atteintes dégradantes</u>	<u>1,8</u>	<u>2,0</u>	<u>1,9</u>
Laisse entendre que vous êtes mentalement dérangé(e)	1,0	0,8	0,9
Vous dit des choses obscènes ou dégradantes	1,2	1,4	1,3
Vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante	ns	ns	0,1
<u>Le déni de reconnaissance du travail</u>	<u>8,9</u>	<u>8,9</u>	<u>8,9</u>
Critique injustement votre travail	7,8	7,5	7,7
Vous charge de tâches inutiles ou dégradantes	2,6	2,9	2,7
Sabote votre travail, vous empêche de travailler correctement	2,2	2,4	2,3
<u>Les comportements méprisants</u>	<u>6,0</u>	<u>7,2</u>	<u>6,5</u>
Vous ignore, fait comme si vous n'étiez pas là	6,6	7,7	7,1
Tient sur vous des propos désobligeants	5,9	6,1	6,0
Vous empêche de vous exprimer	4,1	5,0	4,5
Vous ridiculise en public	1,6	2,6	2,0
<u>Au moins un comportement hostile</u>	<u>16,7</u>	<u>18,1</u>	<u>17,3</u>

« ns » : non significatif.

Se lit ainsi : 7,5 % des femmes ont coché l'item « critique injustement votre travail » pour indiquer qu'une ou plusieurs personnes se sont comportent systématiquement de la sorte avec eux dans leur emploi actuel.

Champ : secteur concurrentiel et hôpitaux publics, hors particuliers employeurs.

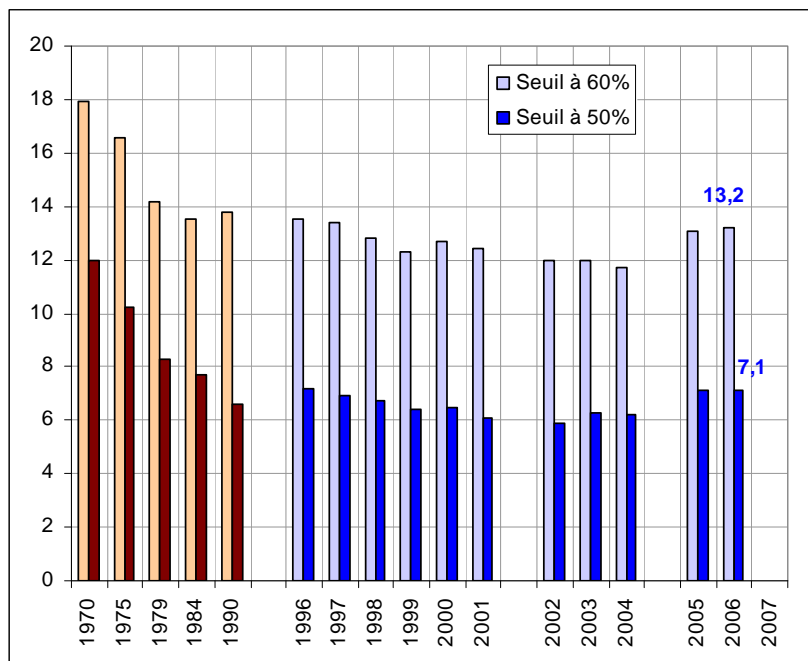
L'enquête Sumer 2003, lancée et gérée conjointement par la Direction générale du travail (inspection médicale du travail) et la DARES dresse un état des lieux des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. 50 000 salariés ont été concernés par cette enquête.

Source : DARES (*Premières synthèses*, mai 2008).

E - COHÉSION SOCIALE

Fig. 69 : 13 % de la population française se situait en 2006 sous le seuil de pauvreté monétaire

(En % de la population totale, métropole)



Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Eurostat et les autres pays européens utilisent en général un seuil à **60 % de la médiane des niveaux de vie**. La France privilégie désormais également ce seuil qui était de 880 euros par mois en 2006 (ce qui conduit à considérer **7,862 millions de personnes** comme pauvres en métropole, soit **13,2 % de la population**).

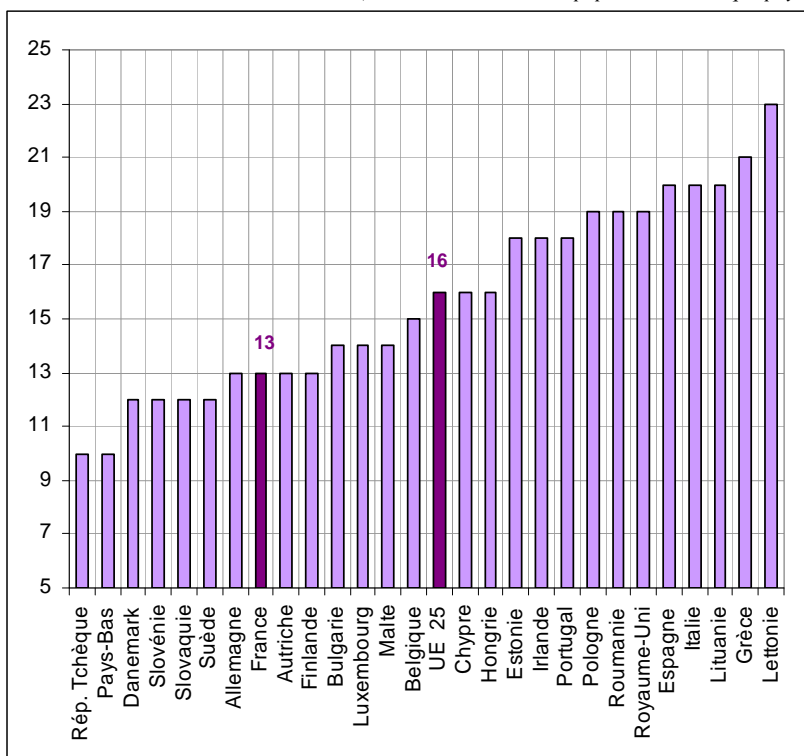
Elle utilise aussi un seuil à 50 % de la médiane des niveaux de vie qui lui servait encore jusqu'à peu de référence (qui conduit à considérer 4,216 millions de personnes comme pauvres, soit 7,1 % de la population). Le niveau de vie est le revenu disponible par unité de consommation (UC) sachant que l'on attribue 1 UC au premier adulte d'un ménage, 0,5 à chacune des autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans.

NB : la série comporte deux ruptures, en 2002 (nouvelle série statistique sur les revenus s'appuyant sur les résultats de l'enquête emploi en continu) et en 2005 (début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine).

Source : INSEE-DGI, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 70 : La France présente un taux de pauvreté monétaire, après transferts sociaux, inférieur à la moyenne de l'Union européenne

(Année 2006, en % de la population de chaque pays)

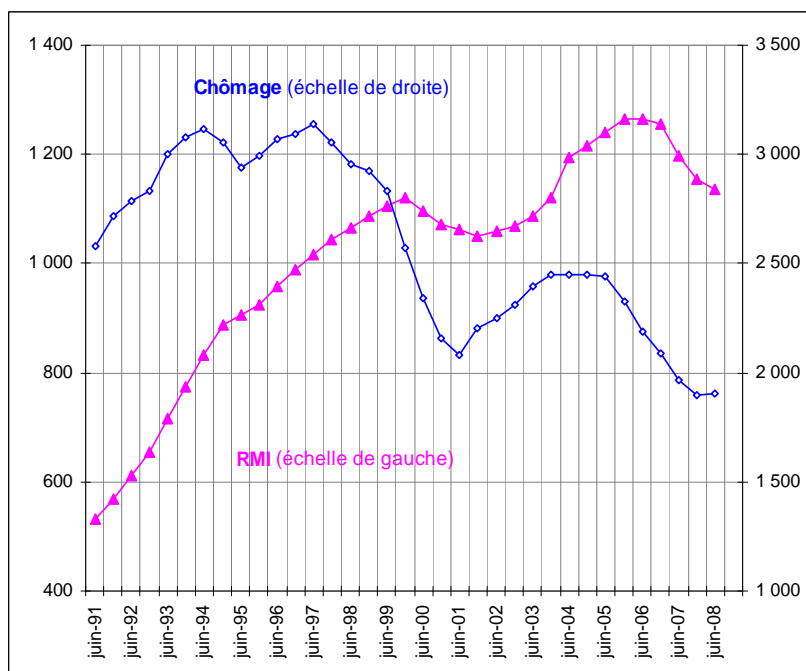


Le **taux de risque de pauvreté après transferts sociaux** est la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian **national** (après transferts sociaux).

Source : Eurostat.

Fig. 71 : En juin 2006, le nombre des bénéficiaires du RMI (1,1 million de personnes aujourd'hui) a commencé à reculer

(En milliers de personnes)



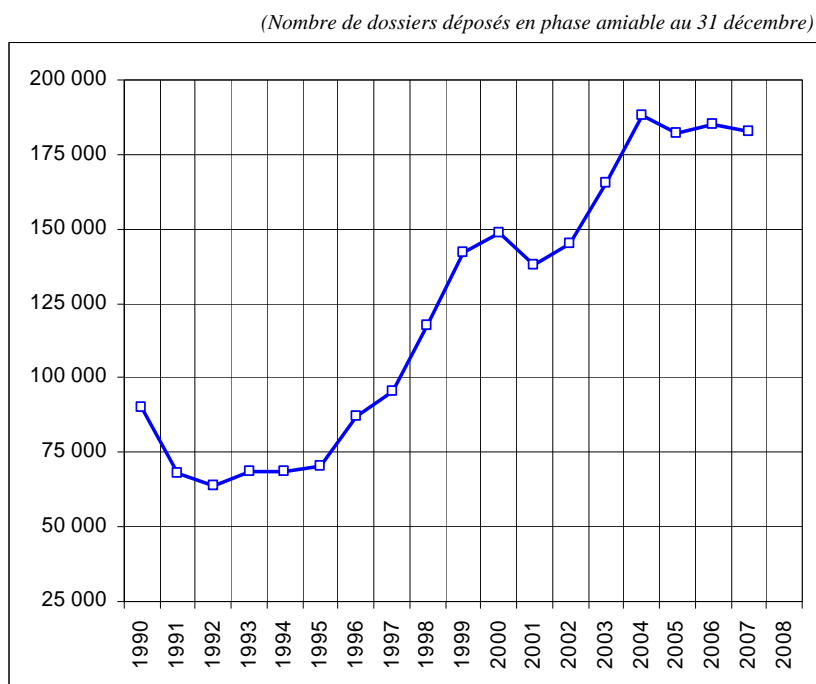
Echelle de gauche : nombre des allocataires du RMI (métropole et DOM, données brutes) payés par les caisses d'allocations familiales (CAF). Il ne comprend pas les bénéficiaires au titre de la Mutualité sociale agricole (MSA) qui représentent environ 2 % du total.

Echelle de droite : demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 (métropole, données CVS).

Seules les pentes des deux courbes doivent être prises en compte : le niveau et le moment où elles se croisent sur ce graphique n'ont pas de signification.

Source : Caisses d'allocations familiales (CAF), Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES), graphique Conseil économique, social et environnemental.

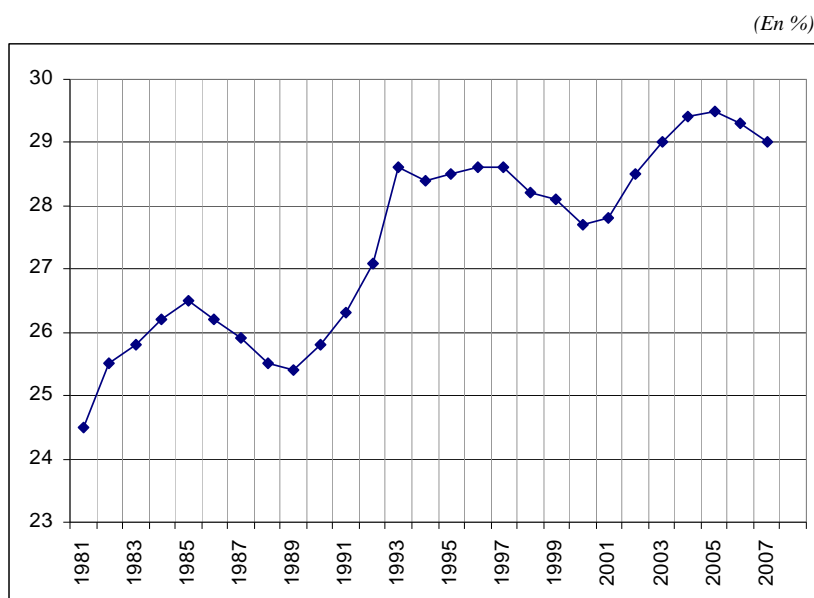
Fig. 72 : Le nombre des dossiers de surendettement déposés chaque année a presque triplé depuis le début des années 1990 et se stabilise à un niveau élevé depuis 2004



Pour mémoire, la procédure de rétablissement personnel, instituée par la loi du 1^{er} août 2003 (dite « loi Borloo ») et susceptible de se traduire par une activité plus soutenue qu'auparavant des commissions de surendettement, est entrée en vigueur le 27 février 2004.

Source : Banque de France, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 73 : La part des prestations de protection sociale dans le PIB a augmenté de 4,5 points entre 1981 et 2007 mais se réduit depuis deux ans



Les prestations de protection sociale constituent le principal poste du « *compte satellite de la protection sociale* » de la comptabilité nationale. Le champ est plus large que celui des « *comptes de la sécurité sociale* » car il s'étend à l'ensemble des régimes de protection sociale ainsi qu'aux interventions des administrations publiques centrales et locales, à la protection sociale extra-légale fournie par les employeurs, aux régimes complémentaires facultatifs (mutuelles, institutions de prévoyance et de retraite supplémentaire) et aux organismes sans but lucratif.

En 2007, les prestations de protection sociale ont représenté 549,6 milliards d'euros, soit 29,0 % du PIB (24,5 % en 1981).

Les prestations liées à la **santé** représentaient 35,5 % du total. Elles concernent la maladie - soins de santé et indemnités journalières - mais également l'invalidité et les accidents du travail. Les prestations **vieillesse-survie** atteignaient 44,9 % du total, essentiellement des pensions de retraite (de base, complémentaires, de reversion). Les prestations en matière de **maternité-famille** (allocations et prestations familiales principalement) pesaient 9,2 % du total et celles en matière d'**emploi** 6,2 % (indemnités de chômage, préretraites, insertion et réinsertion professionnelle). Enfin, 2,6 % des prestations de protection sociale ont été consacrées cette même année au **logement** et 1,5 % au risque d'**exclusion sociale** (le RMI notamment mais aussi l'action des organismes associatifs).

Source : Comptes de la protection sociale, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 74 : La part des cotisations dans le financement de la protection sociale des pays de l'Union européenne

(En % des recettes de protection sociale)

	Part des cotisations sociales à la charge des employeurs		Part des cotisations sociales à la charge des personnes protégées		Total des cotisations sociales		Contributions publiques, impôts et taxes affectés, autres recettes	
	1990	2006	1990	2006	1990	2006	1990	2006
UE à 27	<i>nd</i>	38,2	<i>nd</i>	20,6	<i>nd</i>	58,8	<i>nd</i>	41,1
UE à 15	41,4	38,3	22,8	20,6	64,2	58,9	35,8	41,2
Danemark	7,9	11,0	5,3	19,8	13,2	30,8	86,9	69,2
Chypre	<i>nd</i>	24,0	<i>nd</i>	15,1	<i>nd</i>	39,1	<i>nd</i>	60,9
Irlande	24,6	26,2	15,7	15,5	40,3	41,7	59,6	58,2
Portugal	42,4	30,8	19,3	14,5	61,7	45,3	38,3	54,7
Pologne	<i>nd</i>	25,9	<i>nd</i>	22,0	<i>nd</i>	47,9	<i>nd</i>	52,1
Royaume-Uni	28,1	34,2	26,9	13,7	55,0	47,9	45,0	52,1
Suède	<i>nd</i>	39,9	<i>nd</i>	8,9	<i>nd</i>	48,8	<i>nd</i>	51,3
Luxembourg	29,5	26,5	21,0	24,0	50,5	50,5	49,6	49,5
Finlande	44,1	38,8	8,0	11,8	52,1	50,6	47,9	49,3
Hongrie	<i>nd</i>	38,6	<i>nd</i>	15,2	<i>nd</i>	53,8	<i>nd</i>	46,3
Italie	54,9	41,3	15,5	15,1	70,4	56,4	29,7	43,5
Grèce	39,4	35,1	19,6	22,6	59,0	57,7	41,0	42,3
Bulgarie	<i>nd</i>	38,3	<i>nd</i>	19,7	<i>nd</i>	58,0	<i>nd</i>	42,0
Lituanie	<i>nd</i>	54,9	<i>nd</i>	6,1	<i>nd</i>	61,0	<i>nd</i>	39,0
Malte	<i>nd</i>	43,3	<i>nd</i>	18,7	<i>nd</i>	62,0	<i>nd</i>	38,0
Allemagne	33,5	35,3	31,2	27,8	64,7	63,1	35,4	36,9
Espagne	54,4	48,5	16,9	15,4	71,3	63,9	28,7	36,1
Lettonie	<i>nd</i>	47,1	<i>nd</i>	16,8	<i>nd</i>	63,9	<i>nd</i>	36,1
France	<u>51,0</u>	<u>44,3</u>	<u>28,5</u>	<u>20,9</u>	<u>79,5</u>	<u>65,2</u>	<u>20,5</u>	<u>34,8</u>
Autriche	39,3	37,8	24,8	27,4	64,1	65,2	35,8	34,7
Slovaquie	<i>nd</i>	44,2	<i>nd</i>	21,4	<i>nd</i>	65,6	<i>nd</i>	34,4
Slovénie	<i>nd</i>	27,1	<i>nd</i>	40,8	<i>nd</i>	67,9	<i>nd</i>	32,1
Pays-Bas	20,0	31,8	39,1	37,7	59,1	69,5	40,9	30,5
Roumanie	<i>nd</i>	56,3	<i>nd</i>	13,2	<i>nd</i>	69,5	<i>nd</i>	30,4
Belgique	41,5	49,3	25,5	21,4	67,0	70,7	33,0	29,2
Rép. tchèque	<i>nd</i>	53,9	<i>nd</i>	26,4	<i>nd</i>	80,3	<i>nd</i>	19,7
Estonie	<i>nd</i>	80,1	<i>nd</i>	0,3	<i>nd</i>	80,4	<i>nd</i>	19,6

Classement des pays par ordre croissant de la part du total des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2006.

Source : Eurostat.

Fig. 75 : Les dépenses courantes de santé représentent 11 % du PIB

(Données 2007)

	En milliards d'euros	En % du total
Dépenses de soins et de biens médicaux	163,8	79,3
<i>dont soins hospitaliers ⁽¹⁾</i>	72,7	35,2
<i>dont soins ambulatoires ⁽²⁾</i>	45,1	21,8
<i>dont transports de malades</i>	3,2	1,5
<i>dont médicaments</i>	33,4	16,2
<i>dont autres biens médicaux</i>	9,5	4,6
Soins aux personnes âgées en établissements	5,7	2,7
Aides aux malades (indemnités journalières)	10,7	5,2
Subvention au système de soins (aide indirecte aux malades)	2,0	1,0
Sous-total « Dépenses pour les malades »	182,2	88,2
Sous-total « Dépenses de prévention »	5,7	2,8
Dépenses de recherche médicale et pharmaceutique	7,0	3,4
Dépenses de formation	1,2	0,6
Sous-total « Dépenses en faveur du système de soins »	8,2	4,0
Coût de gestion de la santé	14,3	6,9
Double compte	- 3,9	- 1,9
Total des « Dépenses courantes de santé »	206,5	100,0

⁽¹⁾ : dont 56,4 milliards d'euros dans le secteur public et 16,3 milliards dans le secteur privé.

⁽²⁾ : dont 20,9 milliards d'euros pour les médecins, 9,4 milliards pour les dentistes, 10,2 milliards pour les auxiliaires médicaux et 4,2 milliards pour les analyses.

Source : Comptes nationaux de la santé.

Fig. 76 : Près du quart des dépenses de santé n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, la part des ménages ayant cependant diminué depuis 1995

(En %)

	Sécurité sociale de base	Etat (dont CMU) et collectivités locales	Mutuelles	Sociétés d'assurance	Institutions de prévoyance	Ménages	Total
Soins ambulatoires ⁽¹⁾							
1995	67,0	1,2	11,8	6,1	3,0	10,9	100,0
2000	67,0	1,3	12,3	4,8	3,8	10,9	100,0
2007	65,5	1,7	11,5	5,1	3,9	12,3	100,0
Soins hospitaliers							
1995	92,2	1,1	2,2	0,7	0,4	3,3	100,0
2000	92,2	1,2	2,4	0,7	0,9	2,7	100,0
2007	91,1	1,3	2,9	1,3	1,0	2,5	100,0
Médicaments							
1995	61,7	1,2	12,7	5,2	2,3	17,0	100,0
2000	65,1	1,5	12,0	4,1	3,1	14,2	100,0
2007	67,6	1,4	11,4	3,8	2,4	13,5	100,0
Total de la consommation de soins et biens médicaux (CSBM)							
1995	77,1	1,1	7,3	3,3	1,6	9,6	100,0
2000	77,1	1,2	7,7	2,7	2,4	9,0	100,0
2007	76,6	1,4	7,9	3,2	2,5	8,5	100,0

⁽¹⁾ : médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires et cures thermales.

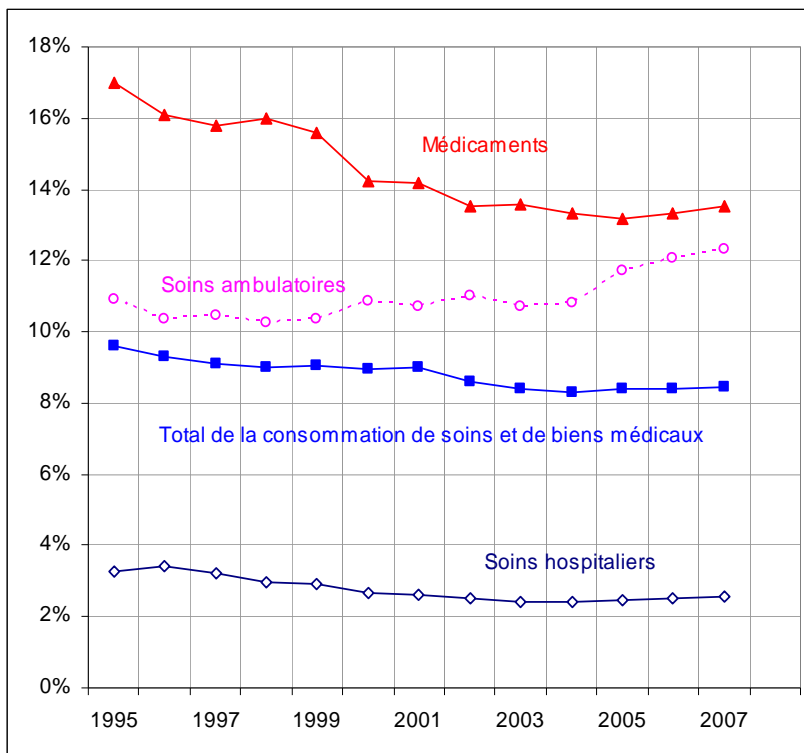
Se lit ainsi : « En 2007, la sécurité sociale a financé 65,5 % des dépenses de soins ambulatoires, 91,1 % des soins hospitaliers, 67,6 % des médicaments (en officine), c'est-à-dire, au total, 76,6 % de la consommation totale de soins et biens médicaux ».

En 2007, les soins ambulatoires représentaient 27,5 % du total de la CSBM, les soins hospitaliers 44,3 % et les médicaments 20,4 %, les transports de malades et les autres biens médicaux (optique, prothèses, pansements...) comptant pour 7,8 %.

Source : Comptes nationaux de la santé.

Fig. 77 : Le « *reste à charge* » des ménages pour la consommation de soins et de biens médicaux a sensiblement progressé pour les soins ambulatoires

(En % du total de la consommation de soins et de biens médicaux)



La hausse du « *reste à charge* » pour les soins hospitaliers et surtout pour les soins ambulatoires (médecins, dentistes, analyses médicales...) est due à l'introduction progressive de mécanismes de participation forfaitaire. A l'inverse, ce « *reste à charge* » a diminué pour les médicaments vendus en officine principalement en raison de l'accroissement du poids des remboursements à 100 % (pour les affections de longue durée notamment) qui, globalement, font plus que compenser les baisses de taux de remboursement décidées ces dernières années.

Source : Comptes nationaux de la santé.

F - SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Fig. 78 : Les dépenses annuelles d'éducation par élève ou étudiant
(comparaison internationale)

(En euros, en parité de pouvoir d'achat, données 2005)

	Tous niveaux d'enseignement	CITE 1	CITE 2-4	CITE 5-6
UE (27 pays)	5 647	4 419	5 872	8 287
Zone euro (15 pays)	6 186	4 777	6 618	8 816
Autriche	8 293	6 876	8 296	12 813
Danemark	8 244	7 202	7 958	12 654
Suède	7 204	6 372	6 878	13 490
Royaume-Uni	7 084	5 580	6 963	12 106
Pays-Bas	6 703	5 301	6 545	11 744
Chypre	6 684	5 166	8 212	8 817
Allemagne	6 503	4 247	6 566	10 426
Belgique	6 501	5 624	6 540	10 117
France	6 364	4 538	7 519	9 302
Finlande	6 225	4 701	6 196	10 390
Slovénie	6 056	6 645	4 635	7 081
Irlande	6 012	4 849	6 104	8 856
Italie	5 908	5 567	6 312	6 786
Espagne	5 718	4 655	6 100	8 535
Portugal	4 704	3 802	5 129	6 244
Grèce	4 606	3 833	4 924	5 186
Hongrie	3 842	3 663	3 218	5 353
Rép. tchèque	3 809	2 378	3 984	5 624
Pologne	3 051	2 753	2 439	4 716
Estonie	2 868	2 727	3 271	3 338
Lettonie	2 746	2 460	2 513	3 765
Slovaquie	2 699	2 374	2 297	4 893
Malte	2 530	1 586	2 399	3 898
Lituanie	2 475	1 779	2 232	3 801
Bulgarie	1 993	1 685	1 572	3 642
Roumanie	1 454	1 135	1 269	2 403
Etats-Unis	10 661	7 872	8 933	20 953
Japon	7 148	5 649	6 703	10 324

Champ : Dépenses annuelles par élève ou étudiant au titre des établissements d'enseignement publics et privés, réalisées par les administrations publiques (centrales, régionales et locales), les ménages, les institutions religieuses et les entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement. Calculs basés sur des équivalents temps plein. Pas de données disponibles pour le Luxembourg.

Les niveaux CITE (Classification internationale type des enseignements) sont utilisés pour les comparaisons internationales et correspondent à l'enseignement primaire (CITE 1), secondaire (CITE 2-4) et supérieur (CITE 5-6).

Source : Eurostat.

Fig. 79 : La proportion des jeunes sortants de formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur dépasse désormais les 40 % tandis que la part des peu diplômés continue de reculer

(Niveau d'étude à la sortie du système éducatif
En milliers de personnes et en % du total)

	1980		2000		2005	
	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)
Licence et plus	45	6,2	151	19,9	187 (5a-6)	25,7
DEUG	12	1,7	15	2,0		
Diplôme paramédical et social	24	3,3	17	2,2	119 (5b)	16,3
BTS, DUT et équivalent	29	4,0	91	12,0		
Total diplômés de l'enseignement supérieur	110	15,2	274	36,1	306 (5-6)	42,0
Baccalauréat général	81	11,2	89	11,7	163 (3)	22,4
Bac technologique, professionnel et assimilés	32	4,4	88	11,6		
CAP-BEP ou équivalent	220	30,3	148	19,5	126 (3c)	17,3
Diplôme national du Brevet seul	80	11,0	67	8,8	134 (0-2)	18,4
Certificat d'études ou aucun diplôme	202	27,9	94	12,4		
Total sortants de formation initiale	725	100,0	760	100,0	729 (0-6)	100,0

Champ : France métropolitaine.

Les dernières données, issues des nouvelles « enquêtes emploi » de l'INSEE, ne sont pas directement comparables aux précédentes. Elles regroupent les jeunes selon la Classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO utilisée pour les comparaisons internationales (chiffre entre parenthèses dans la colonne « 2005 – milliers »).

Source : Ministère de l'éducation nationale, calculs Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 80 : Les personnes pas ou peu diplômées sont plus fréquemment touchées par le chômage que les autres

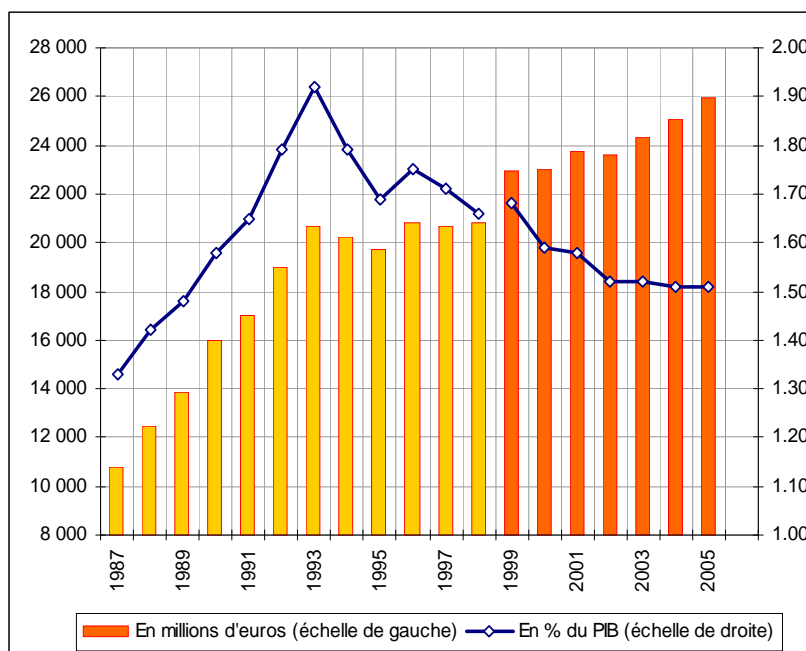
(Chômage au sens du BIT, année 2007)

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre (en milliers)	Taux de chômage (en %)	Nombre (en milliers)	Taux de chômage (en %)	Nombre (en milliers)	Taux de chômage (en %)
Sans diplôme ou CEP	361	12,9	301	13,5	663	13,2
Brevet des collèges, CAP, BEP	374	6,8	375	9,2	749	7,8
Baccalauréat	152	6,1	211	8,1	363	7,1
Bac + 2	93	5,4	107	5,0	200	5,2
Diplôme supérieur à Bac + 2	114	5,2	125	6,0	240	5,6
Total	1 094	7,4	1 121	8,5	2 215	8,0

Champ : Population active de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine.

Source : INSEE (Enquêtes emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2007).

Fig. 81 : La dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage se stabilise après avoir nettement reculé entre 1993 et 2002

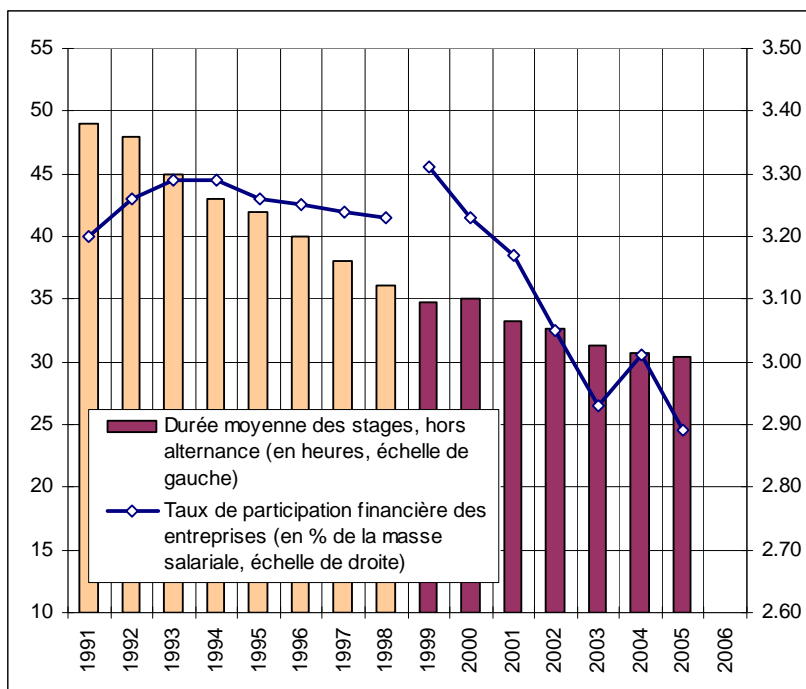


En 2005, 25,9 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (+ 3,5 % par rapport à 2004 et + 13,1 % par rapport à 1999). L'effort financier de formation de la Nation est resté stable à environ 1,5 % du PIB de 2002 à 2005. La progression des dépenses liées à l'**apprentissage** a été assez soutenue (4 milliards d'euros, soit + 4,7 % par rapport à 2004 et + 16,3 % par rapport à 1999).

Au delà des actualisations habituelles pour tenir compte des données définitives, la série vient d'être revue à la hausse pour les années 1999 et suivantes en raison de la prise en compte de dépenses qui ne l'étaient pas auparavant (exonérations d'impôt sur le revenu des apprentis, stagiaires rémunérés par l'Unedic, allocation de fin de formation...). Enfin, la méthode de redressement des déclarations fiscales, révisée pour les grandes entreprises, entraîne également une forte augmentation de l'estimation des dépenses directes des entreprises depuis 1999.

Source : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (DARES), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 82 : La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle a repris sa baisse tandis que la durée des stages a diminué de 38 % depuis 1991

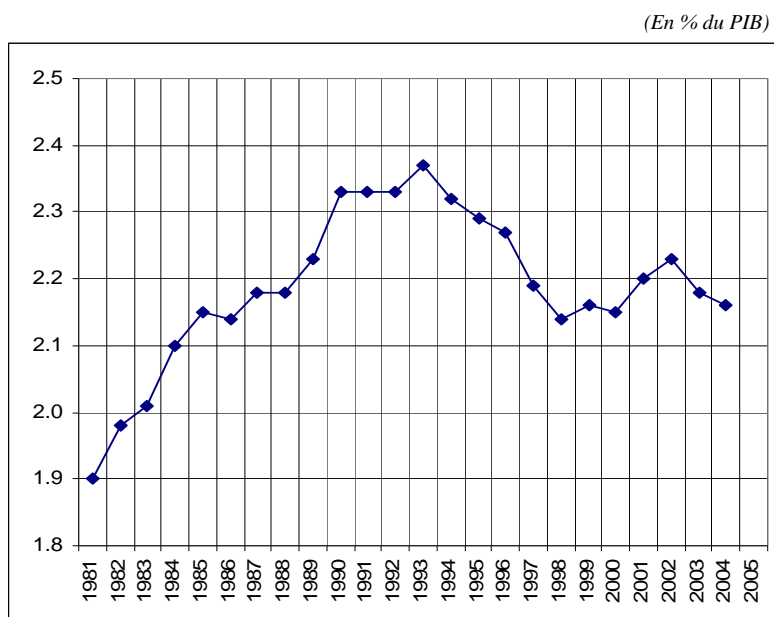


L'enquête sur le financement de la formation continue repose sur l'exploitation des déclarations fiscales annuelles des entreprises d'au moins dix salariés (assujetties à une obligation de développement de la formation professionnelle de leur personnel depuis la loi de 1971).

En 2005, la série du taux de participation financière a été actualisée depuis 1999.

Source : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), graphique Conseil économique, social et environnemental.

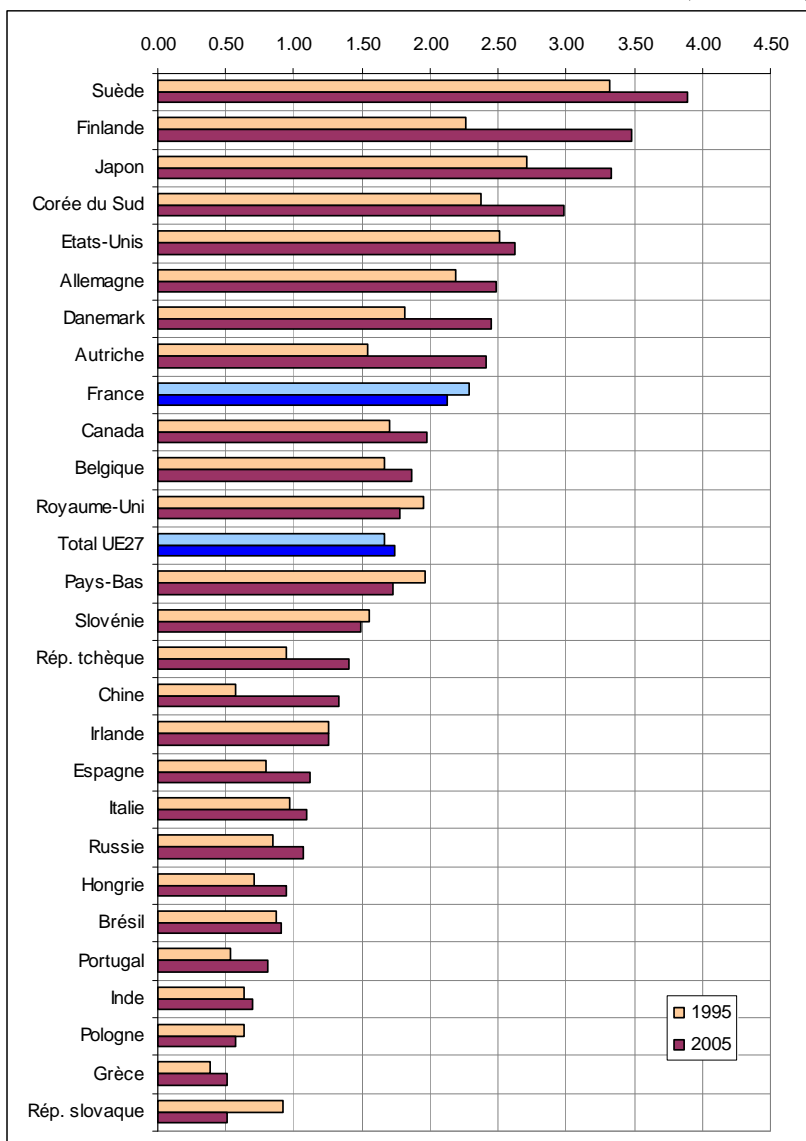
Fig. 83 : La part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB de la France depuis 1980



Source : OCDE (*Factbook* 2007), graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 84 : La part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB (comparaison internationale)

(En % du PIB)

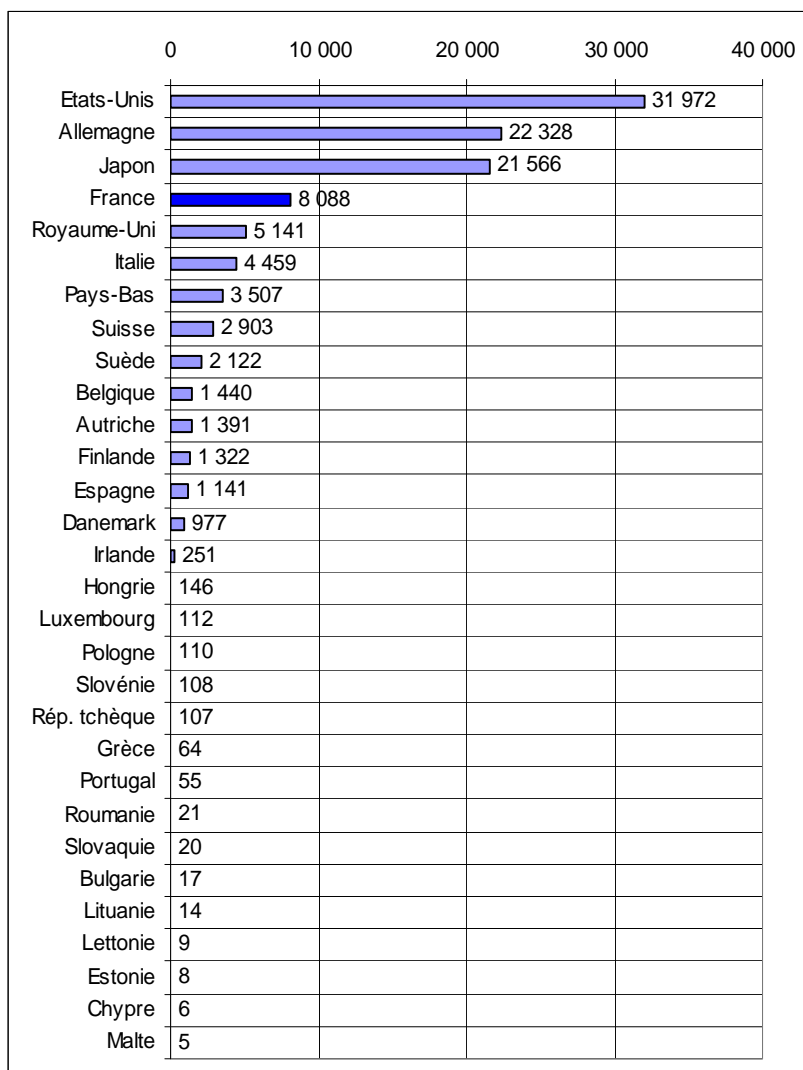


Données 2004 (au lieu de 2005) pour le Brésil et l'Inde.

Source : OCDE, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 85 : La France se situe à un bon rang pour le nombre de demandes de brevets européens, loin néanmoins des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Japon

(Données 2004)



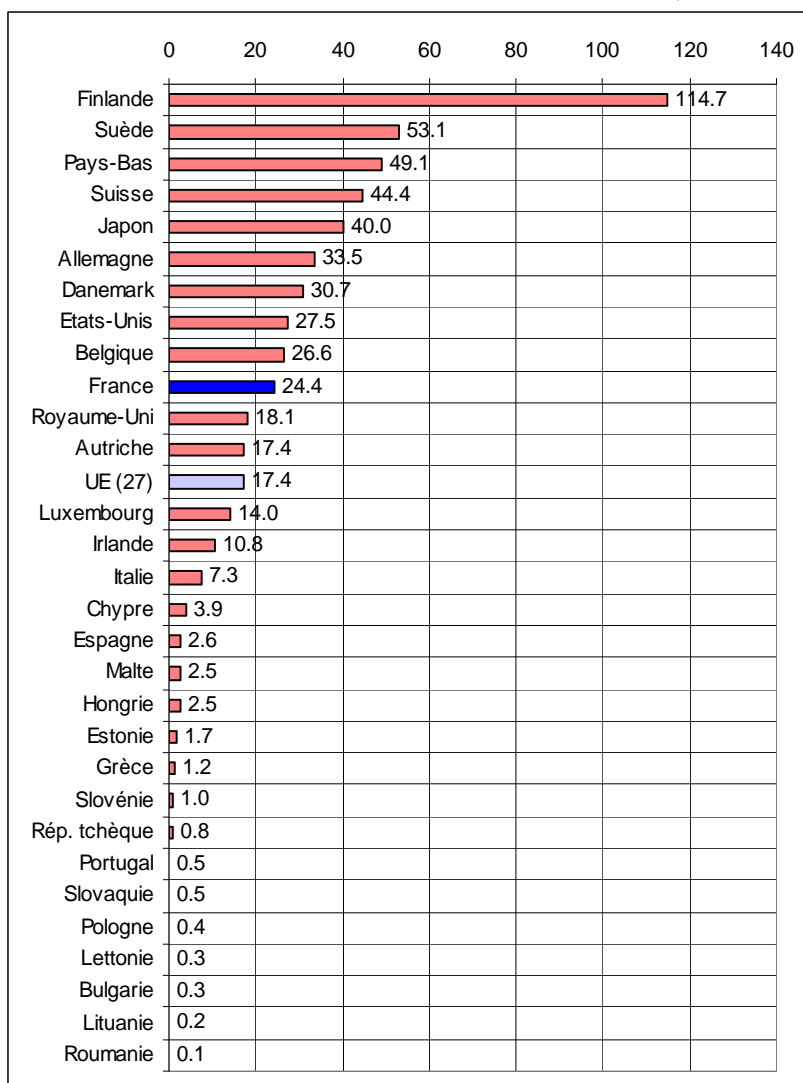
Champ : 27 pays de l'Union européenne, Suisse, Etats-Unis et Japon.

Le total des dépôts de brevets européens correspond aux demandes de protection d'une invention adressées soit directement à l'Office européen des brevets (OEB), soit classées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets et désignant l'OEB (Euro-PCT), que ces brevets aient été accordés ou non.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 86 : Le nombre de brevets européens de haute technologie, par million d'habitants, est légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne

(Données 2004)



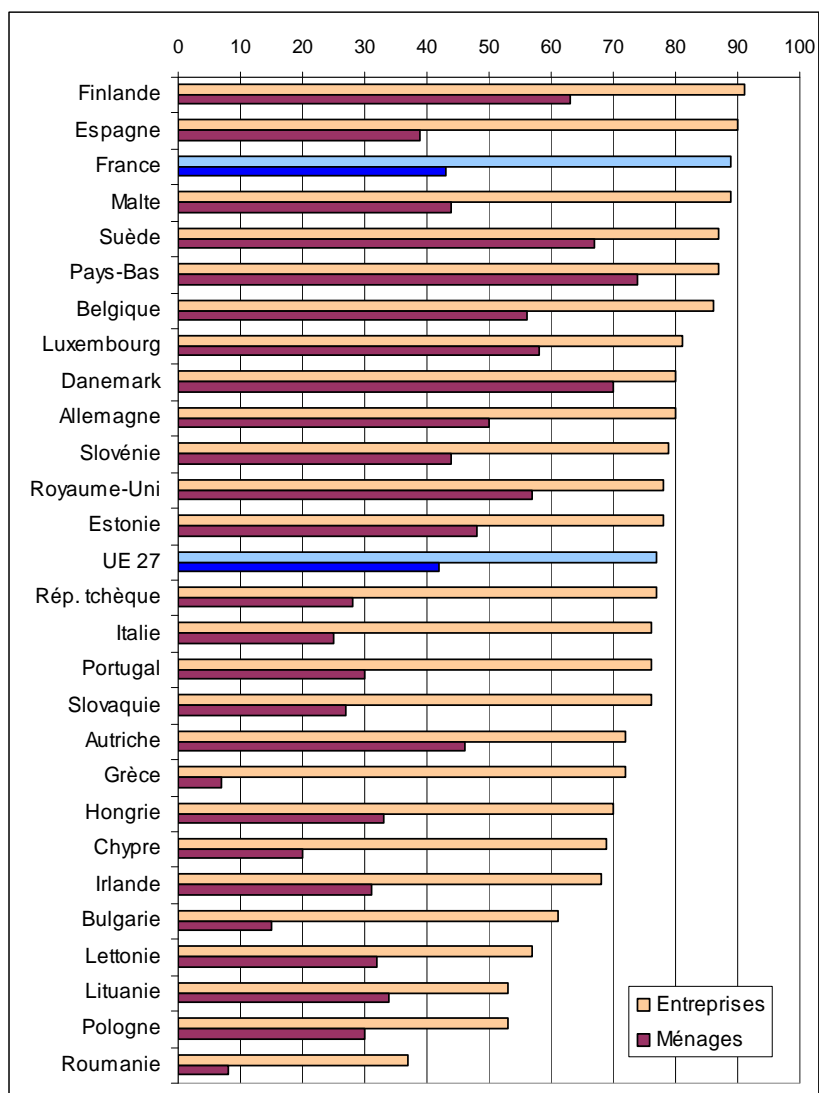
Champ : 27 pays de l'Union européenne et moyenne de l'UE, Suisse, Etats-Unis et Japon.

Brevets de « *technologie de pointe* » déposés directement auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ou par le biais du traité de coopération en matière de brevets et désignant l'OEB. Données 2003 pour la Lettonie, la Lituanie, Chypre et Malte.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 87 : 77 % des entreprises européennes et 42 % des ménages disposent d'un accès haut-débit à l'Internet

(% des entreprises et des ménages disposant d'un accès à large bande, données 2007)



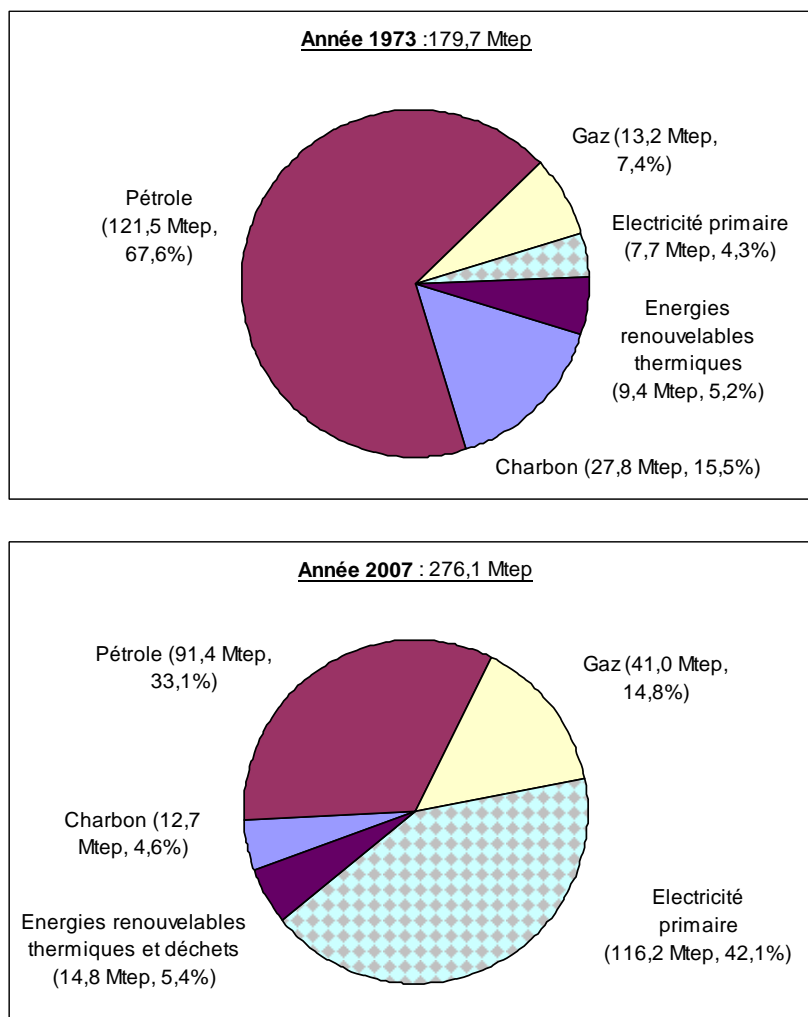
En 2004, le pourcentage des entreprises de l'Union européenne disposant d'un accès à large bande n'était que de 46 % et celui des ménages de 14 %.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

III - L'Environnement

Fig. 88 : Depuis 1973, la part du pétrole dans le total de la consommation d'énergie primaire de la France a été divisée par deux et celle du charbon par trois au bénéfice du gaz (dont la part a doublé) et surtout du nucléaire

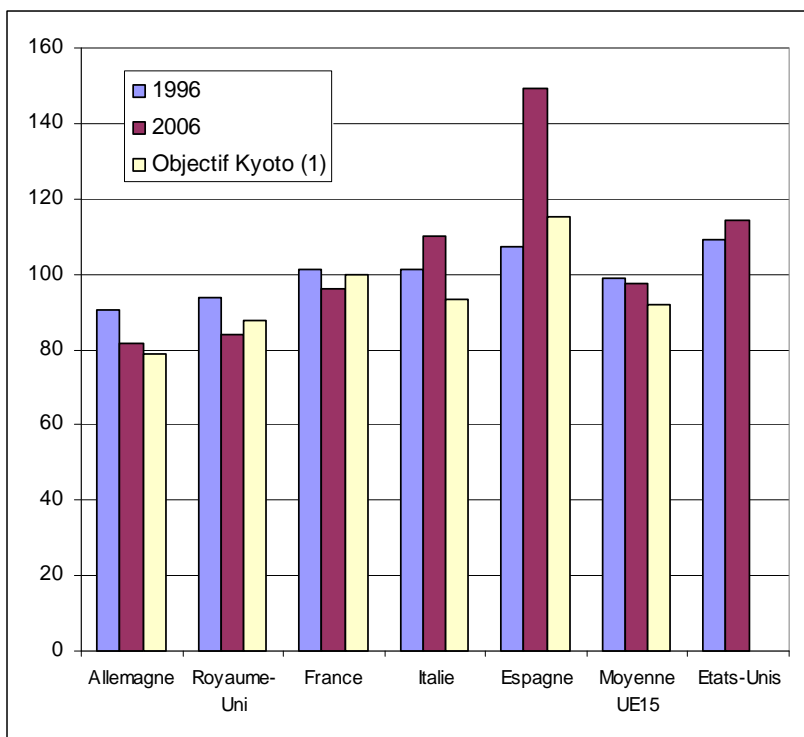
(Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, en millions de tonnes équivalent pétrole - Mtep et en % du total de la consommation)



La production d'électricité primaire (consommation + solde exportateur) est à 88 % d'origine nucléaire, l'hydraulique en représentant 11 % et les éoliennes moins de 1 %, le photovoltaïque (électricité solaire) étant encore marginal. Dans les énergies renouvelables thermiques et les déchets, la part du bois est d'environ 73 % devant les déchets urbains solides et les biocarburants (8 % chacun), les pompes à chaleur (5 %) et le biogaz (2 %), le reste étant notamment assuré par la géothermie, les résidus de récolte et le solaire thermique.

Source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Observatoire de l'énergie), graphiques Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 89 : Au sein de l'Union européenne, les objectifs de Kyoto sont différents selon les pays, les progrès sont variables



(1) : L'année de référence (indice de départ = 100) est en général 1990 pour les gaz non fluorés (CO₂, CH₄ et N₂O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆), les différents gaz ayant été pondérés selon leur potentiel de réchauffement global exprimé en équivalent CO₂. En vertu du protocole de Kyoto, l'Union européenne (à 15) a accepté une réduction de 8 % de ses émissions des six gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012 (objectif = 92).

Cet effort global a ensuite été réparti entre les 15 pays membres par une décision du Conseil européen intervenue en 2002. **En vertu de cet accord, la France s'est ainsi engagée à stabiliser ses propres émissions (objectif = 100)** et semble être sur la bonne voie (indice 96 en 2006), tout comme le Royaume-Uni (indice 84 en 2006 pour un objectif fixé à 87,5). En revanche, l'Italie (indice 109,9 en 2006 pour un objectif de 93,5) et surtout l'Espagne (indice 149,5 en 2006 pour un objectif de 115), auront certainement du mal à atteindre leur cible. Quant aux États-Unis, non signataires du protocole, leurs émissions ont progressé de 14 % depuis 1990.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 90 : Les émissions de CO₂ en France par secteur*(En millions de tonnes de CO₂,
données corrigées du climat)*

	1980	1990	2004	2005	2006	<i>Ecart 2006- 1980</i>
Transports (*)	95,9	124,8	150,3	148,8	149,5	+ 53,6
Résidentiel et tertiaire	114,0	94,5	101,0	100,5	100,3	- 13,6
Industrie et agriculture	122,6	93,9	81,7	81,0	81,1	- 41,5
Centrales électriques	106,4	38,7	34,0	38,8	34,1	- 72,3
Autres (branche énergie)	31,0	21,8	19,1	17,4	16,1	- 14,9
Total	469,9	373,8	386,1	386,6	381,2	- 88,7

(*) : hors soutes maritimes (consommation des navires).

Source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Observatoire de l'énergie).

Fig. 91 : Les émissions de CO₂ dans le monde

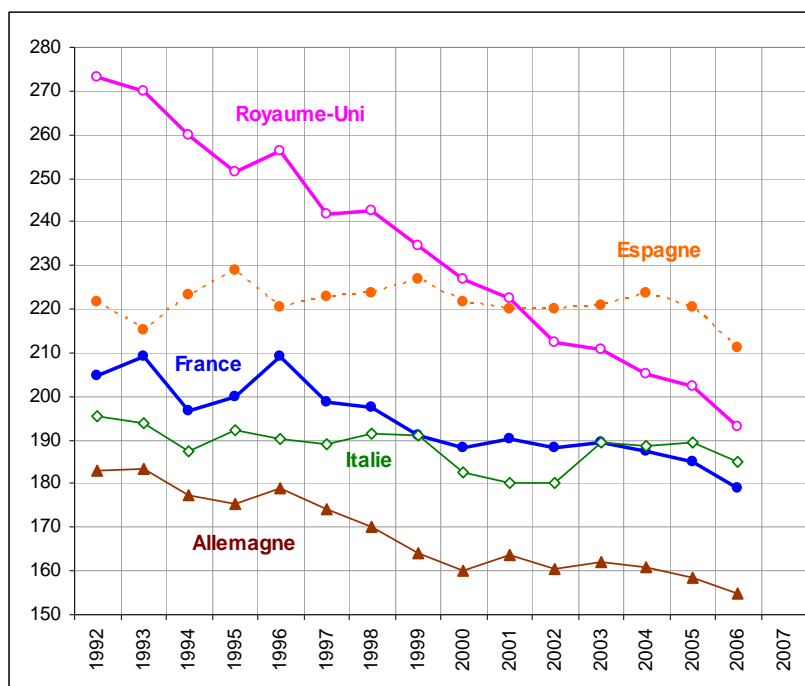
	Emissions de CO ₂ en volume (en millions de tonnes)		Emissions de CO ₂ par habitant (en tonne)	
	1990	2005	1990	2005
Amérique du Nord	5 572	6 755	15,5	15,6
<i>Canada</i>	429	549	15,5	17,0
<i>Etats-Unis</i>	4 850	5 817	19,4	19,6
<i>Mexique</i>	293	389	3,6	3,7
Amérique latine	602	938	1,7	2,1
Union européenne	4 101	3 976	8,7	8,1
<i>Allemagne</i>	968	813	12,2	9,9
<i>Espagne</i>	207	342	5,3	7,9
<i>France</i>	<u>355</u>	<u>388</u>	<u>6,1</u>	<u>6,2</u>
<i>Italie</i>	398	454	7,0	7,8
<i>Pays-Bas</i>	158	183	10,6	11,2
<i>Pologne</i>	349	296	9,2	7,8
<i>Royaume-Uni</i>	558	530	9,7	8,8
Autres Europe et ex-URSS	3 875	2 669	10,4	7,0
<i>Russie</i>	2 189	1 544	14,8	10,8
Afrique	550	835	0,9	0,9
Moyen-Orient	586	1 238	4,5	6,6
Extrême-Orient	4 807	9 355	1,7	2,6
<i>Chine</i>	2 244	5 101	2,0	3,9
<i>Corée du Sud</i>	227	449	5,3	9,3
<i>Inde</i>	587	1 147	0,7	1,0
<i>Japon</i>	1 058	1 214	8,6	9,5
Océanie	281	412	13,7	16,8
<i>Australie</i>	260	377	15,1	18,4
Monde (*)	21 024	27 136	4,0	4,2

(*) : y compris les émissions des soutes internationales maritimes et aériennes.

Source : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP), Observatoire de l'énergie), d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Fig. 92 : L'évolution de l'intensité énergétique des principales économies de l'Union européenne

(En kilogrammes d'équivalent pétrole par millier d'euros de PIB)

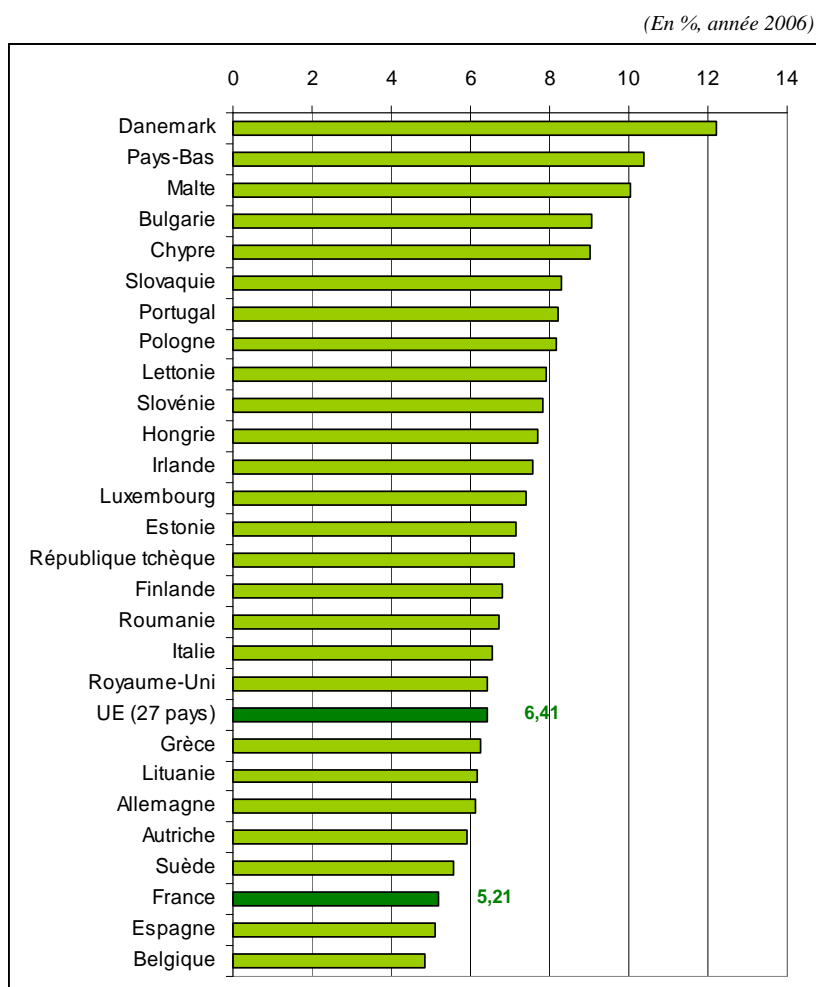


L'indicateur d'intensité énergétique de l'économie est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie (charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables en kilogrammes d'équivalent pétrole / Kgep) et le produit intérieur brut (en millier d'euros constants, base 1995).

En 2006, les meilleures performances européennes ont été celles du Danemark (118,05), de l'Irlande (139,25), de l'Autriche (145,01), de l'Allemagne (154,75) et du Luxembourg (173,80) qui précèdent la France (179,06). La moyenne de l'Union européenne à 27 était de 202,45 (à comparer avec celle des Etats-Unis qui était de 291,15 pour cette même année). Les nouveaux pays membres d'Europe centrale et orientale enregistrent les moins bons résultats (entre 500 et 900), la Roumanie (1 128,01) et la Bulgarie (1 554,01) fermant la marche.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 93 : La France figure parmi les derniers pays de l'Union européenne pour la part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes



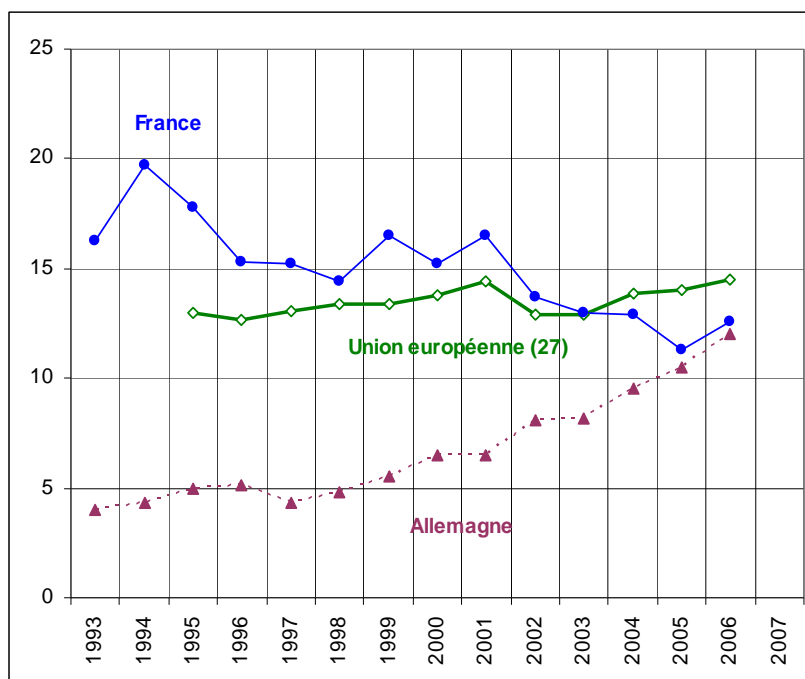
Les taxes sur l'environnement sont définies comme les taxes dont la base de taxation est une unité physique (ou une approximation) de quelque chose qui a un impact négatif prouvé sur l'environnement. Le revenu des taxes sur l'environnement provient de quatre types de taxes : taxes sur l'énergie (qui contribue pour environ les 3/4 du total), taxes sur les transports (environ 1/5ème du total) et taxes sur la pollution et les ressources.

Le « total des taxes » considéré correspond à l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales).

Source : Eurostat.

Fig. 94 : En France, la part de l'électricité provenant des énergies renouvelables est passée au dessous de la moyenne européenne

(En %)



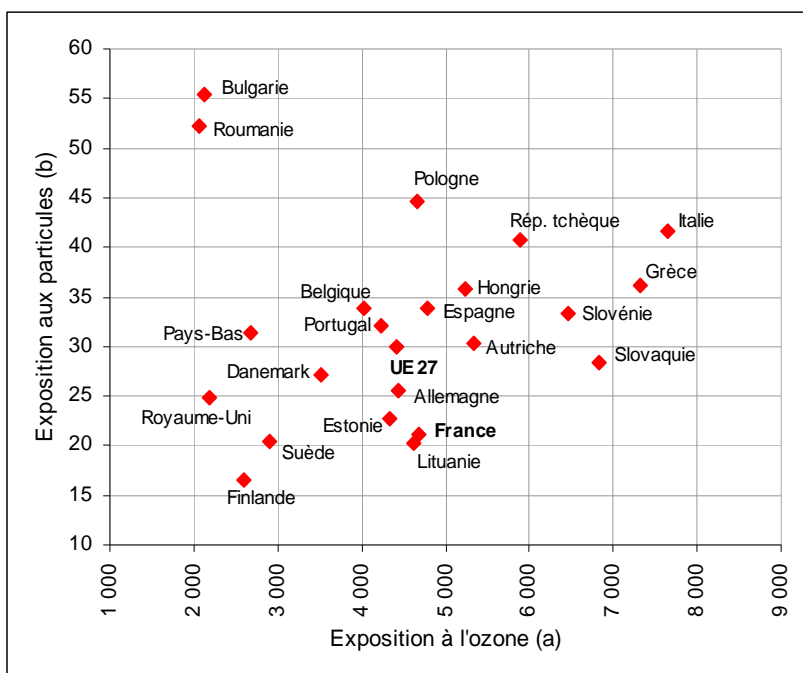
Les sources d'énergie renouvelables prises en compte dans cet indicateur sont les centrales hydrauliques (à l'exclusion du pompage), l'énergie solaire, l'énergie géothermique et celle produite à partir de la biomasse et des déchets. La consommation nationale brute d'électricité qui figure au dénominateur de ce ratio comprend la production nationale à partir de tous les combustibles (y compris l'autoproduction) plus les importations et moins les exportations d'électricité.

A noter cependant que, si la part relative de l'électricité provenant des énergies renouvelables diminue en France du fait de la forte croissance globale de la production électrique, la puissance installée croît en revanche fortement. Ainsi, pour l'énergie éolienne, la puissance raccordée au réseau électrique est-elle passée d'un peu plus de 200 Mw en 2003 à plus de 1 400 Mw en 2006.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 95 : La France est proche de la moyenne de l'Union concernant l'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air

(En microgrammes par m³, données 2006)



(a) : Somme annuelle pondérée des maxima journaliers de la moyenne sur 8 heures des concentrations d'ozone au dessus du seuil de 70 microgrammes par m³ dans les stations mesurant la pollution dans les agglomérations urbaines.

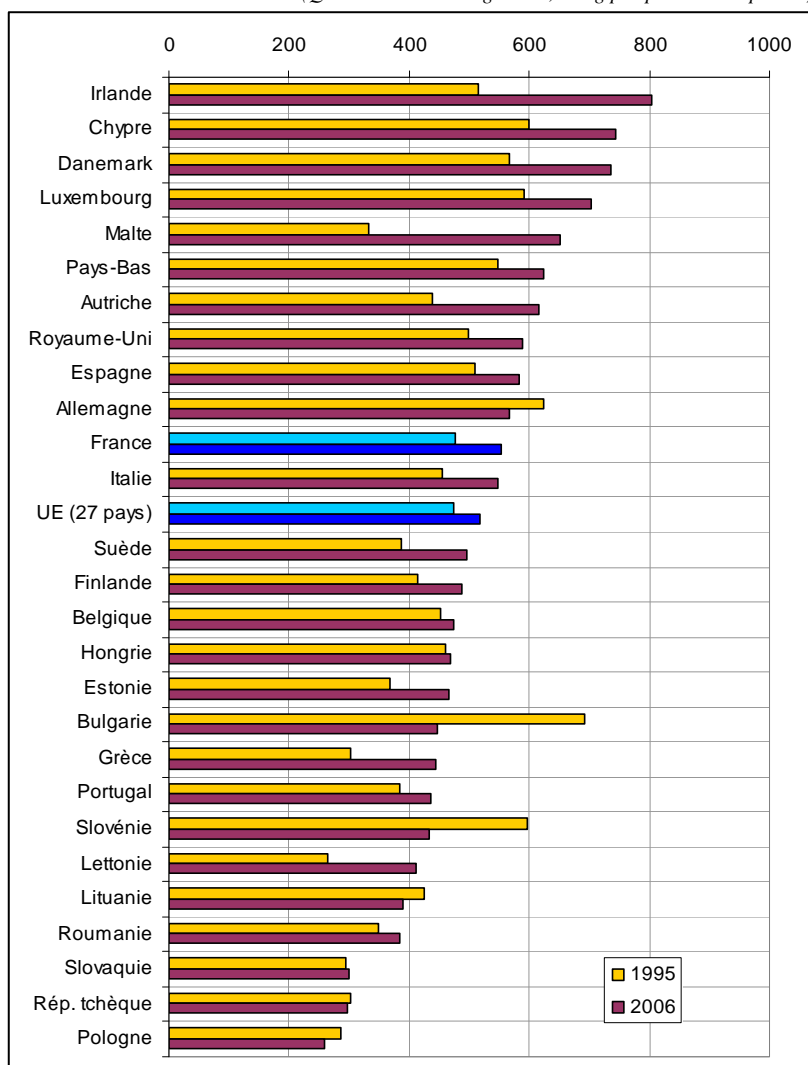
(b) : Moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules dans les stations mesurant la pollution dans les agglomérations urbaines. Une Directive du Conseil en date du 22 avril 1999 établit la valeur limite annuelle à 40 microgrammes de particules par m³.

Les données ne sont pas disponibles concernant l'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par l'ozone pour l'Irlande, le Luxembourg et Chypre. Elles ne sont pas disponibles concernant la pollution de l'air par les particules pour le Luxembourg, Chypre et la Lettonie.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 96 : La production de déchets ménagers par personne croît davantage en France que dans la moyenne de l'Union européenne

(Quantité de déchets générés, en kg par personne et par an)

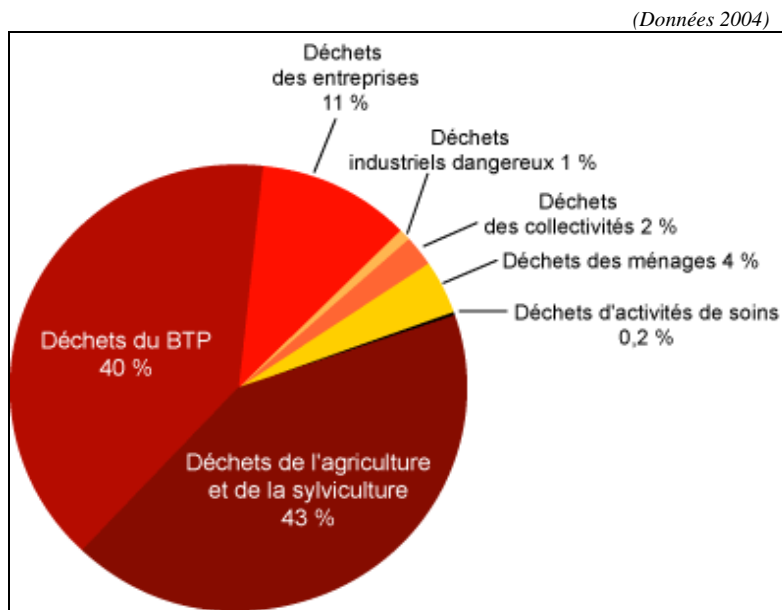


Cet indicateur comprend les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. La majeure partie de ce flux provient des ménages mais les déchets similaires issus des commerces, des bureaux et des institutions publiques sont inclus. Pour les domaines non couverts par un système de déchets municipaux, une estimation de la quantité de déchets produits a été faite.

En 1995, la France (476 kg) se situait au même niveau que la moyenne de l'Union européenne (474 kg). En 2006, elle atteignait 543 kg (+ 14 %) contre 517 (+ 9 %) pour l'ensemble de l'UE.

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

Fig. 97 : La part des différents secteurs dans la production de déchets en France



Sur 849 millions de tonnes de déchets produits en 2004, l'agriculture et la sylviculture représentent 374 millions de tonnes, le secteur bâtiments travaux publics 343 millions de tonnes (dont 3 millions de tonnes de déchets considérés comme dangereux), les autres entreprises 90 millions de tonnes (dont 6 millions de tonnes de déchets considérés comme dangereux), les ménages 28 millions de tonnes et les collectivités 14 millions de tonnes.

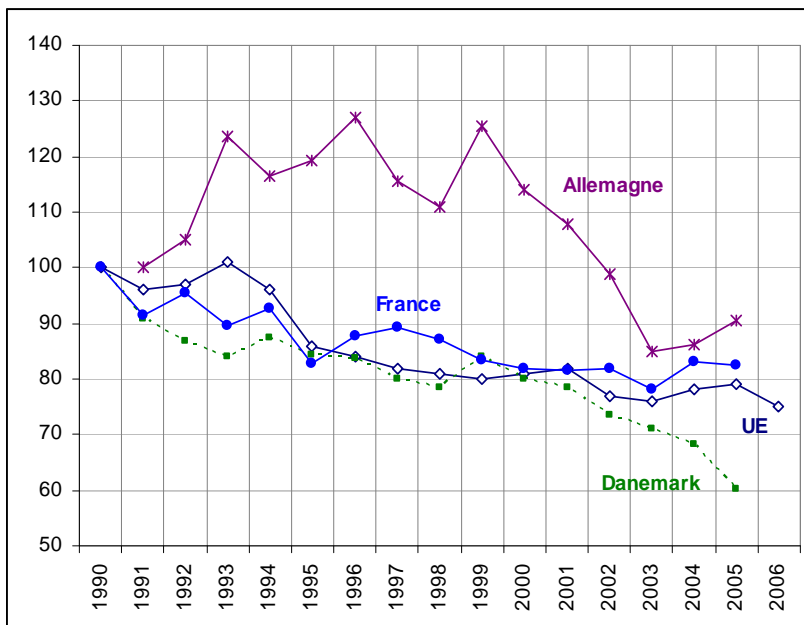
Au total, les 9 millions de tonnes de déchets considérés comme dangereux représentent donc 1 % de l'ensemble des déchets. Un déchet est classé comme « *dangereux* » s'il présente une ou plusieurs propriétés énumérées dans un décret du 18 avril 2002 (explosif, nocif, cancérigène, mutagène, etc.).

La part des déchets issue de l'agriculture semble importante mais la majeure partie (les déjections animales notamment) est directement valorisée au sein des exploitations productrices par retour au sol.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Fig. 98 : L'indice d'évolution des populations d'oiseaux des champs est l'un des critères retenus au niveau européen pour mesurer la qualité de l'environnement

(Base 100 en 1990)



Cet indicateur est un indice agrégé des estimations d'évolution de populations pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation. La moyenne de l'Union européenne est fondée sur les données fournies par 18 Etats-membres.

(Base 100 en 1991 pour l'Allemagne).

Source : Eurostat, graphique Conseil économique, social et environnemental.

IV – Indicateurs synthétiques

Fig. 99 : L' « indicateur du développement humain » (IDH)
proposé par l'ONU

(Données 2005)

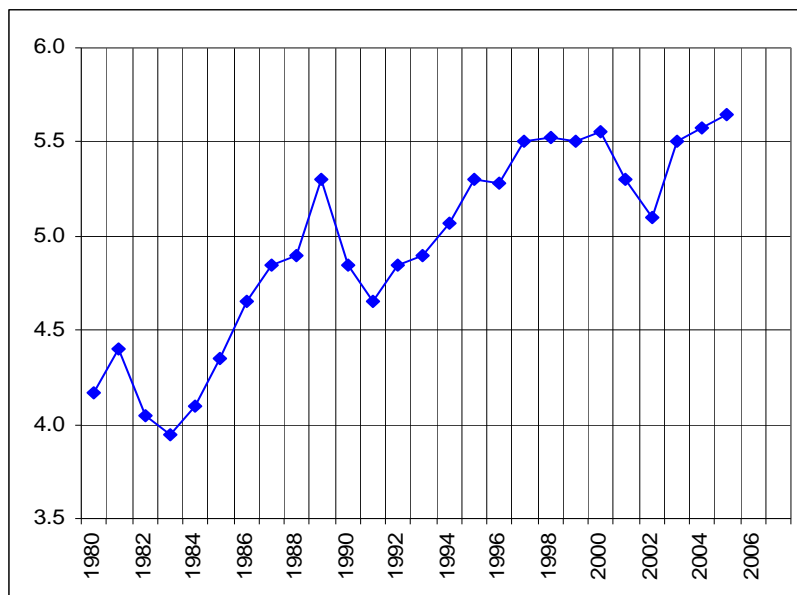
Classement selon l'indicateur du développement humain (IDH)	Pays	Valeur de l'IDH	Classement selon le PIB par habitant (en PPA)
1	Islande	0,968	5
2	Norvège	0,968	3
3	Australie	0,962	16
4	Canada	0,961	10
5	Irlande	0,959	4
6	Suède	0,956	13
7	Suisse	0,955	6
8	Japon	0,953	17
9	Pays-Bas	0,953	12
10	France	0,952	18
12	Etats-Unis	0,951	2
13	Espagne	0,949	24
16	Royaume-Uni	0,946	11
18	Luxembourg	0,944	1
20	Italie	0,941	21
22	Allemagne	0,935	20
--	<i>Moyenne des 30 pays de l'OCDE</i>	<i>0,916</i>	--
67	Fédération de Russie	0,802	58
70	Brésil	0,800	67
81	Chine	0,777	86
--	<i>Moyenne du Monde (177 pays)</i>	<i>0,743</i>	--
128	Inde	0,619	117
--	<i>Moyenne des 49 pays les moins avancés</i>	<i>0,488</i>	--
177	Sierra Leone	0,336	172

L'indicateur du développement humain (IDH, compris entre 0 et 1) est un indicateur composite qui mesure l'évolution d'un pays selon **trois critères** de base : **santé** et longévité (mesurées d'après l'espérance de vie à la naissance), **savoir** (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur) et un **niveau de vie** décent (mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars des Etats-Unis).

Se lit ainsi : « La France, qui se situe au 18^{ème} rang mondial pour le niveau de richesse mesuré par le PIB par habitant, est classée par l'ONU au 10^{ème} rang mondial pour le bien-être humain ».

Source : ONU (*Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*).

Fig. 100 : Le « *baromètre des inégalités et de la pauvreté* » (BIP 40) proposé par le Réseau d'alerte sur les inégalités



NB : Le « *Baromètre des inégalités et de la pauvreté* » (BIP 40) est un indicateur synthétique associatif construit sur la base de 60 séries statistiques officielles portant sur les revenus, l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et la justice. Valeur minimale = 0, valeur maximale = 10. **Plus l'indice s'approche de 10, plus la situation est dégradée.** Ses initiateurs soulignent que la démarche comporte une part d'appréciation subjective dans le choix des indicateurs retenus ainsi que dans le poids accordé à chacun d'eux, comme c'est inévitablement le cas pour la confection de tout indice synthétique.

Éducation (pondération : 12,5 %) : accès au bac, sorties du système éducatif, inégalités de niveaux en français et en mathématiques, proportion d'enfants de cadres dans les classes préparatoires.

Justice (12,5 %) : taux d'incarcération, taux de détention provisoire, part des condamnés à des peines de plus de cinq ans, taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés.

Logement (12,5 %) : poids des dépenses de logement, prix des loyers rapporté aux prix à la consommation, part des mises en chantier aidées (PLA), part du montant d'aides personnelles au logement dans la consommation de logement, demandes d'expulsion pour loyers impayés.

Revenus (25 %) : consommation (indice de pouvoir d'achat, surendettement des ménages, incidents de crédits), inégalités et fiscalité (part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages, part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers soumis à l'ISF, part de l'IR dans les recettes fiscales), pauvreté (moyenne des minima sociaux existants rapportée au revenu disponible moyen, nombre d'allocataires de minima sur le nombre de ménages, part de la population vivant des minima sociaux, part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages), salaires (écart inter-déciles, ratio de salaires hommes-femmes, ratio des 26-30 ans par rapport aux 41-51 ans, part des bas salaires, SMIC mensuel net par rapport au salaire moyen à temps complet).

Santé (12,5 %) : espérance de vie à la naissance et différence entre cadres et ouvriers, part des dépenses de santé dans le PIB et part prise en charge par les ménages, disparités régionales.

Travail et emploi (25 %) : taux de chômage et part des chômeurs indemnisés, conditions de travail (travail le dimanche, travail de nuit, accidents du travail et durée moyenne des arrêts, fréquence des accidents mortels, maladies professionnelles reconnues, pénibilité, travail répétitif), précarité (temps partiel et part des femmes, taux d'intérim et de CDD, sous-emploi), relations professionnelles (journées de grève, votes aux CE allant à des candidats non-syndiqués, salariés protégés licenciés).

Source : Réseau d'Alerte sur les Inégalités.